

Gestion des habilitations

Date	Version
29/11/2019	8.0
	(Release 12)

Licence Ouverte V2.0. 1 / 152

État du document

O En projet	O Vérifié	○ Validé
	_	_

Maîtrise du document

Responsabilité	Nom	Entité	Date
Rédaction	MVI	Équipe Vitam	28/05/2018
Vérification	Équipe	Équipe Vitam	
Validation	MAF	Équipe Vitam	09/09/2019

Suivi des modifications

Version	Date	Auteur	Modifications
0.1	12/06/2017	MVI	Initialisation
0.2	20/06/2017	EVA	Relecture et corrections
0.3	30/06/2017	MVI	Corrections
0.4	09/08/2017	MVI	Compléments
0.5	24/08/2017	MVI	Corrections
0.6	09/10/2017	MVI	Compléments
1.0	28/11/2017	MRE	Finalisation du document pour publication de la V1 fonctionnelle
1.1	15/02/2018	MVI	 Mise à jour pour tenir compte des fonctionnalités mises en œuvre pendant la <i>Release</i> 6 : section 2.1 (« Présentation des habilitations ») : ajout de la section 2.1.1 sur les certificats et de la section 2.1.2 sur les certificats personnels. section 2.2 (« Formalisation des habilitations ») : les intitulés des contextes, contrats d'entrée et contrats d'accès ne sont plus uniques. Ajout de la section 2.2.1 sur les certificats et de la section 2.2.2 sur les certificats personnels. section 3.1 (« Administration des référentiels ») : mise à jour de la section 3.1.1 avec prise en compte des

Licence Ouverte V2.0. 2 / 152

			 certificats et certificat personnel. section 3.2 (« Authentification »): prise en compte des certificats. section 4.1 (« Quand et comment créer une habilitation? »); ajout des sections 4.1.3 et 4.1.4 sur quand et comment créer un certificat et un certificat personnel. section 4.3 (« Comment nommer les différentes habilitations? »): le nom des habilitations n'est plus unique. section 4.4 (« Quel accès aux différentes habilitations? »): mise à jour des sections 4.4.1 et 4.4.2 pour y inclure les certificats. section 4.6 (« Comment gérer une nouvelle application? »): nouvelle section. section 4.7 (« Comment modifier les habilitations? »): nouvelle section. annexe 1 (« Exemples d'habilitations »): ajout d'un exemple de certificat et d'un exemple de certificat personnel. annexe 3 (« Liste des permissions et privilèges »): annexe ajoutée.
1.2	13/03/2018	JSL	Section 2.1.2 (« Certificat personnel ») : Précision du concept de certificat personnel en lien avec le mécanisme « Personae »
1.3	15/03/2018	ECA	Relecture
2.0	20/03/2018	MRE	Finalisation pour livraison V1 de production
2.1	28/05/2018	MVI	Mise à jour pour tenir compte des fonctionnalités mises en œuvre pendant la <i>Release 7</i> : • section 2.1 (« Présentation des habilitations ») : ajout de contrôles dans les contrats d'entrée (types d'objet autorisés, obligation pour un bordereau de transfert de contenir des Master, contrôle supplémentaire sur le nœud de rattachement) et les contrats d'accès (interdiction d'accès). • section 2.2 (« Formalisation des habilitations ») : ajout de ces nouveaux contrôles dans le modèle de données des contrats d'entrée et d'accès ; ajout d'une empreinte dans le certificat personnel et de sa journalisation. • section 3.3 (« Entrées ») : prise en compte des nouvelles fonctionnalités. • section 3.4 (« Accès ») : prise en compte du filtre d'exclusion. • section 4.5 (« Comment utiliser les différentes habilitations ») : ajout de nouveaux cas métier : application

Licence Ouverte V2.0. 3 / 152

			versant des originaux numériques; application versant des objets d'un type particulier; application versant des objets de différents usages; application devant accéder à un niveau particulier d'arbre de positionnement, de plan de classement ou de SIP; application devant accéder à un niveau particulier d'arbre de positionnement, de plan de classement ou de SIP, mais ne devant pas avoir accès à un sous-niveau; application devant accéder à plusieurs nœuds; application devant accéder à plusieurs nœuds, mais ne devant pas avoir accès à plusieurs sous-niveaux
2.2 04/0	06/2018 M	/IRE	Relecture
3.0 15/0	06/2018 M	ИRE	Finalisation du document pour publication de la Release 7
3.1 29/0	08/2018 N	MVI	Mise à jour pour tenir compte des fonctionnalités mises en œuvre pendant la <i>Release 8</i> : • section 2.1 (« Présentation des habilitations »): ajout de contrôles dans les contrats d'entrée (formats autorisés) et les contrats d'accès (filtre sur les droits de modification des règles de gestion et des profils d'unité archivistique, génération de logs d'accès sur les objets). • section 2.2 (« Formalisation des habilitations »): ajout de ces nouveaux contrôles dans le modèle de données des contrats d'entrée et d'accès. • Section 3.1 (« Administration des référentiels »): ajout de la sous-section 3.1.3 « Suppression »: révocation possible des certificats applicatif, profil de sécurité et contexte applicatif. • section 3.3 (« Entrées »): prise en compte des nouvelles fonctionnalités. • section 3.4 (« Accès »): prise en compte des nouveaux droits paramétrables dans les contrats d'accès. • section 4.5 (« Comment utiliser les différentes habilitations) »: ajout de nouveaux cas métier: application versant des objets au(x) format(s) connu(s), application versant des objets aux formats différents et non connus à l'avance; application devant accéder à un seul tenant et pouvant y télécharger un objet ou intégrer un objet à un DIP; SIA et/ou SAE devant télécharger un objet ou intégrer un objet à un DIP; instance classifiée devant télécharger un objet ou intégrer un objet à un DIP; instance classifiée devant télécharger un objet ou intégrer un ob

Licence Ouverte V2.0. 4 / 152

			 accéder à plusieurs tenants et pouvant y télécharger un objet ou intégrer un objet à un DIP; application devant accéder aux archives pour simple consultation; application devant accéder aux archives en fonction de profils utilisateurs. annexe 1 (« Exemples d'habilitation »): ajout d'exemples supplémentaires. annexe 3 (« Liste des permissions et privilèges »): ajouts de nouveaux Endpoints pour les services suivants: Audit, Gestion des opérations, Journaux, Ontologie, Profils d'unité archivistique, Règles de gestion, Services agents, Unités archivistiques et objets.
3.2	15/10/2018	MRE	Relecture
4.0	25/10/2018	MRE	Finalisation du document pour publication de la Release 8
4.1	22/01/2019	MVI	Refonte du plan du présent document: • section 2 (« Présentation des habilitations »): fusion des sections 2.1 (« Description ») et 2.2 (« Formalisation des habilitations »). Désormais, cette section contient une section par habilitation et, pour chaque section, une sous-section « Description » et une sous-section « Formalisation ». • section 4 (« Conseils de mise en œuvre »): création d'une sous-section 4.1 (« Généralités »), qui fusionne les anciennes sous-sections 4.7 (« Comment nommer les différentes habilitations? »), 4.8 (« Quel accès aux différentes habilitations? ») et 4.9 (« Comment gérer une nouvelle application? »). Mise à jour pour tenir compte des fonctionnalités mises en œuvre pendant la <i>Release</i> 9: • section 2.2 (« Certificat applicatif»): ajout du caractère obligatoire de certains champs et précisions sur le statut d'un certificat applicatif (section 2.2.2). • section 2.3 (« Certificat personnel»): ajout du caractère obligatoire de certains champs, précisions sur le statut d'un certificat personnel et ajout d'une note de bas de page (section 2.3.2). • section 2.4 (« Profil de sécurité »): ajout du caractère obligatoire de certains champs, précisions sur les droits auxquels le profil de sécurité donne accès, ainsi que sur la génération des identifiants des profils de sécurité et ajout d'une note de bas de page (section 2.4.2). • section 2.5 (« Contexte applicatif »): explications sur l'import d'un contexte applicatif au format JSON (section

Licence Ouverte V2.0. 5 / 152

- 2.5.2.1); ajout du caractère obligatoire de certains champs, précisions sur les valeurs incrémentées par défaut par la solution logicielle Vitam (contrôle sur les tenants et statut), ajout d'une note de bas de page (section 2.5.2.2).
- section 2.6 (« Contrat d'entrée ») : reformulation concertant le nœud de rattachement : soit le nœud est déclaré comme nœud de destination d'un bordereau de transfert, soit il est défini comme périmètre acceptant le rattachement d'un bordereau (section 2.6.1) ; explications sur l'import d'un contrat d'entrée au format JSON (section 2.6.2.1) ; ajout du caractère obligatoire de certains champs, précisions sur les valeurs incrémentées par défaut par la solution logicielle Vitam (statut), correction des notes de bas de page (section 2.6.2.2).
- section 2.7 (« Contrat d'accès ») : explications sur l'import d'un contrat d'accès au format JSON (section 2.7.2.1) ; ajout du caractère obligatoire de certains champs, précisions sur les valeurs incrémentées par défaut par la solution logicielle Vitam (statut, usages, droit d'écriture), correction des notes de bas de page (section 2.7.2.2).
- section 3.1 (« Administration des référentiels ») : les certificats applicatifs et personnels sont multi-tenant ; il est possible de supprimer un certificat personnel (section 3.1.3).
- section 3.3 (« Entrées ») : reformulation concertant le nœud de rattachement : soit le nœud est déclaré comme nœud de destination d'un bordereau de transfert, soit il est défini comme périmètre acceptant le rattachement d'un bordereau.
- section 4.2 (« Mise en œuvre du certificat applicatif »): renvoi vers la documentation d'exploitation (section 4.2.1); ajout de la section 4.2.3 « Quand et comment supprimer un certificat applicatif ? ».
- section 4.3 (« Mise en œuvre du certificat personnel »): renvoi vers la documentation d'exploitation (section 4.3.1); ajout des sections 4.3.2 « Comment paramétrer les permissions associées à un certificat personnel ? » et 4.3.3 « Quand et comment supprimer un certificat personnel ? ».
- section 4.4 (« Mise en œuvre du profil de sécurité ») : ajout de la section 4.4.2 « Comment modifier un profil de sécurité ? ».
- Annexe 1 (« Exemples d'habilitation ») : ajout de deux exemples de contexte applicatif.

Licence Ouverte V2.0. 6 / 152

			 Annexe 3 (« Liste des permissions et privilèges »): ajouts de nouveaux Endpoints pour les services suivants: Registre des fonds, Griffons, Scénarios de préservation, Préservation, Élimination, Unités archivistiques et objets, DIP, Traçabilité. Annexe 4 (« Fonctionnement du log des accès »): ajout de l'annexe. Relecture
4.2	25/01/2019	MRE	
5.0	30/01/2019	MRE	Finalisation du document pour publication de la Release 9
6.0	24/04/2019	MRE	Finalisation du document pour publication de la Release 10
6.1	29/07/2019	MVI	Mise à jour pour tenir compte des fonctionnalités mises en œuvre pendant les <i>Releases 10 et 11</i> : • section 2.2 (« Certificat applicatif»): ajout d'un exemple, précisions sur la collection et le chapitre afférent dans le document <i>Modèle de données</i> (sous-section 2.2.2); • section 2.3 (« Certificat personnel»): ajout d'un exemple, précisions sur la collection et le chapitre afférent dans le document <i>Modèle de données</i> , lien vers la liste des permissions présentes en annexe (sous-section 2.3.2); • section 2.4 (« Profil de sécurité »): ajout d'un exemple, précisions sur la collection et le chapitre afférent dans le document <i>Modèle de données</i> , lien vers la liste des permissions présentes en annexe (sous-section 2.4.2); • section 2.5 (« Contexte applicatif »): ajout d'un exemple, précisions sur la collection et le chapitre afférent dans le document <i>Modèle de données</i> (sous-section 2.5.2); • section 2.6 (« Contrat d'entrée »): reformulation concernant les options de rattachement, possibilité de déclarer une unité archivistique standard dans les options de rattachement (sous-section 2.6.1); précisions sur la collection et le chapitre afférent dans le document <i>Modèle de données</i> , ajout du champ « CheckParendLink » qui contient une liste de valeurs permettant d'autoriser ou nœud la présence de nœuds de rattachement dans les bordereaux de transfert et modification de l'utilisation du champ « CheckParentId » qui n'est plus un booléen et liste désormais les nœuds de positionnement des rattachements (sous-section 2.6.2); • section 2.7 (« Contrat d'accès »): précisions sur la collection et le chapitre afférent dans le document <i>Modèle de données</i> (sous-section 2.7.2);

Licence Ouverte V2.0. 7 / 152

- section 3.1 (« Administration des référentiels ») : précisions sur l'import des habilitations au moment de l'installation de la solution logicielle Vitam (création de la sous-section 3.1.1.1); précisions sur les tenants gérant les habilitations et la journalisation de leur import (sous-section 3.1.1.2) et de leur mise à jour (sous-section 3.1.2).
- section 3.3 (« Entrées »): subdivision en trois soussections: « Processus d'entrée ». « Options rattachement », « Options sur les groupes d'objets techniques »; intégration des mises à jour concernant les cônes de positionnement de rattachement, l'autorisation de disposer de nœuds de rattachement dans les bordereaux de transfert, ainsi qu'un tableau récapitulant les différentes options possibles et leur résultat (sous-section 3.3.2);
- section 3.4 (« Accès ») : ajout des services impactés par les paramétrages et filtres du contrat d'accès activé lors de leur utilisation ;
- section 4.1 (« Généralités ») : subdivision de la soussection 4.1.2 (« Comment paramétrer les identifiants des différentes habilitations ? » en deux sous-sections : « Comportement par défaut » et « Paramétrage des identifiants », apportant des précisions et des explications sur le comportement par défaut relatif à la génération des identifiants des habilitations ; création de la sous-section 4.1.5 « Que faire lors de l'initialisation de la plate-forme ? ».
- section 4.2 (« Mise en œuvre du certificat applicatif ») : ajout d'un point d'attention sur le certificat par défaut et sur les prérequis à la création d'un certificat applicatif (sous-section 4.2.1) ;
- section 4.6 (« Mise en œuvre du contrat d'entrée ») : mention des cônes de positionnement des rattachements (sous-section 4.6.1) ; possibilité de déclarer une unité archivistique standard dans les options de rattachement (sous-section 4.6.2) ;
- annexe 1 (« Exemples d'habilitation ») : mise à jour du contrat d'entrée avec nœud de rattachement, cône de positionnement des rattachements et autorisation de rattachement pour tenir compte des évolutions de ces filtres réalisées pendant la release 10 ;
- annexe 3 (« Liste des permissions et privilèges ») : ajouts de nouveaux Endpoints pour les services suivants :

Licence Ouverte V2.0. 8 / 152

			logbookoperations:create, computedInheritedRules:action, batchidreport; suppression de permissions: dipexportv2, probativevalue:check, Preservationreport:id:read.
6.2	02/08/2019	MVI	Refonte complète du plan du présent document.
7.0	09/09/2019	MAF	Finalisation du document pour publication de la Release 11.
7.1	25/10/2019	MVI	Mise à jour pour tenir compte des fonctionnalités mises en œuvre pendant la <i>Releases 12</i> : • section 2 (« Administration des habilitations »): mise à jour du schéma des habilitations; • section 2.5 (« Contrat d'entrée »): ajout de l'option d'activation de l'enregistrement en base des règles de gestion héritées et ajout de la définition d'un contrat de gestion dans le contrat d'entrée; • section 2.6 (« Contrat d'accès »): ajout du filtre sur les catégories de règle de gestion; l'utilisation d'un contrat d'accès n'est pas obligatoire (sous-sections 2.6.2.2 et 2.6.4.1). • section 2.7 (« Contrat de gestion »): création de la section; • section 4 (« Entrées »): division de la section en deux sous-sections (sous-section 4.1 « Mécanismes mis en œuvre dans la solution logicielle Vitam » et sous-section « Conseils de mis en œuvre »); ajout d'informations sur les options de stockage en entrée du système (sous-section 4.1.5) et sur les options de génération automatique en base de règles de gestion héritées (sous-section 4.1.6); déplacement de l'ancienne section 2.5.4.5 « Conseils de mise en œuvre » dans cette section (sous-section 4.2); ajout de recommandations concernant les options de stockage et de génération automatique en base de règles de gestion héritées (sous-section 5.1 « Mécanismes mis en œuvre dans la solution logicielle Vitam » et sous-section 5.2 « Conseils de mis en œuvre »); création des sous-sections suivantes : « Description », « Filtre sur les services producteurs », « Filtre sur les usages autorisés », « Filtre sur les niveaux de description accessibles », « Filtre sur les niveaux de description accessibles », « Filtre sur les catégories de règle de gestion », « Droits sur les archives accessibles », « Activation du log des accès », avec compléments d'information;

Licence Ouverte V2.0. 9 / 152

			recommandations concernant les filtres sur les catégories de règle de gestion (sous section 5.2). • annexe 1 (« Exemples d'habilitation ») : ajout d'exemples de contrats de gestion, de contrats d'entrée avec définition de contrat de gestion et option d'activation de l'enregistrement en base des règles de gestion héritées, de contrats d'accès avec filtre sur des catégories de règle de gestion. • annexe 3 (« Liste des permissions et privilèges ») : ajouts des permissions suivantes : « transfers:create », « transfers:id:sip:read », « transfers:reply », « computedInheritedRules:delete », « unitsWithInheritedRules:read », « managementcontracts:create:json », « managementcontracts:create:json », « managementcontracts:id:read », « managementcontracts:id:update ».
8.0	29/11/2019	AGR	Finalisation du document pour publication de la Release 12.

Documents de référence

Document	Date de la version	Remarques
NF Z 44022 – MEDONA – Modélisation des données pour l'archivage	18/01/2014	
Standard d'échange de données pour l'archivage – SEDA – v. 2.1	06/2018	
Vitam – Structuration des <i>Submission Information Package</i> (SIP)	29/11/2019	
Vitam – Documentation d'installation	29/11/2019	
Vitam – Documentation d'exploitation	29/11/2019	
Vitam – Gestion de multiples stratégies de stockage	29/11/2019	

Licence

La solution logicielle VITAM est publiée sous la licence CeCILL 2.1 ; la documentation associée (comprenant le présent document) est publiée sous <u>Licence Ouverte V2.0</u>.

Licence Ouverte V2.0. 10 / 152

Table des matières

1. Résumé	16
1.1 Présentation du programme Vitam	16
1.2 Présentation du document	17
2. Administration des habilitations	18
2.1. Certificat applicatif	18
2.1.1. Description	
2.1.2. Formalisation.	
2.1.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	20
2.1.3.1. Import	
Au moment de l'installation de la solution logicielle Vitam	20
Après installation de la solution logicielle Vitam	
2.1.3.2. Mise à jour	
2.1.3.3. Suppression	
2.1.4. Conseils de mise en œuvre	
2.1.4.1. Quand et comment créer un certificat applicatif ?	
2.1.4.2. Comment mettre à jour un certificat applicatif?	
2.1.4.3. Quand et comment supprimer un certificat applicatif ?	
2.2. Certificat personnel	25
2.2.1. Description	
2.2.2. Formalisation	
2.2.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	
2.2.3.1. Import	
2.2.3.2. Suppression	
2.2.4. Conseils de mise en œuvre	
2.2.4.1. Quand et comment créer un certificat personnel ?	
2.2.4.2. Comment paramétrer les permissions associées à un certific	_
2.2.4.3. Comment mettre à jour un certificat personnel?	
2.2.4.4. Quand et comment supprimer un certificat personnel ?	31
2.3. Profil de sécurité	32
2.3.1. Description	32
2.3.2. Formalisation	
2.3.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	
2.3.3.1. Import	
Au moment de l'installation de la solution logicielle Vitam	
Après installation de la solution logicielle Vitam	
2.3.3.2. Modification	
2.3.3.3. Suppression	
2.3.4. Conseils de mise en œuvre	
2.3.4.1. Ouand et comment créer un profil de sécurité ?	

2.3.4.2. Comment nommer un profil de sécurité ?	39
2.3.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un profil de sécurité ?	
Comportement par défaut	
Paramétrage des identifiants	40
2.3.4.4. Quel accès aux profils de sécurité ?	41
Gestion des droits	41
Restitution sur une IHM	41
2.3.4.5. Comment modifier un profil de sécurité ?	41
2.4. Contexte applicatif	42
2.4.1. Description	42
2.4.2. Formalisation	42
2.4.2.1. Dans un fichier JSON	42
2.4.2.2. Dans la solution logicielle Vitam	43
2.4.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	
2.4.3.1. Import	
Au moment de l'installation de la solution logicielle Vitam	
Après installation de la solution logicielle Vitam	
2.4.3.2. Modification	
2.4.3.3. Suppression	48
2.4.3.4. Activation / Désactivation	
2.4.3.5. Contrôle sur les tenants et les contrats	
2.4.4. Conseils de mise en œuvre	
2.4.4.1. Quand et comment créer un contexte applicatif ?	
2.4.4.2. Comment nommer un contexte applicatif?	
2.4.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contexte applicatif ?	
Comportement par défaut	
Paramétrage des identifiants	
2.4.4.4. Quel accès aux contextes applicatifs ?	
Gestion des droits	
Restitution sur une IHM	
2.4.4.5. Conseils d'utilisation du contexte applicatif	
••	
2.5. Contrat d'entrée	
2.5.2. Formalisation.	
2.5.2.1. Dans un fichier JSON	
2.5.2.2. Dans la solution logicielle Vitam	
2.5.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	
2.5.3.1. Import	
2.5.3.2. Modification	
2.5.3.3. Activation / Désactivation	
2.5.4. Conseils de mise en œuvre	
2.5.4.1. Quand et comment créer un contrat d'entrée ?	
2.5.4.2. Comment nommer un contrat d'entrée ?	
2.5.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat d'entrée ?	
Comportement par défaut	
Paramétrage des identifiants	69

2.5.4.5. Quel accès aux contrats d'entrée ?	70
Gestion des droits	
Restitution sur une IHM	70
2.5.4.6. Comment modifier un contrat d'entrée ?	70
2.6. Contrat d'accès	71
2.6.1. Description	71
2.6.2. Formalisation	72
2.6.2.1. Dans un fichier JSON	72
2.6.2.2. Dans la solution logicielle Vitam	73
2.6.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	75
2.6.3.1. Import	75
2.6.3.2. Modification	76
2.6.3.3. Activation / Désactivation	78
2.6.4. Conseils de mise en œuvre	78
2.6.4.1. Quand et comment créer un contrat d'accès ?	78
2.6.4.2. Comment nommer un contrat d'accès ?	79
2.6.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat d'accès ?	79
Comportement par défaut	
Paramétrage des identifiants	80
2.6.4.4. Quel accès aux contrats d'accès ?	
Gestion des droits	
Restitution sur une IHM	
2.6.4.5. Comment modifier un contrat d'accès ?	82
2.7. Contrat de gestion	
2.7.1. Description	83
2.7.2. Formalisation	83
2.7.2.1. Dans un fichier JSON	83
2.7.2.2. Dans la solution logicielle Vitam	84
2.7.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	85
2.7.3.1. Import	85
2.7.3.2. Modification	87
2.7.3.3. Activation / Désactivation	88
2.7.4. Conseils de mise en œuvre	89
2.7.4.1. Quand et comment créer un contrat de gestion ?	89
2.7.4.2. Comment nommer un contrat de gestion ?	91
2.7.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat de gestion ?	91
Comportement par défaut	91
Paramétrage des identifiants	
2.7.4.4. Quel accès aux contrats de gestion ?	
Gestion des droits	
Restitution sur une IHM	
2.7.4.5. Conseils d'utilisation d'un contrat de gestion	
2.7.4.6. Comment modifier un contrat de gestion ?	95
3. Authentification	04
J. AUTIOHITICATIOH	

3.1. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	96
3.2. Conseils de mise en œuvre	96
3.2.1. Que faire lors de l'initialisation de la plate-forme ?	
3.2.1.1. Comportement par défaut	
3.2.1.2. Paramétrage de la plate-forme	
3.2.1.3. à quoi servent les habilitations par défaut ?	
3.2.2. Comment gérer une nouvelle application ?	98
4. Entrées	99
4.1. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	
4.1.1. Processus d'entrée	99
4.1.2. Options de contrôle des métadonnées	
4.1.3. Options de rattachement	
4.1.4. Options sur les groupes d'objets techniques	
4.1.5. Options de stockage	
4.1.6. Option de génération automatique des règles de gestion héritées	
4.2. Conseils de mise en œuvre	109
5. Accès	113
5.1. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam	113
5.1.1. Description	113
5.1.2. Filtre sur les services producteurs	
5.1.3. Filtre sur les usages autorisés	
5.1.4. Filtres sur les niveaux de description accessibles	
5.1.5. Filtre sur les catégories de règle de gestion	
5.1.6. Droits sur les archives accessibles	
5.1.7. Activation du log des accès	
5.2. Conseils de mise en œuvre	117
Annexe 1 : exemples d'habilitations	123
Certificat applicatif	123
Certificat personnel	123
Contexte applicatif	123
Contrat d'entrée	125
Avec profil d'archivage	125
Avec nœud de rattachement, cône de positionnement des rattachements et au	torisation de
rattachement	
Avec filtres sur les types d'objets attendus	
Avec définition d'un contrat de gestion	
Avec option d'activation de l'enregistrement en base des règles de gestion héritées	126
Contrat d'accès	126

Avec filtre sur les services producteurs
Avec filtre sur les usages
Avec filtre sur les catégories de règle de gestion
Avec filtre sur les droits
Profil de sécurité
Avec permissions
Avec toutes les permissions
Contrat de gestion
Avec stratégies de stockage130
Sans stratégie de stockage
Annexe 2 : cas d'utilisation des habilitations131
Cas 1:131
Cas 2 :
Annexe 3 : liste des permissions et privilèges135
Annexe 4 : fonctionnement du log des accès143
Description
Structure des logs
Exemple de log généré lors de l'export d'un DIP d'une unité archivistique ayant un GOT contenant un objet
Exemple de logs généré lors de l'export d'un DIP de sept unités archivistiques dont quatre seulement avaient un GOT contenant un objet
Exemple de logs générés lors de l'export d'une unité archivistique ayant un GOT comprenant trois objets145
Exemple de log généré lors de l'export d'un seul des usages de la même unité archivistique que ci-dessus
Annexe 5 : Messages d'erreur147
Contexte applicatif
Profil de sécurité
Contrat d'entrée152

1. Résumé

Jusqu'à présent, pour la gestion, la conservation, la préservation et la consultation des archives numériques, les acteurs du secteur public étatique ont utilisé des techniques d'archivage classiques, adaptées aux volumes limités dont la prise en charge leur était proposée. Cette situation évolue désormais rapidement et les acteurs du secteur public étatique doivent se mettre en capacité de traiter les volumes croissants d'archives numériques qui doivent être archivés, grâce à un saut technologique.

1.1 Présentation du programme Vitam

Les trois ministères (Europe et Affaires étrangères, Armées et Culture), combinant légalement mission d'archivage définitif et expertise archivistique associée, ont décidé d'unir leurs efforts, sous le pilotage de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), pour faire face à ces enjeux. Ils ont décidé de lancer un programme nommé Vitam (Valeurs Immatérielles Transmises aux Archives Pour Mémoire) qui couvre plus précisément les opérations suivantes :

- la conception, la réalisation et la maintenance mutualisées d'une solution logicielle d'archivage électronique de type back-office, permettant la prise en charge, le traitement, la conservation et l'accès aux volumes croissants d'archives (projet de solution logicielle Vitam);
- l'intégration par chacun des trois ministères porteurs du Programme de la solution logicielle dans sa plate-forme d'archivage. Ceci implique l'adaptation ou le remplacement des applications métiers existantes des services d'archives pour unifier la gestion et l'accès aux archives, la reprise des données archivées depuis le début des années 1980, la réalisation d'interfaces entre les applications productrices d'archives et la plate-forme d'archivage (projets SAPHIR au MEAE, ADAMANT au MC et ArchiPél au MA);
- le développement, par un maximum d'acteurs de la sphère publique, de politiques et de plates-formes d'archivage utilisant la solution logicielle (projet Ad-Essor et ANET).

La solution logicielle Vitam est développée en logiciel libre et recourt aux technologies innovantes du Big Data, seules à même de relever le défi de l'archivage du nombre d'objets numériques qui seront produits ces prochaines années par les administrations de l'État. Afin de s'assurer de la qualité du logiciel livré et de limiter les dérives calendaires de réalisation, le projet est mené selon une conduite de projet Agile. Cette méthode dite « itérative », « incrémentale » et « adaptative » opère par successions de cycles réguliers et fréquents de développements-tests-corrections-intégration. Elle associe les utilisateurs tout au long des développements en leur faisant tester les éléments logiciels produits et surtout en leur demandant un avis sur la qualité des résultats obtenus. Ces contrôles réguliers permettent d'éviter de mauvaises surprises lors de la livraison finale de la solution logicielle en corrigeant au fur et à mesure d'éventuels dysfonctionnements.

Licence Ouverte V2.0. 16 / 152

Le programme Vitam bénéficie du soutien du Commissariat général à l'investissement dans le cadre de l'action : « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » du Programme d'investissement d'avenir (PIA). Il a été lancé officiellement le 9 mars 2015, suite à la signature de deux conventions, la première entre les ministères porteurs et les services du Premier ministre, pilote du programme au travers de la DINUM, et la seconde entre les services du Premier ministre et la Caisse des dépôts et consignations, relative à la gestion des crédits attribués au titre du Programme d'investissements d'avenir.

1.2 Présentation du document

Le document présente les fonctionnalités associées à la gestion et à l'utilisation des habilitations dans la solution logicielle Vitam.

Il s'articule autour des axes suivants :

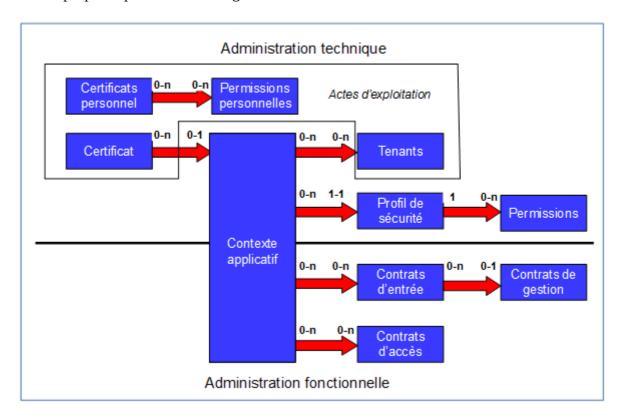
- une présentation des différentes habilitations : certificat applicatif, certificat personnel, profil de sécurité, contexte applicatif, contrat d'entrée, contrat d'accès, et de la manière dont le Standard d'échanges de données pour l'archivage (SEDA) et le modèle de données de la solution logicielle Vitam sont utilisés pour les formaliser ;
- une présentation des mécanismes mis en œuvre dans la solution logicielle Vitam pour gérer ces habilitations ;
- des recommandations aux ministères porteurs, partenaires et utilisateurs de la solution logicielle Vitam sur la manière d'utiliser les fonctionnalités associées à ces habilitations.

Le présent document décrit les fonctionnalités qui seront offertes par la première version de production de la solution logicielle Vitam au terme de la *release 12* (novembre 2019). Il a vocation à être amendé, complété et enrichi au fur et à mesure de la réalisation de la solution logicielle Vitam et des retours et commentaires formulés par les ministères porteurs et les partenaires du programme.

Licence Ouverte V2.0. 17 / 152

2. Administration des habilitations

Les habilitations sont l'ensemble des droits et permissions attribués par la solution logicielle Vitam à une application externe et permettant à cette dernière d'accéder aux différents services proposés par la solution logicielle Vitam.



La solution logicielle Vitam met à disposition un ensemble d'outils permettant de gérer les habilitations :

- les certificats applicatifs et les certificats personnels ;
- les contextes applicatifs, les profils de sécurité, les contrats d'accès.

2.1. Certificat applicatif

2.1.1. Description

Le certificat applicatif correspond à une carte d'identité numérique. Il permet d'**identifier et d'authentifier une application** souhaitant accéder aux services de la solution logicielle Vitam.

Pour ce faire, il doit être obligatoirement :

déclaré dans la solution logicielle Vitam ;

Licence Ouverte V2.0. 18 / 152

associé à au moins un contexte applicatif.

2.1.2. Formalisation

Les certificats applicatifs sont enregistrés dans la base de données MongoDB, dans la collection « Certificate », sous la forme d'enregistrements au format JSON.

```
Enregistrement d'un certificat:

{
    "_id": "aeaaaaaaaahgnmn7aac46almhn4jtsiaaaaq",
    "SubjectDN": "EMAILADDRESS=support@programmevitam.fr, CN=vitam-vitam, OU=Vitam, O=Vitam, L=Paris,
ST=IDF, C=FR",
    "ContextId": "CT-000001",
    "SerialNumber": "4",
    "Certificate":
    "LS0tLS1CRUdJTiBDRVJUSUZJQ0FURS0tLS0tCk1JSUdJVENDQkFtZ0F3SUJBZ0lCQkRBTkJna3Foa2lHOXcwQkFR
c0ZBRENCa3pFTE1Ba0dBMVVFQmhNQ1JsSXgKRERBS0JnTl[...]ZZRXR0RXdCS0c3dTgyQ0FjUVE2cS9JQWQxV0
gvTS9sbDM1Qwo3NGVqSWxSSWk0YmRxcklaYlFjdVB4UEpQRTZEdE5nNDlYemlQUWJuWnhFRetBNE1zQT09Ci0t
LS0tRU5EIENFUIRJRklDQVRFLS0tLS0=",
    "IssuerDN": "EMAILADDRESS=support@programmevitam.fr, CN=vitam-root-ca-vitam, OU=Vitam, O=Vitam,
L=Paris, ST=IDF, C=FR",
    "Status": "VALID"
}
```

Un certificat applicatif doit comporter les éléments suivants¹:

Champ	Description		
_id	identifiant unique dans l'ensemble du système, fourni par ce dernier (champ obligatoire).		
SubjectDN	identifiant unique du certificat applicatif ou Distinguished Name (champ obligatoire).		
ContextId	identifiant signifiant du contexte applicatif associé au certificat applicatif (champ obligatoire).		
SerialNumber	numéro de série du certificat applicatif (champ obligatoire).		
IssuerDN	identifiant unique ou Distinguished Name de l'autorité de certification (champ obligatoire).		
Certificate	clé du certificat applicatif (champ obligatoire).		
Status	statut du certificat applicatif (champ obligatoire): • Si le certificat est valide et actif, le statut a pour valeur « VALID » ; • Si le certificat a été révoqué, le statut a pour valeur « REVOKED ».		

¹ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 2.I, « Collection Certificate ». Un exemple de certificat se trouve dans l'annexe 1 du présent document.

Licence Ouverte V2.0. 19 / 152

2.1.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre un référentiel des certificats applicatifs, administrable par un utilisateur doté des droits adéquats (**administrateur technique**) et géré dans une collection particulière².

Il est possible de réaliser les opérations présentées ci-dessous.

2.1.3.1. Import

Au moment de l'installation de la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre par défaut des habilitations, **automatiquement importées lors de l'initialisation de la plate-forme**, dans le but de permettre un accès direct à l'ensemble de ses services. En plus d'un contexte applicatif, donnant accès à l'ensemble des tenants, et d'un profil de sécurité, référençant l'ensemble des permissions, elle fournit un **certificat applicatif**, utilisé pour déployer la solution logicielle Vitam³.

Cette action, relevant d'un **acte d'administration technique**, fait l'objet d'une journalisation dans les logs, contrairement aux actions d'import du contexte applicatif et du profil de sécurité fournis par défaut par la solution logicielle Vitam, qui sont tracées dans le journal des opérations du tenant d'administration.

Point d'attention : le certificat applicatif fourni par défaut par la solution logicielle Vitam n'est pas destiné à être utilisé par une plate-forme en production. Il a vocation à :

- faciliter le déploiement d'une plate-forme et précéder l'utilisation d'un certificat de production ;
- être utilisé par une plate-forme de tests.

Après installation de la solution logicielle Vitam

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible de générer 1 à n certificat(s) applicatif(s). Cet ajout relève d'opérations d'administration technique et s'effectue au moyen des API.

Par cette génération, 1 à n certificat(s) applicatif(s) sont ajoutés au référentiel des certificats applicatifs⁴.

Cette action, relevant d'un **acte d'administration technique**, fait l'objet d'une journalisation dans les logs, contrairement aux actions d'import du contexte applicatif et du profil de sécurité fournis par défaut par la solution logicielle Vitam, qui sont tracées dans le journal des

Licence Ouverte V2.0. 20 / 152

² Pour plus d'informations sur la modélisation de cette collection, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 2.I, « Collection Certificate ».

³ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'installation*, chapitre 4.2.3, « Gestion des certificats ».

⁴ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 9 « Intégration d'une application externe dans Vitam » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats », ainsi que dans le document *Documentation d'installation*, chapitre 4.2.3, « Gestion des certificats ».

opérations du tenant d'administration.

2.1.3.2. Mise à jour

La solution logicielle permet de mettre à jour unitairement des certificats⁵. Cette mise à jour consiste à remplacer un certificat en fin de vie par un nouveau certificat et, de fait, entraîne la suppression du certificat en fin de vie.

Cette mise à jour peut avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam. Cette opération ne s'effectue qu'au moyen des API et relève d'une opération d'administration technique.

Cette action, relevant d'un **acte d'administration technique**, fait l'objet d'une journalisation dans les logs fournis par défaut par la solution logicielle Vitam.

2.1.3.3. Suppression

La solution logicielle permet de supprimer unitairement des certificats⁶.

Cette suppression peut avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam. Cette opération ne s'effectue qu'au moyen des API et relève d'une opération d'administration technique.

Cette action, relevant d'un **acte d'administration technique**, fait l'objet d'une journalisation dans les logs fournis par défaut par la solution logicielle Vitam.

2.1.4. Conseils de mise en œuvre

À l'issue de cette dernière phase de réalisation de fonctionnalités concernant les habilitations, l'équipe projet Vitam est en mesure de fournir quelques recommandations de mise en œuvre. La solution logicielle permet de créer, modifier et supprimer les certificats applicatifs. Certaines actions peuvent avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam.

2.1.4.1. Quand et comment créer un certificat applicatif?

Un service externe souhaitant utiliser les services de la solution logicielle Vitam doit avoir déclaré son certificat applicatif dans la solution logicielle Vitam. Ce certificat doit être associé à un contexte dès la création de celui-ci, sans quoi l'application cherchant à s'authentifier à la solution logicielle Vitam ne pourra accéder à aucun de ses services.

Licence Ouverte V2.0. 21 / 152

⁵ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 5.19 « Procédure d'exploitation pour la révocation des certificats SIA et Personae », chapitre 9 « Intégration d'une application externe dans Vitam » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats ».

⁶ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 5.19 « Procédure d'exploitation pour la révocation des certificats SIA et Personae », chapitre 9 « Intégration d'une application externe dans Vitam » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats ».

La création d'un certificat applicatif peut intervenir à différents moments :

• **lors de l'initialisation de la plate-forme :** il est obligatoire de disposer d'un certificat applicatif, en plus d'un contexte applicatif et d'un profil de sécurité, pour pouvoir utiliser les services de la solution logicielle Vitam.

Cette dernière propose un certificat par défaut, destiné à être utilisé dans deux cas :

- pour le déploiement de la plate-forme, afin de faciliter son installation, ainsi que le paramétrage du certificat applicatif de production, ayant vocation à remplacer ce certificat par défaut;
- sur une plate-forme de tests ;
- **lors de l'intégration d'une nouvelle application** devant accéder aux services de la solution logicielle Vitam.

La déclaration d'un certificat applicatif dans la solution logicielle Vitam relève d'une opération d'administration technique⁷.

De fait, au moment de l'initialisation d'un nouveau certificat, il est recommandé de suivre les étapes suivantes :

Qui ?	Quoi ?	Via l'IHM démo Vitam ?
Administrateur fonctionnel/ technique	 - définit ses besoins en termes d'habilitation : Quel contexte applicatif utiliser ? quels droits associer à ce contexte applicatif ? quel profil de sécurité utiliser ? quels contrats associer ? Les habilitations nécessaires existent-elles déjà ? Faut-il créer de nouvelles habilitations ? Y a-t-il des besoins de sécurité particulier ? - le cas échéant, liste les habilitations dont il a besoin. 	Oui / Non
Administrateur technique	Le cas échéant, crée un profil de sécurité.	Non
Administrateur fonctionnel/ technique	Le cas échéant, crée un contexte applicatif, en l'associant à un profil de sécurité, créé pour l'occasion ou déjà existant.	Oui
Administrateur	Crée le nouveau certificat applicatif, en l'associant au contexte	Non

⁷ La procédure est détaillée dans *Documentation d'exploitation*, chapitre 9 « Intégration d'une application externe dans Vitam ». Il est également possible de se référer au document *Documentation d'installation*, chapitre 4.2.3, « Gestion des certificats » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats ».

Licence Ouverte V2.0. 22 / 152

technique	applicatif, créé pour l'occasion ou déjà existant.	
Administrateur fonctionnel	Le cas échéant : - crée des contrats, d'entrée et/ou d'accès ; - associe au contexte applicatif des contrats d'entrée et/ou d'accès.	Oui
Administrateur fonctionnel/ technique	Activation du contexte applicatif.	Oui
Administrateur technique / fonctionnel	Test avant utilisation courante.	Oui

Point d'attention:

- La solution logicielle Vitam rend obligatoire l'intégration d'un certificat applicatif par défaut, afin de pouvoir initialiser et paramétrer la plate-forme. Ce certificat n'a pas vocation à être utilisé en production et doit, dans ce cas-là, être remplacé par un certificat de production.
- Dans la mesure où un certificat doit être associé à un contexte, lui-même nécessitant un profil de sécurité, il est obligatoire de disposer au préalable d'un profil de sécurité et d'un contexte à associer à ce certificat applicatif.

2.1.4.2. Comment mettre à jour un certificat applicatif?

Un certificat applicatif a une durée de vie limitée et nécessite d'être ponctuellement mis à jour, voire remplacé⁸. On peut procéder de la manière suivante :

Qui ?	Quoi ?	Via l'IHM démo Vitam ?	Commentaires
Administrateur fonctionnel/	Désactivation du contexte associé au certificat applicatif à changer.	Oui	

⁸ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 5.4 « Déploiement / mises à jour », chapitre 9 « Intégration d'une application externe dans Vitam » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats », chapitre 5.19 « Procédure d'exploitation pour la révocation des certificats SIA et Personae », ainsi que dans le document *Documentation d'installation*, chapitre 4.2.3, « Gestion des certificats ».

Licence Ouverte V2.0. 23 / 152

technique			
Administrateur technique	Création d'un nouveau certificat applicatif, destiné à remplacer le certificat en production.	Non	NB : déclaration du contexte désactivé.
Administrateur technique	Révocation du précédent certificat applicatif.	Non	But : éviter un conflit de certificats lors de la réactivation du contexte.
Administrateur fonctionnel/ technique	Activation du contexte applicatif.	Oui	
Administrateur technique / fonctionnel	Test avant utilisation courante.	Oui	

2.1.4.3. Quand et comment supprimer un certificat applicatif?

La suppression ou révocation d'un certificat applicatif peut intervenir à plusieurs occasions :

- l'application souhaitant s'authentifier à la solution logicielle Vitam est décommissionnée ;
- son certificat est obsolète et doit être remplacé.

La solution logicielle Vitam permet de le révoquer de la manière suivante :

- en transmettant à la solution logicielle Vitam la liste des certificats révoqués par une autorité fournissant des certificats applicatifs ;
- en changeant son statut, de « VALID » à « REVOKED ». Cela a pour conséquence le rejet de tout accès aux API de la solution logicielle Vitam au moyen de ce certificat révoqué.

La révocation d'un certificat applicatif dans la solution logicielle Vitam relève d'une opération d'administration technique⁹.

Licence Ouverte V2.0. 24 / 152

⁹ La procédure est détaillée dans *Documentation d'exploitation*, chapitre 5.19 « Procédure d'exploitation pour la révocation des certificats SIA et Personae » et chapitre 9 « Intégration d'une application externe dans Vitam ». Se référer également au chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats ».

2.2. Certificat personnel

2.2.1. Description

Le certificat personnel correspond à un certificat propre à une **personne physique** utilisatrice en particulier de l'application souhaitant accéder aux services de la solution logicielle Vitam. Le certificat personnel ne se substitue pas au certificat applicatif qui authentifie une application, et il sert **juste à identifier et non à authentifier** une personne qui se connecte derrière une application. Le principe de délégation de la phase d'authentification des utilisateurs humains par les front-offices est conservé même dans ce cas, et ce certificat est simplement transmis par le front-office dans les appels REST. À minima, la solution logicielle Vitam vérifie que ce certificat est présent dans la liste des certificats connus.

Son utilisation répond à un besoin de sécurité supplémentaire, associé aux fonctions d'administration avancées ou considérées comme sensibles. L'accès à certaines fonctions (EndPoints) est soumis d'une part à l'autorisation de l'application par son contexte applicatif et d'autre part à la présence d'un certificat personnel connu pour identification de l'utilisateur.

2.2.2. Formalisation

Les certificats personnels sont enregistrés dans la base de données MongoDB, dans la collection « PersonalCertificate », sous la forme d'enregistrements au format JSON.

```
Enregistrement d'un certificat personnel :

{
    "_id": "aeaaaaaaaahgnmn7aacg4allwxzmb6qaaaaq",
    "SubjectDN": "O=VITAM, L=Paris, C=FR",
    "SerialNumber": "2",
    "Certificate":
    "MIIFRJCCAy6gAwIBAgIBAjANBgkqhkiG9w0BAQsFADAtMQswCQYDVQQGEwJGUjEOMAwGA1UEBxMFUGFya
XMxDjAMBgNVBAoTBVZJVEFNMCAXDTE3MDgwMTExMTcwMFoYDzk5OTkxMjMxMjM1OTU5WjAtMQswCQ
YDVQQGEwJGUjEOMAwGA1UEBxMFUGFyaXMxDjAMBgN[...]I49Maz5W87bKqNyecYtrBlvML7k5UeOLtgNuUsT
BlzFTxMkaQHOSpMyrHZ/yVPNVfuP3cCKvzMPHFGHzJZK0qvz4zdFdx7YzBq+I6YLvRES9b+DkvdrTOpZI2GjKuP5
m13kcUjsFeqJR6rb+o1kJuCj/QMC2OjMXMlDqNa8mL5ooGQmYOzHkfq4vdKLG/Fvbpw2DDrwv9jKmw2l6eWLYzuIp
vz7sqUHwi30wScXSm/FCKF9DjzODUpSkBvDiaA==",
    "IssuerDN": "O=VITAM, L=Paris, C=FR",
    "Status": "VALID",
    "Hash": "6088f19bc7d328f301168c064d6fda93a6c4ced9d5c56810c4f70e21e77d841d"
}
```

Un certificat personnel doit comporter les éléments suivants¹⁰:

Champ	Description
-------	-------------

¹⁰ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 2.II, « Collection PersonalCertificate ». Un exemple de certificat personnel se trouve dans l'annexe 1 du présent document.

Licence Ouverte V2.0. 25 / 152

_id	identifiant unique dans l'ensemble du système, fourni par ce dernier (champ obligatoire).		
SubjectDN	identifiant unique du certificat personnel ou Distinguished Name (champ obligatoire).		
SerialNumber	numéro de série du certificat personnel (champ obligatoire).		
IssuerDN	identifiant unique ou Distinguished Name de l'autorité de certification (champ obligatoire).		
Certificate	clé du certificat personnel (champ obligatoire).		
Hash	empreinte du certificat personnel (champ obligatoire).		
Status	 statut du certificat personnel (champ obligatoire): Si le certificat est valide et actif, le statut a pour valeur « VALID »; Si le certificat a été révoqué, le statut a pour valeur « REVOKED ». 		

Au niveau de la plate-forme un fichier de configuration définit les services qui peuvent être rendus accessibles aux seuls détenteurs d'un certificat personnel¹¹.

Par ailleurs, le certificat personnel est enregistré dans le journal des opérations sous forme d'identifiant (agIdPers).

2.2.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre un référentiel des certificats personnels, administrable par un utilisateur doté des droits adéquats (**administrateur technique**) et géré dans une collection particulière¹².

Il est possible de réaliser les opérations présentées ci-dessous.

2.2.3.1. Import

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible de générer 0 à n certificat(s) personnel(s). Cet ajout relève d'opérations d'administration technique et s'effectue au moyen des API.

Lors d'un import, 1 à n certificat(s) personnel(s) sont ajoutés au référentiel des certificats personnels¹³.

Licence Ouverte V2.0. 26 / 152

_

¹¹ Le fonctionnement de ce fichier de configuration est précisé dans la section 2.2.4.2 « Comment paramétrer les permissions associées à un certificat personnel » du présent document. Une liste non exhaustive de ces services est présente dans l'annexe 3 du présent document.

¹² Pour plus d'informations sur la modélisation de cette collection, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 2.II, « Collection PersonalCertificate ».

¹³ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats », et surtout chapitre 9.2.2 « Authentification *personae* ».

Cette action, relevant d'un **acte d'administration technique**, fait l'objet d'une journalisation dans les logs de la solution logicielle Vitam.

Point d'attention : cette action requiert au préalable le paramétrage d'un fichier de configuration définissant les services qui peuvent être rendus accessibles aux seuls détenteurs du certificat personnel¹⁴.

2.2.3.2. Suppression

La solution logicielle permet de supprimer unitairement des certificats personnels¹⁵.

Cette suppression peut avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam. Cette opération ne s'effectue qu'au moyen des API et relève d'une opération d'administration technique.

Cette action, relevant d'un **acte d'administration technique**, fait l'objet d'une journalisation dans les logs de la solution logicielle Vitam.

2.2.4. Conseils de mise en œuvre

À l'issue de cette dernière phase de réalisation de fonctionnalités concernant les habilitations, l'équipe projet Vitam est en mesure de fournir quelques recommandations de mise en œuvre. La solution logicielle permet de créer, paramétrer et supprimer les certificats personnels. Certaines actions peuvent avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam.

2.2.4.1. Quand et comment créer un certificat personnel ?

Un service externe souhaitant utiliser les services de la solution logicielle Vitam peut disposer de certificats personnels pour tracer les actions de certains utilisateurs.

La création d'un certificat personnel et l'attribution des privilèges qui lui sont associés relèvent d'une opération d'administration technique¹⁶.

La création d'un certificat personnel peut intervenir à différents moments :

• **lors de l'initialisation de la plate-forme :** il n'est pas obligatoire de disposer d'un certificat personnel pour pouvoir utiliser les services de la solution logicielle Vitam, mais sa création répond à des besoins supplémentaires d'authentification ;

Licence Ouverte V2.0. 27 / 152

¹⁴ Le fonctionnement de ce fichier de configuration est précisé dans la section 2.2.4.2 « Comment paramétrer les permissions associées à un certificat personnel » du présent document. Une liste non exhaustive de ces services est présente dans l'annexe 3 du présent document.

¹⁵ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 5.19 « Procédure d'exploitation pour la révocation des certificats SIA et Personae », chapitre 9.2.2 « Authentification *personae* » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats ».

¹⁶ La procédure est détaillée dans Documentation d'exploitation, chapitre 9.2.2 « Authentification personae ».

 lors de l'intégration d'une nouvelle application devant accéder aux services de la solution logicielle Vitam avec des habilitations particulières pour certains de ses utilisateurs.

Tout comme les droits octroyés par un profil de sécurité, les privilèges accordés par un certificat personnel correspondent aux services proposés par la solution logicielle Vitam (EndPoint). Ils doivent en outre se conformer aux droits définis dans le profil de sécurité du contexte applicatif utilisé¹⁷.

Cette liste de privilèges, associée à un certificat personnel, est **unique** sur l'ensemble de la plate-forme¹⁸.

Il est recommandé de n'utiliser ce type de certificat que pour des utilisateurs en nombre restreint :

- des administrateurs de la solution logicielle Vitam, ayant vocation à accéder à l'ensemble des services mis à disposition par cette dernière;
- des personnes ayant des droits d'accès à certains services en particulier (on pourrait envisager d'utiliser un certificat personnel dans le cas de la gestion des archives protégées au titre du secret de la défense nationale, sur une instance classifiée).

De fait, au moment de l'initialisation d'une plate-forme ou de l'intégration d'une nouvelle application, il est recommandé de suivre les étapes suivantes :

Qui ?	Quoi ?	Via l'IHM démo Vitam ?
Administrateur fonctionnel/ technique	 - définit ses besoins en termes d'habilitation : Quel contexte applicatif utiliser ? quels droits associer à ce contexte applicatif ? quel profil de sécurité utiliser ? quels contrats associer ? Les habilitations nécessaires existent-elles déjà ? Faut-il créer de nouvelles habilitations ? Y a-t-il des besoins de sécurité particulier ? Faut-il un certificat personnel pour authentifier un certain groupe d'utilisateurs ? - le cas échéant, liste les habilitations dont il a besoin, ainsi que les privilèges à associer au certificat personnel. 	Oui / Non
Administrateur	Le cas échéant, crée un profil de sécurité.	Non

¹⁷ Une liste non exhaustive de ces services est présentée dans l'annexe 3 du présent document.

Licence Quverte V2.0. 28 / 152

_

¹⁸ Le paramétrage de cette liste de privilèges est précisé dans la section 2.2.4.2 « Comment paramétrer les permissions associées à un certificat personnel » du présent document.

technique	Le cas échéant, met à jour le fichier de configuration des permissions associées au certificat personnel et génère le certificat personnel.	Non
Administrateur fonctionnel/ technique	Le cas échéant, crée un contexte applicatif, en l'associant à un profil de sécurité, créé pour l'occasion ou déjà existant.	Oui
Administrateur technique	Crée le nouveau certificat applicatif, en l'associant au contexte applicatif, créé pour l'occasion ou déjà existant.	Non
Administrateur fonctionnel	Le cas échéant : - crée des contrats, d'entrée et/ou d'accès ; - associe au contexte applicatif des contrats d'entrée et/ou d'accès.	Oui
Administrateur fonctionnel/ technique	Activation du contexte applicatif.	Oui
Administrateur technique / fonctionnel	Test avant utilisation courante.	Oui

Point d'attention :

- Les permissions associées à un certificat personnel doivent se conformer aux droits accordés par un profil de sécurité à un contexte donné.
- Les permissions associées à un certificat personnel sont uniques sur une plate-forme donnée. De fait, elles ne peuvent être accordées qu'à un groupe particulier d'utilisateurs.

2.2.4.2. Comment paramétrer les permissions associées à un certificat personnel ?

Au niveau de la plate-forme, un fichier de configuration définit les services qui peuvent être rendus accessibles aux seuls détenteurs d'un certificat personnel : il s'agit du fichier « personal-certificate-permissions.conf » ¹⁹.

Licence Ouverte V2.0. 29 / 152

¹⁹ Cf. Documentation d'exploitation, chapitre 8.2.11.2.2 « Fichier personal-certificate-permissions.conf ».

Personal certification configuration for endpoint permissions
permissionsRequiringPersonalCertificate:
permissionsWithoutPersonalCertificate:
- 'dipexport:create'
- 'dipexportv2:create'
- 'dipexport:id:dip:read'
- 'logbookobjectslifecycles:id:read'
13

Ce fichier distingue:

- les services accessibles sans certificat personnel (« permissionsWithoutPersonalCertificate »). Par défaut, y sont listés l'ensemble des services mis à disposition par la solution logicielle Vitam²⁰;
- les services accessibles avec certificat personnel (« permissionsRequiringPersonalCertificate »). Par défaut, la solution logicielle Vitam ne générant pas nativement de certificats personnels, cette liste est vide.

Il est possible de :

- associer des permissions à un certificat personnel, en ajoutant à cette dernière liste vide les services souhaités ;
- supprimer des permissions accessibles sans certificat personnel.

Cette opération relève d'un acte d'exploitation technique.

Point d'attention:

- Les permissions associées à un certificat personnel doivent se conformer aux droits accordés par un profil de sécurité à un contexte donné.
- Les permissions associées à un certificat personnel sont uniques sur une plate-forme donnée. De fait, elles ne peuvent être accordées qu'à un groupe particulier d'utilisateurs.

2.2.4.3. Comment mettre à jour un certificat personnel ?

Un certificat personnel a une durée de vie limitée et nécessite d'être ponctuellement mis à jour, voire remplacé²¹. On peut procéder de la manière suivante :

Qui ?	Quoi ?	Via	Commentaires
-------	--------	-----	--------------

²⁰ Une liste non exhaustive de ces services est présentée dans l'annexe 3 du présent document.

Licence Quverte V2.0.

²¹ La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 5.19 « Procédure d'exploitation pour la révocation des certificats SIA et Personae », chapitre 9.2.2 « Authentification *personae* » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats ».

		l'IHM démo Vitam ?	
Administrateur fonctionnel/ technique	Arrêt momentané d'accès aux services de la solution logicielle Vitam pour le groupe d'utilisateurs concerné.	Oui	Communication externe.
Administrateur technique	Création d'un nouveau certificat personnel, destiné à remplacer le certificat en production.	Non	
	Révocation du précédent certificat personnel.	Non	But : éviter un conflit de certificats lors de la réactivation du service.
Administrateur technique/ fonctionnel	Test avant utilisation courante.	Oui	

2.2.4.4. Quand et comment supprimer un certificat personnel?

La suppression ou révocation d'un certificat personnel peut intervenir à plusieurs occasions :

- l'application souhaitant s'authentifier au moyen d'un certificat personnel à la solution logicielle Vitam est décommissionnée ;
- ce certificat est obsolète et doit être remplacé.

La solution logicielle Vitam permet de le révoquer de la manière suivante²²:

- en transmettant à la solution logicielle Vitam la liste des certificats révoqués par une autorité fournissant des certificats personnels ;
- en changeant son statut, de « VALID » à « REVOKED ». Cela a pour conséquence le rejet de tout accès aux API de la solution logicielle Vitam au moyen de ce certificat révoqué.

Licence Ouverte V2.0. 31 / 152

-

²² La procédure est décrite dans le document *Documentation d'exploitation*, chapitre 5.19 « Procédure d'exploitation pour la révocation des certificats SIA et Personae », chapitre 9.2.2 « Authentification *personae* » et chapitre 12.1 « Cycle de vie des certificats ».

2.3. Profil de sécurité

2.3.1. Description

Pour un contexte applicatif donné, le profil de sécurité formalise les privilèges ou droits octroyés à un service externe par la solution logicielle Vitam, et par conséquent les points d'accès (EndPoints) par lesquels ce service, une fois authentifié, pourra transmettre des requêtes à la solution logicielle Vitam.

Un profil de sécurité applicatif détermine les droits suivants :

- soit un accès à tous les services proposés par la solution logicielle Vitam;
- soit une liste de services définis auxquels le profil de sécurité donne accès²³.

2.3.2. Formalisation

Les profils de sécurité sont enregistrés dans la base de données MongoDB, dans la collection « SecurityProfile », sous la forme d'enregistrements au format JSON.

```
Enregistrement d'un profil de sécurité :

{
    "_id": "aegqaaaaaahn6o5iab5z6almhpd24eaaaaba",
    "Identifier": "TNR_SEC_PROFILE_OK_2",
    "Name": "TNR_SEC_PROFILE_OK_2",
    "FullAccess": false,
    "Permissions": [
        "contexts:read"
    ],
    "_v": 1
}
```

Le profil de sécurité est modélisé en JSON comme suit²⁴ :

Champ	Description	
_id	identifiant unique dans l'ensemble du système, fourni par ce dernier (champ obligatoire).	
Identifier	 identifiant donné au profil de sécurité, généré automatiquement par le système (champ obligatoire). S'il est généré par la solution logicielle Vitam, cet identifiant se compose du préfixe SEC_PROFILE, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement. Il peut également être généré par l'application à l'origine de sa 	

²³ Une liste non exhaustive de ces services est présente dans l'annexe 3 du présent document.

Licence Ouverte V2.0. 32 / 152

²⁴ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5.XV, « Collection SecurityProfile ». Un exemple de profil de sécurité se trouve dans l'annexe 1 du présent document.

	création ²⁵ .	
Name	nom du profil de sécurité, qui doit être obligatoirement renseigné et unique sur la plate-forme (champ obligatoire);	
FullAccess	 droit(s) au(x)quel(s) le profil de sécurité donne accès (champ obligatoire). Il peut s'agir de : tous les accès (FullAccess = « true »), une liste de privilèges ou droits octroyés (FullAccess = « false »). 	
Permissions	dans le cas où tous les accès ne sont pas octroyés (FullAccess = « false »), liste de privilèges ou droits octroyés, sélectionnés parmi l'ensemble des services proposés par la solution logicielle Vitam au sein d'une liste de permissions (champ facultatif). Pour chaque service, cette liste précise le type de service concerné et les droits associés (lecture, écriture, suppression).	
_V	version du profil de sécurité, fournie par le système (champ obligatoire).	

2.3.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre un référentiel des profils de sécurité, administrable par un utilisateur doté des droits adéquats (**administrateur fonctionnel et/ou technique**) et géré dans une collection particulière²⁶.

Ce référentiel est multi-tenant. Il est administrable et journalisé depuis le tenant d'administration.

Il est possible de réaliser les opérations présentées ci-dessous.

2.3.3.1. Import

Au moment de l'installation de la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre par défaut des habilitations, **automatiquement importés lors de l'initialisation de la plate-forme**, dans le but de permettre un accès direct à l'ensemble de ses services. En plus d'un certificat applicatif, utilisé pour déployer la solution logicielle Vitam, ainsi que d'un contexte applicatif, donnant accès à l'ensemble des tenants, elle fournit un **profil de sécurité**, référençant l'ensemble des permissions.

Il s'agit d'une opération d'administration, tracée dans le journal des opérations du tenant

Licence Ouverte V2.0. 33 / 152

²⁵ Un complément d'informations est donné dans la section 2.3.4.3.2 « Paramétrage des identifiants » du présent document.

²⁶ Pour plus d'informations sur la modélisation de cette collection, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5.XV « Collection SecurityProfile ».

d'administration (« MASTERDATA »)²⁷.

Après installation de la solution logicielle Vitam

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible d'importer **uniquement sur le tenant d'administration** 1 à n profil(s) de sécurité. Cet ajout relève d'opérations d'administration technique et s'effectue au moyen des API²⁸.

Par cet import, 1 à n profil(s) de sécurité sont ajoutés au référentiel des profils de sécurité.

Il s'agit d'une opération d'administration, tracée dans le journal des opérations du tenant d'administration (« MASTERDATA »)²⁹.

Lors de cet import, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs	
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.	
Échec ³⁰	Avec journalisation: - import d'un profil de sécurité déclarant à la fois une liste de permissions et autorisant en même temps tous les accès; - import d'un profil de sécurité dont l'identifiant existe déjà dans le système; - import d'un profil de sécurité dans lequel des champs sont absents. Il peut s'agir des champs: Identifier, Name; - import d'un profil de sécurité dans lequel une valeur ne correspond pas au type d'indexation du champ défini dans l'ontologie (ex: valeur textuelle dans le champ « FullAccess » de type « BOOLEAN »).	

2.3.3.2. Modification

La modification des champs des profils de sécurité est possible au moyen des API depuis le tenant d'administration³¹.

Licence Ouverte V2.0. 34 / 152

²⁷ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VIII « Workflow d'administration d'un référentiel des profils de sécurité ».

²⁸ L'utilisation des API est décrite dans la *Documentation des interfaces externes de VITAM* à l'adresse suivante : http://www.programmevitam.fr/ressources/DocCourante/raml/externe/functional-administration.html#securityprofiles.

²⁹ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VIII « Workflow d'administration d'un référentiel des profils de sécurité ».

³⁰ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

³¹ L'utilisation des API est décrite dans la *Documentation des interfaces externes de VITAM* à l'adresse suivante : http://www.programmevitam.fr/ressources/DocCourante/raml/externe/functional-administration.html#securityprofiles.

Les champs modifiables sont :

- le nom du profil de sécurité (Name) ;
- le(s) droit(s) sur les accès, correspondant aux valeurs « true » et « false » dans le système (FullAccess);
- la liste des permissions (Permissions).

Concernant la liste des permissions, il est possible de :

- ajouter ou supprimer une permission, dans le cas où tous les accès ne sont pas octroyés (FullAccess = « false »);
- octroyer tous les accès, en passant le statut du contrôle sur les droits (FullAccess) de « false » à « true », tout en supprimant la liste de permissions (Permissions) ;
- restreindre les accès à une liste de permissions, en passant le statut du contrôle sur les droits (FullAccess) de « true » à « false », tout en ajoutant 1 à n permission(s) (Permissions);
- supprimer l'ensemble des permissions (Permissions), et, de fait, octroyer tous les accès en passant le statut du contrôle sur les droits (FullAccess) de « false » à « true ».

Points d'attention:

- Lors d'une mise à jour de permissions dans un profil de sécurité, le contrôle sur les accès (FullAccess) du profil de sécurité doit toujours être présent. En revanche, en fonction de son statut, la liste de permissions ne doit pas l'être.
 - dans le cas où tous les accès ne sont pas octroyés (FullAccess = « false »), la liste de **privilèges ou droits** octroyés, sélectionnés parmi l'ensemble des services proposés par la solution logicielle Vitam au sein d'une liste de permissions (Permissions) doit être obligatoirement renseignée;
 - dans le cas où tous les accès sont octroyés (FullAccess = « true »), la liste de permissions doit être supprimée.

Cette action provoque la création d'une nouvelle version du profil de sécurité modifié. Les différentes versions du référentiel font l'objet d'une sauvegarde sur les offres de stockage utilisées par la solution logicielle Vitam.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant d'administration³².

Lors de cette mise à jour, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.
Échec ³³	Avec journalisation :

³² Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VIII « Workflow d'administration d'un référentiel des profils de sécurité ».

Licence Ouverte V2.0. 35 / 152

³³ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

- suppression d'un champ obligatoire, tel que : Identifier, Name ;
- suppression de l'ensemble de la liste des permissions, alors que le contrôle sur les accès requiert une liste de permissions (FullAccess = false);
- autorisation donnée sur tous les accès (FullAccess = true), alors que le profil de sécurité définit une liste de permissions ;
- autorisation donnée sur un accès restreint (FullAccess = false), sans avoir défini de liste de permissions ;
- ajout d'un champ inconnu et non défini pour un profil de sécurité.

2.3.3.3. Suppression

La solution logicielle permet de supprimer unitairement des profils de sécurité.

Cette suppression peut avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam. Cette opération ne s'effectue qu'au moyen des API et relève d'une opération d'administration technique³⁴.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant d'administration³⁵.

2.3.3.4. Autorisation d'accès

La solution logicielle Vitam permet d'activer ou de désactiver une autorisation d'accès depuis un profil de sécurité (FullAccess).

- si la valeur du contrôle est égale à « true », le profil de sécurité autorise une application externe à accéder à l'ensemble des services de la solution logicielle Vitam ;
- si la valeur du contrôle est égale à « false », le profil de sécurité autorise une application externe à accéder à une liste précise de services. L'application externe accède alors à la solution logicielle Vitam, avec pour seules restrictions les permissions qui lui sont attribuées dans le profil de sécurité associé au contexte applicatif.

Point d'attention : le profil de sécurité, fourni par défaut par la solution logicielle Vitam ne fait aucune restriction d'accès sur les permissions (« true ») et donne accès à l'ensemble des services de la solution logicielle Vitam.

Licence Ouverte V2.0. 36 / 152

-

³⁴ L'utilisation des API est décrite dans la *Documentation des interfaces externes de VITAM* à l'adresse suivante : http://www.programmevitam.fr/ressources/DocCourante/raml/externe/functional-administration.html#securityprofiles.

³⁵ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VIII « Workflow d'administration d'un référentiel des profils de sécurité ».

2.3.4. Conseils de mise en œuvre

À l'issue de cette dernière phase de réalisation de fonctionnalités concernant les habilitations, l'équipe projet Vitam est en mesure de fournir quelques recommandations de mise en œuvre. La solution logicielle permet de créer et de modifier les profils de sécurité. Certaines actions peuvent avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam.

2.3.4.1. Quand et comment créer un profil de sécurité?

Un service externe souhaitant utiliser les services de la solution logicielle Vitam doit disposer d'un profil de sécurité. Ce profil doit être associé à un contexte dès sa création, sans quoi l'application cherchant à s'authentifier à la solution logicielle Vitam ne pourra accéder à aucun de ses services.

La création d'un profil de sécurité peut intervenir à différents moments :

- **lors de l'initialisation de la plate-forme :** il est obligatoire de disposer d'un profil de sécurité, en plus d'un contexte applicatif et d'un certificat applicatif, pour pouvoir utiliser les services de la solution logicielle Vitam.
 - Cette dernière propose un profil de sécurité par défaut, destiné à être utilisé dans deux cas :
 - pour le déploiement de la plate-forme, afin de faciliter son installation, ainsi que le paramétrage du profil de sécurité de production, ayant vocation à remplacer ce profil de sécurité par défaut;
 - o sur une plate-forme de tests ;
- **lors de l'intégration d'une nouvelle application** devant accéder aux services de la solution logicielle Vitam.

La création d'un profil de sécurité et l'attribution des privilèges qui lui sont associés relèvent d'une opération d'administration technique.

De fait, au moment de l'initialisation d'un nouveau profil de sécurité, il est recommandé de suivre les étapes suivantes :

Qui ?	Quoi ?	Via l'IHM démo Vitam ?
Administrateur fonctionnel/ technique	 définit ses besoins en termes d'habilitation : Quel contexte applicatif utiliser ? quels droits associer à ce contexte applicatif ? quel profil de sécurité utiliser ? quels contrats associer ? Les habilitations nécessaires existent-elles déjà ? Faut-il créer 	Oui / Non

Licence Ouverte V2.0. 37 / 152

	de nouvelles habilitations ? Y a-t-il des besoins de sécurité particulier ? - le cas échéant, liste les habilitations dont il a besoin.	
Administrateur technique	Le cas échéant, crée un profil de sécurité.	Non
Administrateur fonctionnel/ technique	Le cas échéant, crée un contexte applicatif, en l'associant à un profil de sécurité, créé pour l'occasion ou déjà existant.	Oui
Administrateur technique	Crée le nouveau certificat applicatif, en l'associant au contexte applicatif, créé pour l'occasion ou déjà existant.	Non
Administrateur fonctionnel	,	
Administrateur fonctionnel/ technique	Activation du contexte applicatif.	Oui
Administrateur technique / fonctionnel	Test avant utilisation courante.	Oui

Point d'attention:

- La solution logicielle Vitam rend obligatoire l'intégration d'un profil de sécurité par défaut, afin de pouvoir initialiser et paramétrer la plate-forme. Ce profil de sécurité n'a pas vocation à être utilisé en production et doit, dans ce cas-là, être remplacé par un certificat de production. Néanmoins, il peut être utilisé par un système d'information archivistique (SIA) ou une application ayant des droits d'administration de la solution logicielle Vitam.
- Le profil de sécurité fourni par défaut par la solution logicielle Vitam n'a pas vocation à être supprimé ou à être modifié.
- Dans la mesure où un certificat doit être associé à un contexte, lui-même nécessitant un profil de sécurité, il est obligatoire de disposer au préalable d'un profil de sécurité et d'un contexte à associer à ce certificat applicatif.

Licence Ouverte V2.0. 38 / 152

2.3.4.2. Comment nommer un profil de sécurité?

Une application externe dispose d'un certificat applicatif, d'un profil de sécurité, d'un contexte applicatif et d'un à plusieurs contrats, d'entrée et/ou d'accès.

Au travers de ces différents référentiels, il s'agira de paramétrer les habilitations de ce seul service externe. C'est pourquoi, il est recommandé d'adopter des règles de nommage identiques dans les différents référentiels, en utilisant les éléments suivants :

- nom de l'application versante ou accédante,
- nom ou type d'objet archivé,
- nom du service producteur,
- code métier.

En sachant que :

- un profil de sécurité peut être utilisé par des contextes applicatifs différents ;
- un contexte applicatif peut être appelé par plusieurs certificats applicatifs ;
- un contexte applicatif peut déterminer plusieurs tenants, ainsi que plusieurs contrats, d'entrée comme d'accès ;
- un service producteur peut avoir plusieurs contrats différents ;
- une application versante ou accédante peut détenir plusieurs contrats.

2.3.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un profil de sécurité ?

Comportement par défaut

Par défaut, la solution logicielle Vitam génère les identifiants des habilitations de la manière suivante (mode « maître ») :

Type d'habilitation	Paramétrage de l'identifiant		
Profil de sécurité	préfixe SEC_PROFILE, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement		
Contexte applicatif	préfixe CT, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement		
Contrat d'entrée	préfixe IC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement		
Contrat d'accès	préfixe AC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement		

Ce fonctionnement par défaut diffère pour les tenants 0 et 1, où la solution logicielle Vitam est paramétrée par défaut pour ne pas générer d'identifiants pour :

• les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les

Licence Ouverte V2.0. 39 / 152

contextes sur le tenant 1, dit « tenant d'administration »,

les contrats d'entrée et d'accès sur le tenant 0³⁶.

Il est, bien sûr, possible de modifier ce paramétrage par défaut.

<u>Paramétrage des identifiants</u>

Il est possible de paramétrer les identifiants, afin qu'ils soient générés par l'application à l'origine de la création des différentes habilitations concernées (mode « esclave »). Cette opération peut avoir lieu :

- soit au moment de l'installation de la plate-forme,
- soit après installation, sur une plate-forme en activité. Dans ce cas-là, une interruption temporaire de service sera à prévoir, car l'opération nécessite le redémarrage du service « vitam-functional-administration ».

Pour ce faire, il faut modifier le fichier de configuration « functional-administration.conf », qui définit, entre autres, par tenant, les habilitations dont la solution logicielle Vitam ne génère pas d'identifiant³⁷.

```
Fichier de configuration listant, par tenant, les habilitations dont l'identifiant n'est pas généré par Vitam :

# ExternalId configuration

listEnableExternalIdentifiers:

0:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT

1:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
- SECURITY_PROFILE
- SECURITY_PROFILE
- CONTEXT
```

Il est possible d'associer à un tenant l'habilitation pour laquelle on souhaite voir généré l'identifiant par une application externe, en ajoutant au tenant concerné le nom de l'habilitation concerné.

Le nom de l'habilitation concernée doit être écrit de la manière suivante :

- « INGEST_CONTRACT » pour les contrats d'entrée ;
- « ACCESS CONTRACT » pour les contrats d'accès ;
- « SECURITY_PROFILE » pour les profils de sécurité (utile seulement sur le tenant d'administration) ;
- « CONTEXT » pour les contextes applicatifs (utile seulement sur le tenant d'administration).

Licence Ouverte V2.0. 40 / 152

³⁶ Le choix a été fait de ne pas générer d'identifiant en mode « maître » sur ces deux tenants en raison du fait que des tests de non régression y sont effectués et que la génération d'identifiants par la solution logicielle Vitam engendrerait des erreurs sur ces tests.

³⁷ Cf. Documentation d'exploitation, chapitre 8.2.6.2.2 « Passage des identifiants des référentiels en mode esclave ».

La gestion des identifiants peut varier d'un tenant à l'autre, comme c'est le cas dans le tableau où :

- le tenant 1, d'administration, est esclave pour les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes ;
- le tenant 0 ne l'est que pour les contrats d'entrée et d'accès.

Cette opération relève d'un acte d'exploitation technique. Elle implique le redémarrage du/des composant(s), selon qu'il soit mono-instance ou multi-instances.

Points d'attention:

- En mode « esclave », il est fortement recommandé de faire débuter les référentiels avec d'autres chaînes de caractères que celle définies en mode « maître » ;
- Il ne faut pas oublier de répercuter cette modification sur le site secondaire.

2.3.4.4. Quel accès aux profils de sécurité?

Gestion des droits

La gestion des habilitations relève d'opérations d'administration. Il est donc recommandé d'en limiter l'accès :

- un administrateur fonctionnel et/ou technique peut avoir accès à l'exhaustivité de ces référentiels et les mettre à jour ;
- seul un administrateur technique a vocation à gérer les certificats applicatifs et les certificats personnels ;
- une application versante et/ou accédante pourra, le cas échéant, avoir accès aux seules habilitations la concernant, en lecture seule ;
- un tiers n'a pas vocation a prendre connaissance des contextes applicatifs et des profils de sécurité, pour des raisons de sécurité.

Restitution sur une IHM

La solution logicielle Vitam mise à disposition ne propose pas d'IHM pour représenter les privilèges associés à un profil de sécurité. Dans un projet d'implémentation, il est possible d'envisager la restitution de cette fonctionnalité sur une IHM dédiée.

Profil de sécurité, contrats d'entrée et d'accès sont obligatoirement associés à un contexte applicatif. S'il y a conception d'écrans permettant d'afficher contextes, profils de sécurité, contrats d'entrée et d'accès, il est recommandé de prendre en considération les liens entre eux.

2.3.4.5. Comment modifier un profil de sécurité?

Il est possible de modifier un profil de sécurité utilisé dans un ou plusieurs contexte(s) applicatif(s). Il est conseillé de suivre les étapes suivantes en fonction du contexte d'utilisation du profil de sécurité :

Licence Ouverte V2.0. 41 / 152

Contexte	Action
Avec un contexte applicatif	Désactivation du contexte applicatif, le temps de procéder à la modification, puis réactivation du contexte applicatif.
Avec plusieurs contextes applicatifs	Désactivation de l'ensemble des contextes applicatifs, le temps de procéder à la modification du profil de sécurité, puis réactivation des contextes applicatifs. Point d'attention: le profil de sécurité ainsi modifié doit toujours convenir à l'ensemble des contextes auxquels il est associé. Si ce n'est pas le cas, il faudra créer un nouveau profil de sécurité et l'associer aux contextes souhaités.

2.4. Contexte applicatif

2.4.1. Description

Le contexte applicatif formalise les interactions entre un service externe et la solution logicielle Vitam. Il permet notamment d'authentifier une application et de lui affecter des droits dans la solution logicielle Vitam.

Afin qu'une application externe puisse utiliser les services fournis par la solution logicielle Vitam, son contexte applicatif doit être associé à :

- 1 à n tenant(s);
- 0 à n contrat(s) d'entrées, selon que l'application doit réaliser ou non des entrées ;
- o à n contrat(s) d'accès, selon que l'application doit accéder ou non à la solution logicielle Vitam ;
- 1 profil de sécurité.

Un paramètre permet de désactiver ce contrôle sur les tenants et les contrats : le contexte applicatif permet alors à l'application externe d'accéder à l'ensemble des services mis à disposition par la solution logicielle Vitam.

2.4.2. Formalisation

2.4.2.1. Dans un fichier JSON

Un contexte applicatif prend la forme d'un fichier JSON, pouvant contenir 1 à n contexte(s) applicatif(s)³⁸.

Licence Ouverte V2.0. 42 / 152

³⁸ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5.VII, « Collection Context ». Un exemple de contexte applicatif se trouve dans l'annexe 1 du présent document.

```
Exemple de contexte applicatif à importer dans la solution logicielle Vitam :

[
{
    "Identifier": "CT-00001",
    "Name": "Contexte_du_SIA",
    "SecurityProfile": "admin-security-profile"
}
]
```

Un contexte applicatif donné doit **obligatoirement** comporter les informations suivantes :

- identifiant signifiant (Identifier). Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création. Si cet identifiant est généré par la solution logicielle Vitam, il n'est pas nécessaire de le renseigner dans le fichier JSON;
- nom du contexte (Name);
- identifiant du profil de sécurité associé au contexte (SecurityProfile).

Une liste des permissions (Permissions), une date d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate), un statut (Status) et un contrôle sur les tenants (EnableControl), facultatifs, peuvent venir compléter ces informations. Concernant les deux derniers items :

- Le premier peut contenir les valeurs « ACTIVE » ou « INACTIVE » ;
- Le deuxième les valeurs « true » ou « false ».

S'ils ne sont pas renseignés, la solution logicielle Vitam fournira automatiquement une valeur par défaut pour ces deux items :

- valeur « INACTIVE » pour le statut ;
- valeur « false » pour le contrôle sur les tenants.

2.4.2.2. Dans la solution logicielle Vitam

Les contextes applicatifs sont enregistrés dans la base de données MongoDB, dans la collection « Context », sous la forme d'enregistrements au format JSON.

Le contexte applicatif est modélisé en JSON comme suit³⁹ :

Champ	Description	
_id	identifiant unique dans l'ensemble du système, fourni par ce dernier (champ obligatoire).	
Name	nom du contexte, qui doit être obligatoirement renseigné sur la plate- forme (champ obligatoire).	

³⁹ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5.VII, « Collection Context ». Des exemples de contextes applicatifs se trouvent dans l'annexe 1 du présent document.

Licence Quverte V2.0. 43 / 152

Identifier	 S'il est généré par la solution logicielle Vitam, cet identifiant se compose du préfixe CT, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement. Il peut également être généré par l'application à l'origine de sa création⁴⁰.
_v	version du contexte, fournie par le système (champ obligatoire).
SecurityProfile	identifiant du profil de sécurité associé au contexte (champ obligatoire).
EnableControl	contrôle sur les tenants (champ obligatoire) :
	 si la valeur est « true », un contrôle est effectué sur le(s) tenant(s) et contrat(s) défini(s) dans le contexte applicatif quand une application externe accède aux services de la solution logicielle Vitam;
	 si la valeur est « false », aucun contrôle n'est effectué sur le(s) tenant(s) et contrat(s) défini(s) dans le contexte applicatif quand une application externe accède aux services de la solution logicielle Vitam;
	 si la valeur est « null » ou si le champ n'est pas présent dans le contexte applicatif importé, la solution logicielle Vitam la gère comme la valeur précédente et enregistre la valeur « false » : aucun contrôle n'est effectué sur le(s) tenant(s) et contrat(s) défini(s) dans le contexte applicatif quand une application externe accède aux services de la solution logicielle Vitam.
Status	statut « ACTIVE » ou « INACTIVE » (champ obligatoire). Si le contexte applicatif importé ne contient pas de statut, la solution logicielle Vitam enregistre par défaut la valeur « INACTIVE ».
CreationDate	date de création du contexte, fournie par le système (champ obligatoire).
LastUpdate	dernière date de modification du contexte, fournie et mise à jour par le système (champ obligatoire).

⁴⁰ Par défaut, la solution logicielle Vitam attribue automatiquement un identifiant métier. Un complément d'informations est donné sur le sujet dans la section 4.1.2 « Comment paramétrer les identifiants des différentes habilitations ? » du présent document.

Licence Ouverte V2.0. 44 / 152

ActivationDate	date d'activation (champ facultatif).
DeactivationDate	date de désactivation (champ facultatif).
Permissions	Un bloc Permissions (champ facultatif), pouvant être vide, détaille le périmètre du contexte, tenant par tenant. Il comprend :
	 le tenant dans lequel vont s'appliquer un ou plusieurs contrats (tenant – champ obligatoire si le bloc Permissions n'est pas vide);
	• le(s) identifiant(s) de(s) contrat(s) d'accès appliqué(s) sur le tenant (AccessContracts – champ facultatif) ;
	• le(s) identifiant(s) de(s) contrat(s) d'entrée appliqué(s) sur le tenant (IngestContracts – champ facultatif).

Le contexte applicatif n'est pas déclaré dans le message ArchiveTransfer du SEDA.

En revanche, il est enregistré dans le journal des opérations sous forme d'identifiant de l'opération (agIdApp).

2.4.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre un référentiel des contextes applicatifs, administrable par un utilisateur doté des droits adéquats (**administrateur fonctionnel et/ou technique**) et géré dans une collection particulière⁴¹.

Ce référentiel est multi-tenant. Il est administrable et journalisé depuis le tenant d'administration.

Il est possible de réaliser les opérations présentées ci-dessous.

2.4.3.1. Import

Au moment de l'installation de la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre par défaut des habilitations, **automatiquement importés lors de l'initialisation de la plate-forme**, dans le but de permettre un accès direct à l'ensemble de ses services. En plus d'un certificat applicatif, utilisé pour déployer la solution logicielle Vitam, et d'un profil de sécurité, référençant l'ensemble des permissions, elle fournit un **contexte applicatif**, donnant accès à l'ensemble des tenants.

Il s'agit d'une opération d'administration, tracée dans le journal des opérations du tenant

Licence Ouverte V2.0. 45 / 152

⁴¹ Pour plus d'informations sur la modélisation de cette collection, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5.VII « Collection Context ».

d'administration (« MASTERDATA »)⁴².

Après installation de la solution logicielle Vitam

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible d'importer **uniquement sur le tenant d'administration** 1 à n contexte(s) applicatif(s) sous la forme d'un fichier JSON.

Par cet import, 1 à n contexte(s) applicatif(s) sont ajoutés au référentiel des contextes applicatifs.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant d'administration⁴³.

Lors de cet import, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.
Échec ⁴⁴	Sans journalisation :
	- Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas au format JSON ;
	- Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas correctement formaté au format JSON ;
	- Import d'un référentiel dont au moins un des champs contient une injection HTML ;
	- import d'un contexte applicatif dans lequel une valeur ne correspond pas au type d'indexation du champ défini dans l'ontologie (ex : valeur textuelle dans un champ de type « DATE »).

Licence Ouverte V2.0. 46 / 152

-

⁴² Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.IX « Workflow d'administration d'un référentiel des contextes applicatifs ».

⁴³ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.IX « Workflow d'administration d'un référentiel des contextes applicatifs ».

⁴⁴ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

Avec journalisation:

- import d'un contexte applicatif dont l'identifiant existe déjà dans le système sur un tenant en mode « esclave »;
- import d'un fichier JSON dans lequel un contexte ne déclare pas d'identifiant⁴⁵, d'intitulé, de profil de sécurité, de permissions⁴⁶;
- import d'un contexte applicatif dans lequel un champ ne contient pas de valeur. Il peut s'agir des champs : Identifier⁴⁷, Name, SecurityProfile, Status, IngestContracts et AccessContracts⁴⁸;
- import d'un contexte applicatif qui déclare un contrat d'entrée et/ou d'accès non référencé(s) dans la solution logicielle Vitam.

Point d'attention : Il est possible d'importer un référentiel complet, comprenant plusieurs items, en une seule fois. La solution logicielle Vitam ne comptabilisera qu'une seule opération, et ne prend pas en compte dans le journal des opérations la création unitaire des différents items compris dans le référentiel importé. Afin d'optimiser la traçabilité de la création des différents référentiels d'habilitations, **il est donc recommandé de créer ces derniers un par un**.

2.4.3.2. Modification

La modification des champs des contextes applicatifs est possible au moyen des API et de l'IHM standard depuis le tenant d'administration.

Les champs modifiables sont :

- depuis l'IHM standard :
 - le nom du contrat d'entrée (Name) ;
 - la description (Description);
 - le statut « Actif » ou « Inactif », correspondant aux valeurs « ACTIVE » et
 « INACTIVE » dans le système (Status);
 - le contrôle sur les tenants « Actif » ou « Inactif », correspondant aux valeurs « true » et « false » dans le système (EnableControl);
 - les dates d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate) ;
- depuis les API :
 - le profil de sécurité (SecurityProfile).

Concernant la liste des permissions, il est possible de :

• ajouter ou supprimer un tenant ;

Licence Ouverte V2.0. 47 / 152

⁴⁵ Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création.

 $^{46~\}mbox{\normalfone}$ noter que le champ « Permissions » est obligatoire, mais peut ne contenir aucune information.

⁴⁷ Seulement quand l'identifiant est généré par l'application à l'origine de la création du contexte.

⁴⁸ Dans ces deux derniers cas, l'erreur se produit lorsque le champ « tenant » est renseigné, mais pas l'un des deux champs « IngestContracts » et/ou « AccessContracts ».

- pour un tenant donné :
 - o ajouter ou supprimer un contrat d'entrée,
 - ajouter ou supprimer un contrat d'accès.

Points d'attention:

- le statut du contexte applicatif doit être « Actif » (« ACTIVE ») pour pouvoir procéder à n'importe quelle action sur un tenant donné ou sur l'ensemble des tenants de la solution logicielle Vitam.
- le contrôle sur les tenants du contexte applicatif doit être :
 - « Inactif » (« false ») pour pouvoir procéder à n'importe quelle action sur l'ensemble des tenants de la solution logicielle Vitam;
 - « Actif » (« true »), complété par la définition de permissions sur au moins un tenant pour pouvoir procéder à des actions sur au moins un tenant de la solution logicielle Vitam.

Cette action provoque la création d'une nouvelle version du contexte applicatif modifié. Les différentes versions du référentiel font l'objet d'une sauvegarde sur les offres de stockage utilisées par la solution logicielle Vitam.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant d'administration⁴⁹.

Lors de cette mise à jour, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs		
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.		
Échec ⁵⁰	 mise à jour d'un contexte applicatif dans lequel une valeur ne correspond pas au type d'indexation du champ défini dans l'ontologie (ex : valeur textuelle dans un champ de type « DATE »); ajout d'un contrat d'entrée et/ou d'accès non référencé(s) dans la solution logicielle Vitam; suppression du profil de sécurité sans le remplacer par un autre profil de sécurité. 		

2.4.3.3. Suppression

La solution logicielle permet de supprimer unitairement des contextes applicatifs.

Cette suppression peut avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam. Cette opération ne s'effectue qu'au moyen des API

Licence Ouverte V2.0. 48 / 152

⁴⁹ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.IX « Workflow d'administration d'un référentiel des contextes applicatifs ».

⁵⁰ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

et relève d'une opération d'administration technique.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant d'administration⁵¹.

2.4.3.4. Activation / Désactivation

La solution logicielle Vitam permet de rendre actif ou inactif un contexte applicatif, un contrat d'entrée ou un contrat d'accès.

En fonction du statut du contexte applicatif et de celui du contrat d'entrée associé, un versement de SIP sera autorisé ou non :

	Contexte applicatif	Contrat d'entrée	Résultat
CAS 1	ACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système autorisé.
CAS 2	ACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.
CAS 3	INACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.
CAS 4	INACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.

En fonction du statut du contexte applicatif et de celui du contrat d'accès associé, un accès au système sera autorisé ou non :

	Contexte applicatif	Contrat d'accès	Résultat
CAS 1	ACTIF	ACTIF	Accès au système autorisé.
CAS 2	ACTIF	INACTIF	Accès au système non autorisé.
CAS 3	INACTIF	ACTIF	Accès au système non autorisé.
CAS 4	INACTIF	INACTIF	Accès au système non autorisé.

La modification du statut engendre la mise à jour des champs :

- Date de mise à jour ;
- Date d'activation OU date de désactivation (service non encore implémenté).

2.4.3.5. Contrôle sur les tenants et les contrats

La solution logicielle Vitam permet d'activer ou de désactiver un contrôle sur les tenants et les contrats depuis un contexte applicatif.

• si la valeur du contrôle est égale à « true », un contrôle est effectué sur le(s) tenant(s) et contrat(s) défini(s) dans le contexte applicatif quand une application externe accède

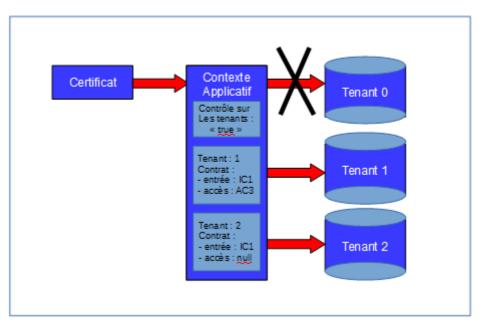
Licence Ouverte V2.0. 49 / 152

⁵¹ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.IX « Workflow d'administration d'un référentiel des contextes applicatifs ».

aux services de la solution logicielle Vitam;

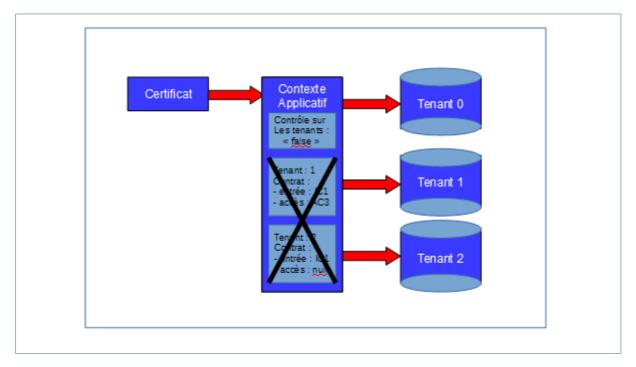
• si la valeur du contrôle est égale à « false » (valeur par défaut), aucun contrôle n'est effectué sur le(s) tenant(s) et contrat(s) défini(s) dans le contexte applicatif quand une application externe accède aux services de la solution logicielle Vitam. L'application externe accède alors à l'ensemble des tenants de la solution logicielle Vitam, avec pour seules restrictions les permissions qui lui sont attribuées dans le profil de sécurité associé au contexte applicatif.

Exemple 1 : L'application externe accédant aux services de la solution logicielle Vitam au moyen du contexte ci-dessous accédera aux seuls tenants 1 et 2, car le contexte applicatif définit un accès à ces deux tenants et impose un contrôle sur les tenants et les contrats associés.



Exemple 2 : L'application externe accédant aux services de la solution logicielle Vitam au moyen du contexte ci-dessous accédera à tous les tenants, car le contexte applicatif n'impose pas de contrôle sur les tenants et les contrats associés.

Licence Ouverte V2.0. 50 / 152



Point d'attention : le contexte d'administration, fourni par défaut par la solution logicielle Vitam ne fait aucun contrôle sur les tenants et les contrats (« false ») et donne accès à l'ensemble des services de la solution logicielle Vitam.

2.4.4. Conseils de mise en œuvre

À l'issue de cette dernière phase de réalisation de fonctionnalités concernant les habilitations, l'équipe projet Vitam est en mesure de fournir quelques recommandations de mise en œuvre. La solution logicielle permet de créer et de modifier les contextes applicatifs. Certaines actions peuvent avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam.

2.4.4.1. Quand et comment créer un contexte applicatif?

La création du contexte applicatif est un préalable à l'octroi de droits supplémentaires, d'entrée comme d'accès, dans la solution logicielle Vitam :

- une application souhaitant réaliser des entrées ou accéder à des archives doit nécessairement être authentifiée au moyen d'un contexte applicatif déclarant un profil de sécurité;
- une application souhaitant réaliser des entrées ou accéder à des archives ne peut effectuer ces actions au moyen des seuls contrats, d'entrée comme d'accès.

Dès qu'on souhaite connecter une application à la solution logicielle Vitam, il faut, avant toute chose, l'authentifier au moyen d'un certificat applicatif qui détermine un contexte applicatif, avant de lui associer un profil de sécurité et des contrats, préexistants ou créés à cette

Licence Ouverte V2.0. 51 / 152

occasion.

La création d'un contexte applicatif peut intervenir à différents moments :

• **lors de l'initialisation de la plate-forme :** il est obligatoire de disposer d'un contexte applicatif, en plus d'un certificat applicatif et d'un profil de sécurité, pour pouvoir utiliser les services de la solution logicielle Vitam.

Cette dernière propose un contexte par défaut, destiné à être utilisé dans deux cas :

- o pour le déploiement de la plate-forme, afin de faciliter son installation ;
- o sur une plate-forme de tests ;
- **lors de l'intégration d'une nouvelle application** devant accéder aux services de la solution logicielle Vitam.

La déclaration d'un contexte applicatif dans la solution logicielle Vitam relève d'une opération d'administration technico-fonctionnelle.

De fait, au moment de l'initialisation d'un nouveau contexte, il est recommandé de suivre les étapes suivantes :

Qui ?	Quoi ?	Via l'IHM démo Vitam ?
Administrateur fonctionnel/ technique	 - définit ses besoins en termes d'habilitation : Quel contexte applicatif utiliser ? quels droits associer à ce contexte applicatif ? quel profil de sécurité utiliser ? quels contrats associer ? Les habilitations nécessaires existent-elles déjà ? Faut-il créer de nouvelles habilitations ? Y a-t-il des besoins de sécurité particulier ? - le cas échéant, liste les habilitations dont il a besoin. 	Oui / Non
Administrateur technique	Le cas échéant, crée un profil de sécurité.	
Administrateur fonctionnel/ technique	Le cas échéant, crée un contexte applicatif, en l'associant à un profil de sécurité, créé pour l'occasion ou déià existant	
Administrateur technique	Crée le nouveau certificat applicatif, en l'associant au contexte applicatif, créé pour l'occasion ou déjà existant.	Non

Licence Ouverte V2.0. 52 / 152

Administrateur fonctionnel	Le cas échéant : - crée des contrats, d'entrée et/ou d'accès ; - associe au contexte applicatif des contrats d'entrée et/ou d'accès.	Oui
Administrateur fonctionnel/ technique	Activation du contexte applicatif.	Oui
Administrateur technique / fonctionnel	Test avant utilisation courante.	Oui

Point d'attention :

- La solution logicielle Vitam rend obligatoire l'intégration d'un contexte applicatif par défaut, afin de pouvoir initialiser et paramétrer la plate-forme. Ce contexte n'a pas vocation à être utilisé en production et doit, dans ce cas-là, être remplacé par un contexte de production.
- Dans la mesure où un contexte doit être associé à un profil de sécurité, puis associé à un certificat applicatif, il est obligatoire de disposer au préalable d'un profil de sécurité à associer à ce contexte applicatif.
- Pour assurer une étanchéité entre les tenants, il est préconisé d'associer un seul tenant par contexte. De cette manière, le mécanisme d'authentification d'une application externe à un tenant ne permet de verser et d'accéder qu'à ce seul tenant.
- Le mécanisme de multi-tenant pour le contexte applicatif est mis en place pour le cas d'un système d'information des archives (SIA) qui devrait pouvoir accéder à plusieurs tenants.

2.4.4.2. Comment nommer un contexte applicatif?

Une application externe dispose d'un certificat applicatif, d'un profil de sécurité, d'un contexte applicatif et d'un à plusieurs contrats, d'entrée et/ou d'accès.

Au travers de ces différents référentiels, il s'agira de paramétrer les habilitations de ce seul service externe. C'est pourquoi, il est recommandé d'adopter des règles de nommage identiques dans les différents référentiels, en utilisant les éléments suivants :

- nom de l'application versante ou accédante,
- nom ou type d'objet archivé,
- nom du service producteur,
- · code métier.

Licence Ouverte V2.0. 53 / 152

En sachant que:

- un profil de sécurité peut être utilisé par des contextes applicatifs différents ;
- un contexte applicatif peut être appelé par plusieurs certificats applicatifs ;
- un contexte applicatif peut déterminer plusieurs tenants, ainsi que plusieurs contrats, d'entrée comme d'accès ;
- un service producteur peut avoir plusieurs contrats différents ;
- une application versante ou accédante peut détenir plusieurs contrats.

2.4.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contexte applicatif?

Comportement par défaut

Par défaut, la solution logicielle Vitam génère les identifiants des habilitations de la manière suivante (mode « maître ») :

Type d'habilitation	Paramétrage de l'identifiant
Profil de sécurité	préfixe SEC_PROFILE, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contexte applicatif	préfixe CT, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat d'entrée	préfixe IC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat d'accès	préfixe AC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement

Ce fonctionnement par défaut diffère pour les tenants 0 et 1, où la solution logicielle Vitam est paramétrée par défaut pour ne pas générer d'identifiants pour :

- les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes sur le tenant 1, dit « tenant d'administration »,
- les contrats d'entrée et d'accès sur le tenant 0⁵².

Il est, bien sûr, possible de modifier ce paramétrage par défaut.

Paramétrage des identifiants

Il est possible de paramétrer les identifiants, afin qu'ils soient générés par l'application à l'origine de la création des différentes habilitations concernées (mode « esclave »). Cette opération peut avoir lieu :

Licence Ouverte V2.0. 54 / 152

⁵² Le choix a été fait de ne pas générer d'identifiant en mode « maître » sur ces deux tenants en raison du fait que des tests de non régression y sont effectués et que la génération d'identifiants par la solution logicielle Vitam engendrerait des erreurs sur ces tests.

- soit au moment de l'installation de la plate-forme,
- soit après installation, sur une plate-forme en activité. Dans ce cas-là, une interruption temporaire de service sera à prévoir, car l'opération nécessite le redémarrage du service « vitam-functional-administration ».

Pour ce faire, il faut modifier le fichier de configuration « functional-administration.conf », qui définit, entre autres, par tenant, les habilitations dont la solution logicielle Vitam ne génère pas d'identifiant⁵³.

```
Fichier de configuration listant, par tenant, les habilitations dont l'identifiant n'est pas généré par Vitam :

# ExternalId configuration

listEnableExternalIdentifiers:

0:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT

1:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
- PROFILE
- SECURITY_PROFILE
- CONTEXT
```

Il est possible d'associer à un tenant l'habilitation pour laquelle on souhaite voir généré l'identifiant par une application externe, en ajoutant au tenant concerné le nom de l'habilitation concerné.

Le nom de l'habilitation concernée doit être écrit de la manière suivante :

- « INGEST_CONTRACT » pour les contrats d'entrée ;
- « ACCESS_CONTRACT » pour les contrats d'accès ;
- « SECURITY_PROFILE » pour les profils de sécurité (utile seulement sur le tenant d'administration) ;
- « CONTEXT » pour les contextes applicatifs (utile seulement sur le tenant d'administration).

La gestion des identifiants peut varier d'un tenant à l'autre, comme c'est le cas dans le tableau où :

- le tenant 1, d'administration, est esclave pour les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes ;
- le tenant 0 ne l'est que pour les contrats d'entrée et d'accès.

Cette opération relève d'un acte d'exploitation technique. Elle implique le redémarrage du/des composant(s), selon qu'il soit mono-instance ou multi-instances.

Points d'attention:

• En mode « esclave », il est fortement recommandé de faire débuter les référentiels avec d'autres chaînes de caractères que celle définies en mode « maître » ;

Licence Ouverte V2.0. 55 / 152

⁵³ Cf. Documentation d'exploitation, chapitre 8.2.6.2.2 « Passage des identifiants des référentiels en mode esclave ».

• Il ne faut pas oublier de répercuter cette modification sur le site secondaire.

2.4.4.4. Quel accès aux contextes applicatifs?

Gestion des droits

La gestion des habilitations relève d'opérations d'administration. Il est donc recommandé d'en limiter l'accès :

- un administrateur fonctionnel et/ou technique peut avoir accès à l'exhaustivité de ces référentiels et les mettre à jour ;
- seul un administrateur technique a vocation à gérer les certificats applicatifs et les certificats personnels ;
- une application versante et/ou accédante pourra, le cas échéant, avoir accès aux seules habilitations la concernant, en lecture seule ;
- un tiers n'a pas vocation a prendre connaissance des contextes applicatifs et des profils de sécurité, pour des raisons de sécurité.

Restitution sur une IHM

La solution logicielle Vitam mise à disposition ne propose pas d'IHM pour représenter les privilèges associés à un profil de sécurité. Dans un projet d'implémentation, il est possible d'envisager la restitution de cette fonctionnalité sur une IHM dédiée.

Profil de sécurité, contrats d'entrée et d'accès sont obligatoirement associés à un contexte applicatif. S'il y a conception d'écrans permettant d'afficher contextes, profils de sécurité, contrats d'entrée et d'accès, il est recommandé de prendre en considération les liens entre eux.

2.4.4.5. Conseils d'utilisation du contexte applicatif

Intitulé	Description	Niveau de recommandation
Accès aux services de la solution logicielle Vitam à l'initialisation de la plate-forme	Lors de l'installation de la plate-forme, la solution logicielle Vitam crée automatiquement un contexte par défaut, permettant de déployer la plate-forme et d'y effectuer les premiers paramétrages.	Obligatoire
Désactiver ou supprimer le contexte par défaut	Il est interdit de désactiver ou de supprimer le contexte par défaut, sans quoi on risque de ne plus pouvoir accéder aux services de la solution logicielle Vitam au moment de son initialisation ou à l'occasion d'actes d'exploitation.	Interdit

Licence Ouverte V2.0. 56 / 152

Application devant accéder aux services de la solution logicielle Vitam	Dès qu'on souhaite connecter une application à la solution logicielle Vitam, il faut, avant toute chose, l'authentifier au moyen d'un certificat applicatif qui détermine un contexte applicatif, avant de lui associer un profil de sécurité et des contrats, préexistants ou créés à cette occasion.	Obligatoire
Application devant accéder aux services de la solution logicielle Vitam	Pour assurer une étanchéité entre les tenants, il est préconisé d'associer un seul tenant par contexte applicatif. De cette manière, le mécanisme d'authentification d'une application externe à un tenant ne permet de verser et d'accéder qu'à ce seul tenant.	Conseillé
Système d'information des archives (SIA) devant accéder à tous les tenants et services de la solution logicielle Vitam	Le SIA devant pouvoir accéder à plusieurs tenants et à l'ensemble des services disponibles, il est recommandé de lui attribuer un contexte applicatif lui permettant d'accéder à l'ensemble des tenants et des services de la solution logicielle Vitam.	Recommandé

2.5. Contrat d'entrée

2.5.1. Description

Le contrat d'entrée formalise les interactions correspondant à des transferts d'archives entre un fournisseur d'archives ou service producteur au sens de la norme NF Z44-022, son opérateur ou service versant au sens de la norme NF Z44-022 et la solution logicielle Vitam ou service d'archives au sens de la norme NF Z44-022.

Il détermine en option:

- la destination ou point de rattachement des archives transférées dans le système (correspond à une unité archivistique issue d'un bordereau de transfert (unité archivistique dite « standard ») ou correspondant à un niveau de plan de classement ou d'arbre de positionnement);
- l'/les unité(s) archivistique(s)sous le(s)quelle(s) une unité archivistique présente dans un bordereau de transfert et déclarant un nœud de rattachement peut se rattacher ;
- si les unités archivistiques contenues dans un bordereau de transfert peuvent, doivent

Licence Ouverte V2.0. 57 / 152

ou ne doivent pas déclarer un nœud de rattachement;

- si la solution logicielle Vitam doit enregistrer automatiquement en base de données dans un champ spécifique les règles de gestion héritées par l'/les unité(s) archivistique(s) contenue(s) dans un bordereau de transfert ;
- le(s) profil(s) d'archivage attendu(s) pour les transferts d'archives (messages ArchiveTransfer au sens de la norme NF Z44-022) effectués en application de ce contrat (facultatif) ;
- si le bordereau doit obligatoirement contenir des objets binaires de type « Master » ;
- le(s) type(s) d'usage(s) autorisé(s) dans un bordereau de transfert, dans le cas d'ajout(s) ultérieur(s) d'objet(s) binaire(s) à un groupe d'objets techniques ;
- le(s) format(s) des objets binaires autorisé(s) dans un bordereau de transfert ;
- si le bordereau peut contenir des objets binaires dont le format n'est pas identifié ;
- la stratégie de stockage à utiliser pour les unités archivistiques, les groupes d'objets techniques et/ou les objets binaires (fichier numériques) au moyen de la déclaration d'un contrat de gestion.

2.5.2. Formalisation

2.5.2.1. Dans un fichier JSON

Un contrat d'entrée prend la forme d'un fichier JSON, pouvant contenir 1 à n contrat(s) d'entrée⁵⁴.

```
Exemple de contrat d'entrée à importer dans la solution logicielle Vitam :

[
{
    "Identifier": "IC-00001",
    "Name": "Contrat d'entrée_du_SIA"
}
]
```

Un contrat d'entrée donné doit **obligatoirement** comporter les informations suivantes :

- identifiant signifiant. Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création (Identifier). Si cet identifiant est généré par la solution logicielle Vitam, il n'est pas nécessaire de le renseigner dans le fichier JSON;
- nom du contrat (Name).

D'autres informations, facultatives – une description (Description), un statut (Status), une date d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate), une liste de profils d'archivage (ArchiveProfile), des options de contrôles sur les rattachements des unités archivistiques (LinkParentId, CheckParentId et CheckParentLink), des options de contrôles

Licence Ouverte V2.0. 58 / 152

⁵⁴ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5..XI « Collection IngestContract ». Des exemples de contrats d'entrée se trouvent dans l'annexe 1 du présent document.

sur les objets binaires entrants (MasterMandatory, EveryDataObjectVersion ou DataObjectVersion, EveryFormatType ou FormatType,FormatUnidentifiedAuthorized), des paramétrages sur l'enregistrement des règles de gestion héritées dans un champ spécifique (ComputedInheritedRulesAtIngest) et sur la gestion du stockage (ManagementContractId) – peuvent venir compléter ces informations.

À noter pour certaines d'entre elles que, si elles ne sont pas renseignées, la solution logicielle Vitam fournira automatiquement une **valeur par défaut** :

- valeur « INACTIVE » pour le statut ;
- valeur « AUTHORIZED » relative à l'option permettant à un bordereau de transfert à contenir des nœuds de rattachement, sans que cela soit obligatoire (CheckParentLink);
- valeur « true » pour l'option rendant obligatoire la présence d'un objet binaire de type « Master » dans un transfert (MasterMandatory) ;
- valeur « false » pour l'option autorisant un à plusieurs usage(s) dans le cas de l'ajout d'un objet binaire à un groupe d'objets techniques existant (EveryDataObjectVersion);
- valeur « false » pour l'option autorisant le transfert d'objets binaires dont le format n'est pas identifié (FormatUnidentifiedAuthorized) ;
- valeur « true » pour l'option permettant d'accepter tous les formats des objets binaires dans un bordereau de transfert (EveryFormatType);
- valeur « false » pour l'option permettant d'activer l'enregistrement en base de données des règles de gestion héritées dans un champ spécifique (ComputedInheritedRulesAtIngest).

Ces informations sont détaillées dans la section suivante du présent document.

La solution appliquera par ailleurs une stratégie par défaut, si aucun contrat de gestion n'est défini dans le contrat d'entrée.

2.5.2.2. Dans la solution logicielle Vitam

Les contrats d'entrée sont enregistrés dans la base de données MongoDB, dans la collection « IngestContract », sous la forme d'enregistrements au format JSON.

Le contrat d'entrée est modélisé en JSON comme suit⁵⁵ :

Champ	Description	
_id	identifiant unique par tenant, fourni par le système (champ obligatoire).	
Identifier	identifiant unique donné au contrat, généré automatiquement par le	

55 Idem.

Licence Ouverte V2.0. 59 / 152

	système (champ obligatoire).
	• S'il est généré par la solution logicielle Vitam, cet identifiant se compose du préfixe IC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement.
	• Il peut également être généré par l'application à l'origine de sa création ⁵⁶ .
_tenant	tenant dans lequel le contrat s'applique (champ obligatoire).
Name	nom du contrat, qui doit être obligatoirement renseigné sur la plate- forme (champ obligatoire).
Description	description du contrat (champ obligatoire).
_v	version du contrat (champ obligatoire).
Status	statut « ACTIVE » ou « INACTIVE » (champ obligatoire). Si le contrat d'entrée importé ne contient pas de statut, la solution logicielle Vitam enregistre par défaut la valeur « INACTIVE ».
CreationDate	date de création du contrat, fournie par le système (champ obligatoire).
LastUpdate	dernière date de modification du contrat, fournie et mise à jour par le système (champ obligatoire).
ActivationDate	si le contrat est actif, date d'activation du contrat, fournie par le système (champ obligatoire).
DeactivationDate	si le contrat est inactif, date de désactivation du contrat (champ facultatif).
ArchiveProfiles	identifiant du(des) profil(s) d'archivage associé(s) au contrat (champ facultatif).
ManagementContrac tId	identifiant du contrat de gestion associé au contrat (champ facultatif). Si ce champ n'est pas renseigné, une stratégie par défaut sera appliquée, sans qu'elle soit définie dans le contrat d'entrée.

⁵⁶ Par défaut, la solution logicielle Vitam attribue automatiquement un identifiant métier. Un complément d'informations est donné sur le sujet dans la section 2.5.4.3 « Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat d'entrée ? » du présent document.

Licence Ouverte V2.0. 60 / 152

LinkParentId	identifiant du nœud auquel on souhaite rattacher les SIP versés (champ facultatif).
CheckParentId	identifiant(s) du/des noeud(s) sous le(s)quel(s) une unité archivistique présente dans un bordereau de transfert et déclarant un nœud de rattachement peut se rattacher (champ facultatif).
CheckParentLink	 option permettant de contrôler la déclaration de nœuds de rattachement dans un bordereau de transfert (valeur par défaut : « AUTHORIZED » – champ obligatoire). Ce champ peut avoir comme valeurs : « AUTHORIZED » : autorise un bordereau de transfert à contenir des nœuds de rattachement, sans que cela soit obligatoire ; « REQUIRED » : rend obligatoire la présence d'au moins un nœud de rattachement dans un bordereau de transfert ; « UNAUTHORIZED » : interdit la présence de nœuds de rattachement dans un bordereau de transfert.
ComputedInheritedR ulesAtIngest	paramètre permettant d'activer l'enregistrement automatique des règles de gestion héritées par une unité archivistique en base de données dans un champ spécifique (valeur par défaut : « false » – champ obligatoire).
MasterMandatory	option permettant de rendre obligatoire ou non la présence d'un objet binaire de type « Master » dans un transfert (valeur par défaut : « true » – champ obligatoire).
EveryDataObjectVer sion / DataObjectVersion	 usage(s) autorisé(s) dans le cas de l'ajout d'un objet binaire à un groupe d'objets techniques existant. Il peut s'agir de : tous les usages (EveryDataObjectVersion, valeur par défaut : « false » – champ obligatoire), une sélection d'usages (DataObjectVersion – champ facultatif). Ces usages peuvent être : archives physiques (PhysicalMaster), archives numériques originales (BinaryMaster), copies de diffusion (Dissemination), contenu textuel (TextContent), vignettes (Thumbnail).
EveryFormatType / FormatType	format(s) des objets binaires autorisé(s) dans un bordereau de

Licence Ouverte V2.0. 61 / 152

	 transfert. Il peut s'agir de : tous les formats (EveryFormatType, valeur par défaut : « true » – champ obligatoire), une sélection de formats (FormatType – champ facultatif), correspondant à une liste de PUID de format(s) autorisé(s) lors du transfert d'objets binaires.
FormatUnidentified Authorized	option autorisant le transfert d'objets binaires dont le format n'est pas identifié (valeur par défaut : « false » — champ obligatoire).

La solution logicielle Vitam impose de déclarer un contrat d'entrée, au moment de la demande de transfert à un service d'archives (message ArchiveTransfer), dans le bloc ArchivalAgreement.

Par ailleurs, dans le journal des opérations, le contrat d'entrée est enregistré dans le champ rightsStatementIdentifier pour toute opération de transfert (INGEST).

2.5.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre un référentiel des contrats d'entrée, administrable par un utilisateur doté des droits adéquats (**administrateur fonctionnel ou technique**) et géré dans une collection particulière⁵⁷.

Ce référentiel est propre à chaque tenant de la solution logicielle Vitam.

Il est possible de réaliser les opérations présentées ci-dessous.

2.5.3.1. Import

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible d'importer **sur n'importe quel tenant** 1 à n contrat(s) d'entrée sous la forme d'un fichier JSON.

Par cet import, 1 à n contrat(s) d'entrée sont ajoutés au référentiel des contrats d'entrée.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant sur lequel a eu lieu l'opération⁵⁸.

Lors de cet import, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
--------	--------

⁵⁷ Pour plus d'informations sur la modélisation de cette collection, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5..XI « Collection IngestContract ».

Licence Ouverte V2.0. 62 / 152

⁵⁸ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.V « Workflow d'administration d'un référentiel des contrats d'entrée ».

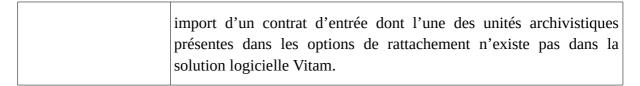
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.
Échec ⁵⁹	Sans journalisation :
	- Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas au format JSON ;
	- Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas correctement formaté au format JSON ;
	- Import d'un référentiel dont au moins un des champs contient une injection HTML ;
	- import d'un contrat d'entrée dans lequel une valeur ne correspond pas au type d'indexation du champ défini dans l'ontologie (ex : valeur textuelle dans un champ de type « DATE »).
	Avec journalisation :
	- import d'un contrat d'entrée dont l'identifiant existe déjà dans le système sur un tenant en mode « esclave » ;
	- import d'un fichier JSON dans lequel un contrat d'entrée ne déclare pas d'identifiant 60 ou d'intitulé ;
	- import d'un contrat d'entrée dans lequel un champ ne contient pas de valeur. Il peut s'agir des champs : Identifier ⁶¹ ou Name ;
	- import d'un contrat d'entrée qui déclare un(des) profil(s) d'archivage non référencé(s) dans la solution logicielle Vitam ;
	- import d'un contrat d'entrée qui déclare un contrat de gestion non référencé dans la solution logicielle Vitam ;
	- import d'un contrat d'entrée acceptant à la fois tous les formats et n'en autorisant qu'une liste ;
	- import d'un contrat d'entrée ne listant pas les formats autorisés, alors qu'il n'accepte pas tous les formats ;
	- import d'un contrat d'entrée n'acceptant qu'une liste de formats, mais ne déclarant aucun format ;
	import d'un contrat d'entrée déclarant une liste de formats autorisés, mais dont au moins un format n'est pas référencé dans le référentiel des formats ;

⁵⁹ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

Licence Ouverte V2.0. 63 / 152

⁶⁰ Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création.

⁶¹ Seulement quand l'identifiant est généré par l'application à l'origine de la création du contrat d'entrée.



Point d'attention : Il est possible d'importer un référentiel complet, comprenant plusieurs items, en une seule fois. La solution logicielle Vitam ne comptabilisera qu'une seule opération, et ne prend pas en compte dans le journal des opérations la création unitaire des différents items compris dans le référentiel importé. Afin d'optimiser la traçabilité de la création des différents référentiels d'habilitations, **il est donc recommandé de créer ces derniers un par un**.

2.5.3.2. Modification

La modification des champs des contrats d'entrée est possible au moyen des API et de l'IHM standard depuis le tenant où ces derniers ont été importés.

Les champs modifiables sont :

- depuis l'IHM standard :
 - le nom du contrat d'entrée (Name) ;
 - la description (Description);
 - le statut « Actif » ou « Inactif », correspondant aux valeurs « ACTIVE » et
 « INACTIVE » dans le système (Status);
- depuis les API :
 - les dates d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate).

Concernant les différentes options contenues dans un contrat d'entrée, il est possible de :

- ajouter ou supprimer un à plusieurs profil(s) d'archivage (ArchiveProfiles);
- ajouter ou supprimer un nœud auquel on souhaite rattacher les SIP versés (LinkParentId);
- ajouter ou supprimer un à plusieurs noeud(s) sous le(s)quel(s) une unité archivistique présente dans un bordereau de transfert et déclarant un nœud de rattachement peut se rattacher (CheckParentId);
- modifier l'option permettant de contrôler la déclaration de nœuds de rattachement dans un bordereau de transfert et devant correspondre à l'une de ces trois valeurs : « AUTHORIZED », « REQUIRED » et « UNAUTHORIZED » (CheckParentLink) ;
- modifier l'option permettant d'enregistrer automatiquement en base de données les règles de gestion héritées et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false » (ComputedInheritedRulesAtIngest);
- modifier l'option permettant de rendre obligatoire ou non la présence d'un objet binaire de type « Master » dans un transfert et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false » (MasterMandatory) ;
- modifier l'option autorisant le transfert d'objets binaires dont le format n'est pas identifié et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false »

Licence Ouverte V2.0. 64 / 152

(FormatUnidentifiedAuthorized);

- modifier l'(es) usage(s) autorisé(s) dans le cas de l'ajout d'un objet binaire à un groupe d'objets techniques existant. Il peut s'agir de :
 - modifier l'option autorisant tous les usages et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false » (EveryDataObjectVersion);
 - ajouter ou supprimer une sélection d'usages (DataObjectVersion), correspondant aux valeurs suivantes: « Original papier » (PhysicalMaster), « Original numérique » (BinaryMaster), « Diffusion » (Dissemination), « Contenu brut » (TextContent), « Vignette » (Thumbnail);
- modifier les format(s) des objets binaires autorisé(s) dans un bordereau de transfert. Il peut s'agir de :
 - o modifier l'option autorisant tous les formats (EveryFormatType) et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false »,
 - o ajouter ou supprimer une sélection de formats (FormatType), correspondant à une liste de PUID de format(s) autorisé(s) lors du transfert d'objets binaires.
- modifier la stratégie de stockage à utiliser (ManagementContractId). Il peut s'agir de :
 - o modifier la stratégie de stockage en remplaçant un contrat de gestion par un autre,
 - ajouter ou supprimer un contrat de gestion.

Points d'attention:

- Le statut du contrat d'entrée doit être « Actif » (« ACTIVE ») pour pouvoir procéder à des transferts d'archives sur un tenant donné.
- Concernant l'option sur les formats autorisés dans un bordereau de transfert :
 - si l'option autorise tous les formats (« true »), alors la liste des formats devra être vide :
 - si l'option n'autorise pas tous les formats (« false »), alors le contrat devra obligatoirement définir une liste de formats autorisés.
- Si l'option sur la stratégie de stockage est supprimée, alors la stratégie par défaut sera implicitement appliquée pour tout transfert utilisant le contrat d'entrée.

Cette action provoque la création d'une nouvelle version du contrat d'entrée modifié. Les différentes versions du référentiel font l'objet d'une sauvegarde sur les offres de stockage utilisées par la solution logicielle Vitam.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant sur lequel a eu lieu l'opération⁶².

Lors de cette mise à jour, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.

⁶² Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.V « Workflow d'administration d'un référentiel des contrats d'entrée ».

Licence Ouverte V2.0. 65 / 152

Échec ⁶³	Avec journalisation :
	(section à venir)

2.5.3.3. Activation / Désactivation

La solution logicielle Vitam permet de rendre actif ou inactif un contexte applicatif, un contrat d'entrée ou un contrat de gestion.

En fonction du statut du contexte applicatif et de celui du contrat d'entrée associé, un versement de SIP sera autorisé ou non :

avec une stratégie de stockage par défaut :

	Contexte applicatif	Contrat d'entrée	Résultat
CAS 1	ACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système autorisé.
CAS 2	ACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.
CAS 3	INACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.
CAS 4	INACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.

• avec un contrat de gestion définissant une stratégie de stockage particulière :

	Contexte applicatif	Contrat d'entrée	Contrat de gestion	Résultat
CAS 1	ACTIF	ACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système autorisé.
CAS 2	ACTIF	ACTIF	INACTIF	
CAS 3	ACTIF	INACTIF	ACTIF	
CAS 4	ACTIF	INACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le
CAS 5	INACTIF	ACTIF	ACTIF	système non autorisé.
CAS 6	INACTIF	ACTIF	INACTIF	
CAS 7	INACTIF	INACTIF	ACTIF	
CAS 8	INACTIF	INACTIF	INACTIF	

La modification du statut engendre la mise à jour des champs :

- Date de mise à jour ;
- Date d'activation OU date de désactivation (service non encore implémenté).

Licence Ouverte V2.0. 66 / 152

-

⁶³ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

2.5.4. Conseils de mise en œuvre

À l'issue de cette dernière phase de réalisation de fonctionnalités concernant les habilitations, l'équipe projet Vitam est en mesure de fournir quelques recommandations de mise en œuvre. La solution logicielle permet de créer et de modifier les contrats d'entrée. Certaines actions peuvent avoir un impact sur les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam.

2.5.4.1. Quand et comment créer un contrat d'entrée ?

Tout SIP qui doit être transféré dans la solution logicielle Vitam doit **obligatoirement** renseigner un contrat d'entrée dans son bordereau de transfert (ArchivalAgreement), sans quoi son transfert échouera.

De fait, avant tout transfert, il est recommandé de :

- vérifier si le contrat d'entrée déclaré dans le SIP existe dans le système mettant en œuvre la solution logicielle Vitam ;
- créer un nouveau contrat d'entrée s'il n'existe pas ;
- le cas échéant, utiliser un contrat d'entrée préalablement créé, destiné à être utilisé par l'application ;
- vérifier que le contrat d'entrée est actif ;
- vérifier que le contrat d'entrée est bien déclaré dans le contexte de l'application et que ce dernier est actif ;
- le cas échéant, vérifier que le(s) profil(s) d'archivage déclaré(s) dans le contrat d'entrée est(sont) actif(s) ;
- le cas échéant, vérifier que le contrat de gestion déclaré dans le contrat d'entrée est(sont) actif(s).

Quand on crée un contrat d'entrée déclarant un nœud de rattachement ou des cônes de positionnement des rattachements, il faut veiller à ce que ces nœuds déclarés existent dans la solution logicielle Vitam sur le tenant, sans quoi ils ne pourront être enregistrés dans le contrat.

2.5.4.2. Comment nommer un contrat d'entrée ?

Une application externe dispose d'un certificat applicatif, d'un profil de sécurité, d'un contexte applicatif et d'un à plusieurs contrats, d'entrée et/ou d'accès.

Au travers de ces différents référentiels, il s'agira de paramétrer les habilitations de ce seul service externe. C'est pourquoi, il est recommandé d'adopter des règles de nommage identiques dans les différents référentiels, en utilisant les éléments suivants :

- nom de l'application versante ou accédante,
- nom ou type d'objet archivé,
- nom du service producteur,
- · code métier.

Licence Ouverte V2.0. 67 / 152

En sachant que:

- un profil de sécurité peut être utilisé par des contextes applicatifs différents ;
- un contexte applicatif peut être appelé par plusieurs certificats applicatifs ;
- un contexte applicatif peut déterminer plusieurs tenants, ainsi que plusieurs contrats, d'entrée comme d'accès ;
- un service producteur peut avoir plusieurs contrats différents ;
- une application versante ou accédante peut détenir plusieurs contrats.

2.5.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat d'entrée ?

Comportement par défaut

Par défaut, la solution logicielle Vitam génère les identifiants des habilitations de la manière suivante (mode « maître ») :

Type d'habilitation	Paramétrage de l'identifiant
Profil de sécurité	préfixe SEC_PROFILE, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contexte applicatif	préfixe CT, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat d'entrée	préfixe IC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat d'accès	préfixe AC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat de gestion	préfixe MC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement

Ce fonctionnement par défaut diffère pour les tenants 0 et 1, où la solution logicielle Vitam est paramétrée par défaut pour ne pas générer d'identifiants pour :

- les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes sur le tenant 1, dit « tenant d'administration »,
- les contrats d'entrée et d'accès sur le tenant 0⁶⁴.

Il est, bien sûr, possible de modifier ce paramétrage par défaut.

Licence Ouverte V2.0. 68 / 152

-

⁶⁴ Le choix a été fait de ne pas générer d'identifiant en mode « maître » sur ces deux tenants en raison du fait que des tests de non régression y sont effectués et que la génération d'identifiants par la solution logicielle Vitam engendrerait des erreurs sur ces tests.

Paramétrage des identifiants

Il est possible de paramétrer les identifiants, afin qu'ils soient générés par l'application à l'origine de la création des différentes habilitations concernées (mode « esclave »). Cette opération peut avoir lieu :

- soit au moment de l'installation de la plate-forme,
- soit après installation, sur une plate-forme en activité. Dans ce cas-là, une interruption temporaire de service sera à prévoir, car l'opération nécessite le redémarrage du service « vitam-functional-administration ».

Pour ce faire, il faut modifier le fichier de configuration « functional-administration.conf », qui définit, entre autres, par tenant, les habilitations dont la solution logicielle Vitam ne génère pas d'identifiant⁶⁵.

```
Fichier de configuration listant, par tenant, les habilitations dont l'identifiant n'est pas généré par Vitam :

# ExternalId configuration

listEnableExternalIdentifiers:

0:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT

1:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
- SECURITY_PROFILE
- SECURITY_PROFILE
- CONTEXT
```

Il est possible d'associer à un tenant l'habilitation pour laquelle on souhaite voir généré l'identifiant par une application externe, en ajoutant au tenant concerné le nom de l'habilitation concerné.

Le nom de l'habilitation concernée doit être écrit de la manière suivante :

- « INGEST_CONTRACT » pour les contrats d'entrée ;
- « ACCESS_CONTRACT » pour les contrats d'accès ;
- « MANAGEMENT_CONTRACT » pour les contrats de gestion ;
- « SECURITY_PROFILE » pour les profils de sécurité (utile seulement sur le tenant d'administration);
- « CONTEXT » pour les contextes applicatifs (utile seulement sur le tenant d'administration).

La gestion des identifiants peut varier d'un tenant à l'autre, comme c'est le cas dans le tableau où :

- le tenant 1, d'administration, est esclave pour les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes ;
- le tenant 0 ne l'est que pour les contrats d'entrée et d'accès.

Licence Ouverte V2.0. 69 / 152

⁶⁵ Cf. Documentation d'exploitation, chapitre 8.2.6.2.2 « Passage des identifiants des référentiels en mode esclave ».

Cette opération relève d'un acte d'exploitation technique. Elle implique le redémarrage du/des composant(s), selon qu'il soit mono-instance ou multi-instances.

Points d'attention:

- En mode « esclave », il est fortement recommandé de faire débuter les référentiels avec d'autres chaînes de caractères que celle définies en mode « maître » ;
- Il ne faut pas oublier de répercuter cette modification sur le site secondaire.

2.5.4.5. Quel accès aux contrats d'entrée ?

Gestion des droits

La gestion des habilitations relève d'opérations d'administration. Il est donc recommandé d'en limiter l'accès :

- un administrateur fonctionnel et/ou technique peut avoir accès à l'exhaustivité de ces référentiels et les mettre à jour ;
- seul un administrateur technique a vocation à gérer les certificats applicatifs et les certificats personnels ;
- une application versante et/ou accédante pourra, le cas échéant, avoir accès aux seules habilitations la concernant, en lecture seule ;
- un tiers n'a pas vocation a prendre connaissance des contextes applicatifs et des profils de sécurité, pour des raisons de sécurité.

Restitution sur une IHM

La solution logicielle Vitam mise à disposition ne propose pas d'IHM pour représenter les privilèges associés à un profil de sécurité. Dans un projet d'implémentation, il est possible d'envisager la restitution de cette fonctionnalité sur une IHM dédiée.

Profil de sécurité, contrats d'entrée et d'accès sont obligatoirement associés à un contexte applicatif. S'il y a conception d'écrans permettant d'afficher contextes, profils de sécurité, contrats d'entrée et d'accès, il est recommandé de prendre en considération les liens entre eux.

2.5.4.6. Comment modifier un contrat d'entrée ?

Il est possible de modifier un contrat d'entrée utilisé dans un contexte applicatif particulier. Il est conseillé de suivre les étapes suivantes en fonction du contexte d'utilisation du contrat :

Contexte	Action
Avec un contrat d'entrée	Désactivation du contexte applicatif ou du seul contrat d'entrée, le temps de procéder à la modification.

Licence Ouverte V2.0. 70 / 152

Avec un contrat d'entrée et un contrat d'accès	Désactivation du seul contrat d'entrée, le temps de procéder à la modification, de manière à ne pas interrompre l'accès associé au contexte applicatif.	
Avec plusieurs contrats d'entrée	Désactivation d'un seul contrat d'entrée, le temps de procéder à la modification, de manière à ne pas interrompre l'utilisation des autres contrats d'entrée associés au contexte applicatif.	
Avec un ou plusieurs contrats d'entrée	 Création d'un nouveau contrat d'entrée contenant les modifications à apporter. Association de ce contrat d'entrée au contexte applicatif. Activation de ce contrat d'entrée. Déclaration de ce nouveau contrat d'entrée dans les bordereaux de transfert. Désactivation de l'ancien contrat d'entrée. Suppression du lien entre l'ancien contrat d'entrée et le contexte applicatif. 	

2.6. Contrat d'accès

2.6.1. Description

Le contrat d'accès formalise les interactions correspondant à des accès aux fonds et aux archives entre un service externe et la solution logicielle Vitam.

Il détermine les filtres suivants :

- le tenant à utiliser, obligatoirement déclaré et correspondant au tenant sur lequel a été importé le contrat ;
- 0 à n catégorie(s) de règle de gestion arrivée(s) à échéance ;
- tous ou 0 à n service(s) producteur(s);
- tous ou 0 à n nœud(s) au(x)quel(s) il aura accès;
- tous ou 0 à n nœud(s) au(x)quel(s) il n'aura pas accès ;
- tous ou 0 à n usage(s) au(x)quel(s) il aura accès.

Il permet de :

- octroyer des droits de lecture et d'écriture. Les droits d'écriture correspondent, par exemple, aux possibilités de modifier les métadonnées de description et de gestion des unités archivistiques ;
- restreindre le droit d'écriture aux seules métadonnées de description ;

Licence Ouverte V2.0. 71 / 152

 activer la génération de logs en cas d'accès aux objets binaires conservés sur la plateforme.

2.6.2. Formalisation

2.6.2.1. Dans un fichier JSON

Un contrat d'accès prend la forme d'un fichier JSON, pouvant contenir 1 à n contrat(s) d'accès⁶⁶.

```
Exemple de contexte applicatif à importer dans la solution logicielle Vitam :

[
{
    "Identifier": "AC-00001",
    "Name": "Contrat d'accès_du_SIA"
}
]
```

Un contrat d'accès donné doit **obligatoirement** comporter les informations suivantes :

- identifiant signifiant. Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création (Identifier). Si cet identifiant est généré par la solution logicielle Vitam, il n'est pas nécessaire de le renseigner dans le fichier JSON;
- nom du contrat (Name).

D'autres informations, facultatives – une description (Description), un statut (Status), une date d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate), des options d'accès en fonction des services producteurs (EveryOriginatingAgency ou OriginatingAgencies), de l'usage des objets binaires (EveryDataObjectVersion ou DataObjectVersion), de filtre sur des catégories de règle de gestion arrivées à échéance (RuleCategoryToFilter) ou de niveaux de description (RootUnits et ExcludeRootUnits), des droits d'écriture (WritingPermission et WritingRestrictedDesc) ou encore une option de génération de logs d'accès (AccessLog) –, peuvent venir compléter ces informations.

À noter pour certaines d'entre elles que, si elles ne sont pas renseignées, la solution logicielle Vitam fournira automatiquement une **valeur par défaut** :

- valeur « INACTIVE » pour le statut ;
- valeur « false » pour l'option autorisant l'accès tous les usage(s) (EveryDataObjectVersion);
- valeur « false » pour les droits d'écriture sur les archives (WritingPermission) ;
- valeur « false » pour les droits permettant de modifier l'ensemble des métadonnées d'une unité archivistique ou ses seules métadonnées descriptives

Licence Ouverte V2.0. 72 / 152

⁶⁶ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5.I « Collection AccessContract ». Des exemples de contrats d'accès se trouvent dans l'annexe 1 du présent document.

(WritingRestrictedDesc);

• valeur « INACTIVE » pour l'option permettant de générer automatiquement des logs sur les accès.

Ces informations sont détaillées dans la section suivante du présent document.

La solution n'appliquera pas, par ailleurs, de filtre sur les règles de gestion arrivées à échéance, si aucun filtre sur le sujet n'est défini dans le contrat d'accès.

2.6.2.2. Dans la solution logicielle Vitam

Les contrats d'accès sont enregistrés dans la base de données MongoDB, dans la collection « AccessContract », sous la forme d'enregistrements au format JSON.

Le contrat d'accès est composé des éléments suivants⁶⁷:

Champ	Description	
_id	identifiant unique par tenant, fourni par le système (champ obligatoire).	
Identifier	 identifiant unique donné au contrat, généré automatiquement par le système (champ obligatoire). S'il est généré par la solution logicielle Vitam, cet identifiant se compose du préfixe AC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement. Il peut également être généré par l'application à l'origine de sa création⁶⁸. 	
_tenant	tenant dans lequel le contrat s'applique, fourni par le système (champ obligatoire).	
Name	nom du contrat, qui doit être obligatoirement renseigné sur la plate- forme (champ obligatoire).	
Description	description du contrat (champ facultatif).	
_v	version du contrat, fournie par le système (champ obligatoire).	
Status	statut « ACTIVE » ou « INACTIVE » (obligatoire). Si le contrat d'accès importé ne contient pas de statut, la solution logicielle Vitam enregistre par défaut la valeur « INACTIVE ».	
CreationDate	date de création du contrat, fournie par le système (champ obligatoire).	

⁶⁷ Idem.

Licence Ouverte V2.0. 73 / 152

-

⁶⁸ Par défaut, la solution logicielle Vitam attribue automatiquement un identifiant métier. Un complément d'informations est donné sur le sujet dans la section 2.6.4.3 « Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat d'accès ? » du présent document.

LastUpdate	dernière date de modification du contrat, fournie et mise à jour par le système (champ obligatoire).
ActivationDate	si le contrat est actif, date d'activation du contrat, fournie par le système (champ obligatoire).
DeactivationDate	si le contrat est inactif, date de désactivation du contrat (champ facultatif).
EveryOriginatingAgen cy / OriginatingAgencies	 service(s) producteur(s) associé(s) au contrat et accédant de fait au(x) fonds et archives déclarant ce(s) même(s) service(s) producteur(s). Il peut s'agir de : tous les services producteurs (EveryOriginatingAgency, valeur par défaut : « false » – champ obligatoire), une sélection de services producteurs (OriginatingAgencies – champ facultatif).
EveryDataObjectVersi on / DataObjectVersion	 usage(s) au(x)quel(s) le contrat donne accès. Il peut s'agir de : tous les usages (EveryDataObjectVersion, valeur par défaut : « false » – champ obligatoire), une sélection d'usages (DataObjectVersion – champ facultatif). Ces usages peuvent être : archives physiques (PhysicalMaster), archives numériques originales (BinaryMaster), copies de diffusion (Dissemination), contenu textuel (TextContent), vignettes (Thumbnail).
RootUnits	identifiant du nœud ou des nœuds au(x)quel(x) et à partir des/duquel(s) on souhaite donner accès (champ facultatif).
ExcludeRootUnits	identifiant du nœud ou des nœuds au(x)quel(s) et à partir de(s)quel(s) on souhaite interdire l'accès (champ facultatif).
WritingPermission	droit d'écriture sur les archives (valeur par défaut : « false » – champ obligatoire).
WritingRestrictedDesc	droit de modification de l'ensemble des métadonnées d'une unité archivistique ou de ses seules métadonnées descriptives (valeur par défaut : « false » — champ obligatoire).
AccessLog	droit d'enregistrer les accès sur les objets binaires dans un log (valeur par défaut : « INACTIVE » – champ obligatoire).
RuleCategoryToFilter	catégorie(s) de règle de gestion arrivée(s) à échéance à filtrer (pas de valeur par défaut – champ facultatif).

Le contrat d'accès n'est actuellement pas déclaré dans le message ArchiveTransfer du SEDA.

La solution logicielle Vitam n'impose pas l'utilisation d'un contrat d'accès pour filtrer les accès à ses services au moyen des API.

Dans le journal des opérations, il est désormais enregistré dans le champ rightsStatementIdentifier pour toute opération de mise à jour des métadonnées de description

Licence Ouverte V2.0. 74 / 152

et de gestion des unités archivistiques (UPDATE).

2.6.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre un référentiel des contrats d'accès, administrable par un utilisateur doté des droits adéquats (**administrateur fonctionnel ou technique**) et géré dans une collection particulière⁶⁹.

Ce référentiel est propre à chaque tenant de la solution logicielle Vitam.

Il est possible de réaliser les opérations présentées ci-dessous.

2.6.3.1. Import

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible d'importer **sur n'importe quel tenant** 1 à n contrat(s) d'accès sous la forme d'un fichier JSON.

Par cet import, 1 à n contrat(s) d'accès sont ajoutés au référentiel des contrats d'accès.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant sur lequel a eu lieu l'opération⁷⁰.

Lors de cet import, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.
Échec ⁷¹	Sans journalisation : - Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas au format JSON ;
	- Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas correctement formaté au format JSON;
	- Import d'un référentiel dont au moins un des champs contient une injection HTML ;
	- import d'un contrat d'accès dans lequel une valeur ne correspond pas au type d'indexation du champ défini dans l'ontologie (ex : valeur textuelle dans un champ de type « DATE »).

⁶⁹ Pour plus d'informations sur la modélisation de cette collection, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5.I « Collection AccessContract ».

Licence Ouverte V2.0. 75 / 152

_

⁷⁰ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VI « Workflow d'administration d'un référentiel des contrats d'accès ».

⁷¹ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

Avec journalisation:

- import d'un contrat d'accès dont l'identifiant existe déjà dans le système sur un tenant en mode « esclave » ;
- import d'un fichier JSON dans lequel un contrat d'accès ne déclare pas d'identifiant⁷² ou d'intitulé ;
- import d'un contrat d'accès dans lequel un champ ne contient pas de valeur. Il peut s'agir des champs : Identifier⁷³ ou Name.

(section à compléter)

<u>Point d'attention</u>: Il est possible d'importer un référentiel complet, comprenant plusieurs items, en une seule fois. La solution logicielle Vitam ne comptabilisera qu'une seule opération, et ne prend pas en compte dans le journal des opérations la création unitaire des différents items compris dans le référentiel importé. Afin d'optimiser la traçabilité de la création des différents référentiels d'habilitations, **il est donc recommandé de créer ces derniers un par un**.

2.6.3.2. Modification

La modification des champs des contrats d'accès est possible au moyen des API et de l'IHM standard depuis le tenant où ces derniers ont été importés.

Les champs modifiables sont :

- depuis l'IHM standard :
 - le nom du contrat d'accès (Name);
 - la description (Description);
 - le statut « Actif » ou « Inactif », correspondant aux valeurs « ACTIVE » et « INACTIVE » dans le système (Status).
- depuis les API :
 - les dates d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate).

Concernant les différentes options contenues dans un contrat d'accès, il est possible de :

- ajouter ou supprimer 1 à n nœuds de consultation (RootUnits) et/ou d'exclusion (ExcludeRootUnits) ;
- ajouter, modifier ou supprimer 1 à n catégories de règle de gestion à filtrer (RuleCategoryToFilter);
- modifier les usage(s) au(x)quel(s) l'accès est autorisé(s). Il peut s'agir de :
 - modifier l'option autorisant l'accès à tous les usages et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false » (EveryDataObjectVersion);
 - ajouter ou supprimer une sélection d'usages (DataObjectVersion), correspondant aux valeurs suivantes: « Original papier » (PhysicalMaster), « Original

Licence Ouverte V2.0. 76 / 152

⁷² Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création.

⁷³ Seulement quand l'identifiant est généré par l'application à l'origine de la création du contrat d'entrée.

numérique » (BinaryMaster), « Diffusion » (Dissemination), « Contenu brut » (TextContent), « Vignette » (Thumbnail) ;

- modifier les service(s) producteur(s) au(x)quel(s) l'accès est autorisé(s). Il peut s'agir de :
 - modifier l'option autorisant l'accès à tous les services producteurs et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs: « true » ou « false » (EveryOriginatingAgency);
 - ajouter ou supprimer une sélection de services producteurs (OriginatingAgencies),
 devant correspondre à des identifiants de services producteurs référencés dans le référentiel des services producteurs;
- modifier l'option permettant d'octroyer des droits d'écriture aux unités archivistiques et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false » (WritingPermission);
- modifier l'option permettant d'octroyer des droits de modification de l'ensemble des métadonnées d'une unité archivistique ou de ses seules métadonnées descriptives et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false » (WritingRestrictedDesc);
- modifier l'option permettant d'activer la génération de logs des accès et devant correspondre à l'une de ces deux valeurs : « true » ou « false » (AccessLog).

Points d'attention:

- Le statut du contrat d'accès doit être « Actif » (« ACTIVE ») pour pouvoir accéder à des archives sur un tenant donné.
- Il est obligatoire d'indiquer dans un contrat d'accès actif si le service externe, une fois authentifié par la solution logicielle Vitam, a accès :
 - à tous les services producteurs ou au moins à l'un d'entre eux,
 - à tous les usages ou au moins à l'un d'entre eux.

Si aucun de ces éléments n'est renseigné, même si le contrat d'accès est actif, le service externe ne pourra accéder à aucun service de la solution logicielle Vitam.

Cette action provoque la création d'une nouvelle version du contrat d'accès modifié. Les différentes versions du référentiel font l'objet d'une sauvegarde sur les offres de stockage utilisées par la solution logicielle Vitam.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant sur lequel a eu lieu l'opération⁷⁴.

Lors de cette mise à jour, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.

⁷⁴ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VI « Workflow d'administration d'un référentiel des contrats d'accès ».

Licence Ouverte V2.0. 77 / 152

Programme Vitam – *Gestion des habilitations* – v 8.0.

Echec ⁷⁵	Avec journalisation : (section à venir)

2.6.3.3. Activation / Désactivation

La solution logicielle Vitam permet de rendre actif ou inactif un contexte applicatif, un contrat d'entrée, un contrat de gestion ou un contrat d'accès.

En fonction du statut du contexte applicatif et de celui du contrat d'accès associé, un accès au système sera autorisé ou non :

	Contexte applicatif	Contrat d'accès	Résultat
CAS 1	ACTIF	ACTIF	Accès au système autorisé.
CAS 2	ACTIF	INACTIF	Accès au système non autorisé.
CAS 3	INACTIF	ACTIF	Accès au système non autorisé.
CAS 4	INACTIF	INACTIF	Accès au système non autorisé.

La modification du statut engendre la mise à jour des champs :

- Date de mise à jour ;
- Date d'activation OU date de désactivation (service non encore implémenté).

2.6.4. Conseils de mise en œuvre

2.6.4.1. Quand et comment créer un contrat d'accès ?

Pour accéder aux données conservées dans la solution logicielle Vitam, un service externe peut disposer :

- soit d'un contexte applicatif, n'effectuant aucun contrôle sur le(s) tenant(s) et les contrat(s) (EnableControl = false),
- soit d'un contrat d'accès, associé à un contexte applicatif et formalisant d'un point de vue fonctionnel ses accès.

Dans le cas de l'utilisation d'un contrat d'accès, une application ayant des droits d'administration de la solution logicielle Vitam, par exemple un système d'information archivistique (SIA), doit détenir un contrat d'accès lui permettant d'accéder à l'ensemble des fonds conservés dans la solution logicielle Vitam (EveryOriginatingAgency = true).

Pour une application transférant des archives dans la solution logicielle Vitam, la situation est la suivante :

Licence Ouverte V2.0. 78 / 152

-

⁷⁵ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

- si elle ne doit pas nécessairement consulter ses archives, une fois ces dernières transférées, il ne sera pas utile de lui attribuer un contrat d'accès ;
- si elle a besoin de consulter ses archives et les journaux de transferts (journal du cycle de vie des unités archivistiques et des groupes d'objets techniques), il faudra créer un contrat d'accès lui permettant d'accéder à ses seules archives.

Point d'attention:

- Il est obligatoire d'indiquer dans un contrat d'accès actif si le service externe, une fois authentifié par la solution logicielle Vitam, a accès :
 - o à tous les services producteurs ou au moins à l'un d'entre eux,
 - à tous les usages ou à au moins l'un d'entre eux.

Si aucun de ces éléments n'a été renseigné, même si le contrat d'accès est actif, le service externe ne pourra accéder à aucun service de la solution logicielle Vitam.

- Le(s) nœud(s) déclarés dans un contrat d'accès pour autoriser ou interdire l'accès doivent exister dans la solution logicielle Vitam, sans quoi il(s) ne pourra/ont être enregistré(s) dans le contrat.
- Si on n'utilise pas de contrat d'accès pour filtrer les accès d'un service externe à la solution logicielle Vitam, il reviendra au front office d'assurer ces filtres.

2.6.4.2. Comment nommer un contrat d'accès?

Une application externe dispose d'un certificat applicatif, d'un profil de sécurité, d'un contexte applicatif et d'un à plusieurs contrats, d'entrée et/ou d'accès.

Au travers de ces différents référentiels, il s'agira de paramétrer les habilitations de ce seul service externe. C'est pourquoi, il est recommandé d'adopter des règles de nommage identiques dans les différents référentiels, en utilisant les éléments suivants :

- nom de l'application versante ou accédante.
- nom ou type d'objet archivé,
- nom du service producteur,
- code métier.

En sachant que:

- un profil de sécurité peut être utilisé par des contextes applicatifs différents ;
- un contexte applicatif peut être appelé par plusieurs certificats applicatifs ;
- un contexte applicatif peut déterminer plusieurs tenants, ainsi que plusieurs contrats, d'entrée comme d'accès ;
- un service producteur peut avoir plusieurs contrats différents ;
- une application versante ou accédante peut détenir plusieurs contrats.

2.6.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat d'accès ?

Comportement par défaut

Par défaut, la solution logicielle Vitam génère les identifiants des habilitations de la manière

Licence Ouverte V2.0. 79 / 152

suivante (mode « maître »):

Type d'habilitation	Paramétrage de l'identifiant
Profil de sécurité	préfixe SEC_PROFILE, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contexte applicatif	préfixe CT, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat d'entrée	préfixe IC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat d'accès	préfixe AC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat de gestion	préfixe MC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement

Ce fonctionnement par défaut diffère pour les tenants 0 et 1, où la solution logicielle Vitam est paramétrée par défaut pour ne pas générer d'identifiants pour :

- les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes sur le tenant 1, dit « tenant d'administration »,
- les contrats d'entrée et d'accès sur le tenant 0⁷⁶.

Il est, bien sûr, possible de modifier ce paramétrage par défaut.

Paramétrage des identifiants

Il est possible de paramétrer les identifiants, afin qu'ils soient générés par l'application à l'origine de la création des différentes habilitations concernées (mode « esclave »). Cette opération peut avoir lieu :

- soit au moment de l'installation de la plate-forme,
- soit après installation, sur une plate-forme en activité. Dans ce cas-là, une interruption temporaire de service sera à prévoir, car l'opération nécessite le redémarrage du service « vitam-functional-administration ».

Pour ce faire, il faut modifier le fichier de configuration « functional-administration.conf », qui définit, entre autres, par tenant, les habilitations dont la solution logicielle Vitam ne génère pas d'identifiant⁷⁷.

Licence Ouverte V2.0. 80 / 152

-

⁷⁶ Le choix a été fait de ne pas générer d'identifiant en mode « maître » sur ces deux tenants en raison du fait que des tests de non régression y sont effectués et que la génération d'identifiants par la solution logicielle Vitam engendrerait des erreurs sur ces tests

⁷⁷ Cf. Documentation d'exploitation, chapitre 8.2.6.2.2 « Passage des identifiants des référentiels en mode esclave ».

```
Fichier de configuration listant, par tenant, les habilitations dont l'identifiant n'est pas généré par Vitam :

# ExternalId configuration

listEnableExternalIdentifiers:
0:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
1:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
- PROFILE
- SECURITY_PROFILE
- CONTEXT
```

Il est possible d'associer à un tenant l'habilitation pour laquelle on souhaite voir généré l'identifiant par une application externe, en ajoutant au tenant concerné le nom de l'habilitation concerné.

Le nom de l'habilitation concernée doit être écrit de la manière suivante :

- « INGEST_CONTRACT » pour les contrats d'entrée ;
- « ACCESS_CONTRACT » pour les contrats d'accès ;
- « MANAGEMENT CONTRACT » pour les contrats de gestion ;
- « SECURITY_PROFILE » pour les profils de sécurité (utile seulement sur le tenant d'administration) ;
- « CONTEXT » pour les contextes applicatifs (utile seulement sur le tenant d'administration).

La gestion des identifiants peut varier d'un tenant à l'autre, comme c'est le cas dans le tableau où :

- le tenant 1, d'administration, est esclave pour les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes ;
- le tenant 0 ne l'est que pour les contrats d'entrée et d'accès.

Cette opération relève d'un acte d'exploitation technique. Elle implique le redémarrage du/des composant(s), selon qu'il soit mono-instance ou multi-instances.

Points d'attention:

- En mode « esclave », il est fortement recommandé de faire débuter les référentiels avec d'autres chaînes de caractères que celle définies en mode « maître » ;
- Il ne faut pas oublier de répercuter cette modification sur le site secondaire.

2.6.4.4. Quel accès aux contrats d'accès ?

Gestion des droits

La gestion des habilitations relève d'opérations d'administration. Il est donc recommandé d'en limiter l'accès :

• un administrateur fonctionnel et/ou technique peut avoir accès à l'exhaustivité de ces

Licence Ouverte V2.0. 81 / 152

référentiels et les mettre à jour ;

- seul un administrateur technique a vocation à gérer les certificats applicatifs et les certificats personnels ;
- une application versante et/ou accédante pourra, le cas échéant, avoir accès aux seules habilitations la concernant, en lecture seule ;
- un tiers n'a pas vocation a prendre connaissance des contextes applicatifs et des profils de sécurité, pour des raisons de sécurité.

Restitution sur une IHM

La solution logicielle Vitam mise à disposition ne propose pas d'IHM pour représenter les privilèges associés à un profil de sécurité. Dans un projet d'implémentation, il est possible d'envisager la restitution de cette fonctionnalité sur une IHM dédiée.

Profil de sécurité, contrats d'entrée et d'accès sont obligatoirement associés à un contexte applicatif. S'il y a conception d'écrans permettant d'afficher contextes, profils de sécurité, contrats d'entrée et d'accès, il est recommandé de prendre en considération les liens entre eux.

2.6.4.5. Comment modifier un contrat d'accès?

Il est possible de modifier un contrat d'accès utilisé dans un contexte applicatif particulier. Il est conseillé de suivre les étapes suivantes en fonction du contexte d'utilisation du contrat :

Contexte	Action	
Avec un contrat d'accès	Désactivation du contexte ou du seul contrat d'accès, le temps de procéder à la modification	
Avec un contrat d'accès et un contrat d'entrée	Désactivation du seul contrat d'accès, le temps de procéder à la modification, de manière à ne pas interrompre les transferts du contrat d'entrées associé au contexte applicatif.	
Avec plusieurs contrats d'accès	Désactivation d'un seul contrat d'accès, le temps de procéder à la modification, de manière à ne pas interrompre l'utilisation des autres contrats d'accès associés au contexte applicatif.	
Avec un ou plusieurs contrats d'accès	 Création d'un nouveau contrat d'accès contenant les modifications à apporter. Association de ce contrat d'accès au contexte applicatif. Activation de ce contrat d'accès. Désactivation de l'ancien contrat d'accès. Suppression du lien entre l'ancien contrat d'accès et le contexte applicatif. 	

Licence Ouverte V2.0. 82 / 152

2.7. Contrat de gestion

2.7.1. Description

Le contrat de gestion permet de définir une stratégie de stockage, voire de mettre en place une stratégie différenciée, dite multi-stratégie, pour les unités archivistiques, les groupes d'objets techniques et les objets binaires (fichiers numériques)⁷⁸.

Il détermine une stratégie de stockage déterminée pour :

- les métadonnées correspondant aux unités archivistiques,
- les métadonnées correspondant aux groupes d'objets techniques,
- les objets binaires (fichiers numériques).

2.7.2. Formalisation

2.7.2.1. Dans un fichier JSON

Un contrat de gestion prend la forme d'un fichier JSON, pouvant contenir 1 à n contrat(s) de gestion⁷⁹.

```
Exemple de contrat de gestion à importer dans la solution logicielle Vitam :

[
{
    "Identifier": "MC-00001",
    "Name": "Contrat de gestion_du_SIA"
}
]
```

Un contrat de gestion donné doit **obligatoirement** comporter les informations suivantes :

- identifiant signifiant. Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création (Identifier). Si cet identifiant est généré par la solution logicielle Vitam, il n'est pas nécessaire de le renseigner dans le fichier JSON;
- nom du contrat (Name).

D'autres informations, facultatives – une description (Description), un statut (Status), une date d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate), une définition de la gestion du stockage (Storage) – peuvent venir compléter ces informations.

À noter pour certaines d'entre elles que, si elles ne sont pas renseignées, la solution logicielle Vitam fournira automatiquement une **valeur par défaut** :

Licence Ouverte V2.0. 83 / 152

⁷⁸ Des explications sur les stratégies de stockage sont fournies dans le document Gestion de multiples stratégies de stockage.

⁷⁹ Pour plus d'informations, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5..XII « Collection ManagementContract ». Des exemples de contrats de gestion se trouvent dans l'annexe 1 du présent document.

valeur « INACTIVE » pour le statut.

Ces informations sont détaillées dans la section suivante du présent document.

2.7.2.2. Dans la solution logicielle Vitam

Les contrats de gestion sont enregistrés dans la base de données MongoDB, dans la collection « ManagementContract », sous la forme d'enregistrements au format JSON.

Le contrat de gestion est modélisé en JSON comme suit⁸⁰ :

Champ	Description	
_id	identifiant unique par tenant, fourni par le système (champ obligatoire).	
Identifier	 identifiant unique donné au contrat, généré automatiquement par le système (champ obligatoire). S'il est généré par la solution logicielle Vitam, cet identifiant se compose du préfixe MC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement. Il peut également être généré par l'application à l'origine de sa création⁸¹. 	
_tenant	tenant dans lequel le contrat s'applique (champ obligatoire).	
Name	nom du contrat, qui doit être obligatoirement renseigné sur la plate- forme (champ obligatoire).	
Description	description du contrat (champ obligatoire).	
_V	version du contrat (champ obligatoire).	
Status	statut « ACTIVE » ou « INACTIVE » (champ obligatoire). Si le contrat de gestion importé ne contient pas de statut, la solution logicielle Vitam enregistre par défaut la valeur « INACTIVE ».	
CreationDate	date de création du contrat, fournie par le système (champ obligatoire).	

⁸⁰ Idem.

Licence Ouverte V2.0. 84 / 152

-

⁸¹ Par défaut, la solution logicielle Vitam attribue automatiquement un identifiant métier. Un complément d'informations est donné sur le sujet dans la section 2.7.4.3 « Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat de gestion ? » du présent document.

LastUpdate	dernière date de modification du contrat, fournie et mise à jour par le système (champ obligatoire).
ActivationDate	si le contrat est actif, date d'activation du contrat, fournie par le système (champ obligatoire).
DeactivationDate	si le contrat est inactif, date de désactivation du contrat (champ facultatif).
Storage	 définition d'une stratégie de stockage (champ facultatif) pour : les métadonnées correspondant aux unités archivistiques (UnitStrategy – champ facultatif); les métadonnées correspondant aux groupes d'objets techniques (ObjectGroupStrategy – champ facultatif); les métadonnées correspondant aux objets binaires (ObjectStrategy – champ facultatif).

La solution logicielle Vitam n'impose pas l'utilisation d'un contrat de gestion, en proposant une stratégie de stockage active par défaut.

2.7.3. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

La solution logicielle Vitam intègre un référentiel des contrats de gestion, administrable par un utilisateur doté des droits adéquats (administrateur fonctionnel ou technique) et géré dans une collection particulière⁸².

Ce référentiel est propre à chaque tenant de la solution logicielle Vitam.

Il est possible de réaliser les opérations présentées ci-dessous.

2.7.3.1. Import

Dans la solution logicielle Vitam, il est possible d'importer **sur n'importe quel tenant** 1 à n contrat(s) de gestion sous la forme d'un fichier JSON.

Par cet import, 1 à n contrat(s) de gestion sont ajoutés au référentiel des contrats de gestion.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant sur lequel a eu lieu l'opération⁸³.

Licence Ouverte V2.0. 85 / 152

-

⁸² Pour plus d'informations sur la modélisation de cette collection, consulter le document *Modèle de données*, chapitre 5..XII « Collection ManagementContract ».

⁸³ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VII « Workflow d'administration d'un référentiel des contrats de gestion ».

Lors de cet import, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.
Échec ⁸⁴	Sans journalisation: - Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas au format JSON; - Import d'un référentiel sous la forme d'un fichier qui n'est pas correctement formaté au format JSON; - Import d'un référentiel dont au moins un des champs contient une injection HTML; Import d'un contrat de gestion dont le champ « Status » ne contient pas de valeur ou contient une valeur ne correspondant ni à « ACTIVE », ni à « INACTIVE »; - import d'un contrat de gestion dans lequel une valeur ne correspond pas au type d'indexation du champ défini dans l'ontologie (ex : valeur textuelle dans un champ de type « DATE »). Avec journalisation: - import d'un contrat de gestion dont l'identifiant existe déjà dans le système sur un tenant en mode « esclave »; - import d'un contrat de gestion dans lequel un contrat de gestion ne déclare pas d'identifiant ⁸⁵ ou d'intitulé; - import d'un contrat de gestion dans lequel un champ obligatoire ne contient pas de valeur. Il peut s'agir des champs : Identifier ou Name; - import d'un contrat de gestion qui déclare une(des) stratégie(s) de stockage non référencée(s) ou invalide(s) dans la solution logicielle Vitam.

Point d'attention : il est possible d'importer un référentiel complet, comprenant plusieurs items, en une seule fois. La solution logicielle Vitam ne comptabilisera qu'une seule opération, et ne prend pas en compte dans le journal des opérations la création unitaire des différents items compris dans le référentiel importé. Afin d'optimiser la traçabilité de la

Licence Ouverte V2.0. 86 / 152

⁸⁴ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

⁸⁵ Ce champ est obligatoire seulement s'il est généré par l'application à l'origine de sa création.

⁸⁶ Seulement quand l'identifiant est généré par l'application à l'origine de la création du contrat d'entrée.

création des différents référentiels d'habilitations, **il est donc recommandé de créer ces derniers un par un**.

2.7.3.2. Modification

La modification des champs des contrats de gestion est possible au moyen des API et de l'IHM standard depuis le tenant où ces derniers ont été importés.

Les champs modifiables sont :

- depuis l'IHM standard :
 - le nom du contrat de gestion (Name);
 - la description (Description);
 - le statut « Actif » ou « Inactif », correspondant aux valeurs « ACTIVE » et « INACTIVE » dans le système (Status) ;
- depuis les API :
 - les dates d'activation (ActivationDate) et de désactivation (DeactivationDate).

Concernant les options contenues dans un contrat de gestion, il est possible de :

- ajouter, modifier ou supprimer une stratégie de stockage appliquées aux unités archivistiques (UnitStrategy);
- ajouter, modifier ou supprimer une stratégie de stockage appliquées aux groupes d'objets techniques (ObjectGroupStrategy);
- ajouter, modifier ou supprimer une stratégie de stockage appliquées aux objets binaires (ObjectStrategy).

Points d'attention :_Le statut du contrat de gestion doit être « Actif » (« ACTIVE ») pour pouvoir appliquer la stratégie de stockage qu'il définit.

Cette action provoque la création d'une nouvelle version du contrat de gestion modifié. Les différentes versions du référentiel font l'objet d'une sauvegarde sur les offres de stockage utilisées par la solution logicielle Vitam.

Il s'agit d'une opération d'administration (« MASTERDATA »), tracée dans le journal des opérations du tenant sur lequel a eu lieu l'opération⁸⁷.

Lors de cette mise à jour, l'opération peut aboutir aux statuts suivants :

Statut	Motifs
Succès	Opération réalisée sans rencontrer de problèmes particuliers.
Échec ⁸⁸	Avec journalisation : - mise à jour d'un contrat de gestion dans lequel une valeur ne

⁸⁷ Pour plus d'informations sur le processus d'import du référentiel, consulter le document *Modèle de workflow*, chapitre 5.VII « Workflow d'administration d'un référentiel des contrats de gestion ».

Licence Ouverte V2.0. 87 / 152

_

⁸⁸ Des précisions sur les messages d'erreur sont apportées dans l'annexe 5 « Messages d'erreur » du présent document.

correspond pas au type d'indexation du champ défini dans l'ontologie (ex : valeur textuelle dans un champ de type « DATE »);

- mise à jour d'une valeur par une valeur ne correspondant pas à la valeur attendu par le champ (ex : dans le champ « Status », remplacement de la valeur « ACTIVE » par la valeur « TOTO » au lieu de « INACTIVE »)
- ajout d'une stratégie de stockage non référencée par la solution logicielle Vitam ;
- mise à jour de l'identifiant d'un contrat de gestion par un identifiant existant déjà dans le système sur un tenant en mode « esclave ».

2.7.3.3. Activation / Désactivation

La solution logicielle Vitam permet de rendre actif ou inactif un contexte applicatif, un contrat d'entrée ou un contrat de gestion.

En fonction du statut du contexte applicatif et de celui du contrat d'entrée associé, un versement de SIP sera autorisé ou non :

• avec une stratégie de stockage par défaut :

	Contexte applicatif	Contrat d'entrée	Résultat
CAS 1	ACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système autorisé.
CAS 2	ACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.
CAS 3	INACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.
CAS 4	INACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le système non autorisé.

• avec un contrat de gestion définissant une stratégie de stockage particulière :

	Contexte applicatif	Contrat d'entrée	Contrat de gestion	Résultat
CAS 1	ACTIF	ACTIF	ACTIF	Transfert de SIP dans le système autorisé.
CAS 2	ACTIF	ACTIF	INACTIF	
CAS 3	ACTIF	INACTIF	ACTIF	
CAS 4	ACTIF	INACTIF	INACTIF	Transfert de SIP dans le
CAS 5	INACTIF	ACTIF	ACTIF	système non autorisé.
CAS 6	INACTIF	ACTIF	INACTIF	

Licence Ouverte V2.0. 88 / 152

CAS 7	INACTIF	INACTIF	ACTIF
CAS 8	INACTIF	INACTIF	INACTIF

La modification du statut engendre la mise à jour des champs :

- Date de mise à jour ;
- Date d'activation OU date de désactivation (service non encore implémenté).

2.7.4. Conseils de mise en œuvre

2.7.4.1. Quand et comment créer un contrat de gestion ?

La création d'un contrat de gestion n'est pas obligatoire quand un service externe se connectant à la solution logicielle Vitam n'utilise qu'une seule stratégie de stockage. En effet, la solution logicielle Vitam n'impose pas l'utilisation d'un contrat de gestion. Par défaut, sera utilisée la stratégie configurée lors de l'installation de la plate-forme.

En revanche, quand on souhaite assurer un stockage particulier, différent de la stratégie par défaut, pour un type d'archives en particulier, que ce soient des unités archivistiques, des groupes d'objets techniques et/ou des objets binaires, il sera nécessaire de créer un contrat de gestion. Le choix d'une multi-stratégie peut s'expliquer par le souhait d'offrir des niveaux de service différents, en termes de stockage, pour des raisons :

- de coûts,
- de gestion des risques (mettre à disposition davantage de copies pour des données dont on veut garantir à tout prix la pérennité et moins de copies pour des documents éliminables à court terme),
- d'accès (déporter sur des offres froides des objets binaires peu consultés et conserver les objets très consultés sur des offres chaudes),
- de contexte (tiers-archivage).

La création de contrats de gestion peut intervenir à différents moments :

- lors de l'initialisation de la plate-forme : si l'on souhaite mettre en place différents niveaux de service de stockage en définissant plusieurs stratégies de stockage, en plus de la stratégie par défaut, il est recommandé de créer des contrats de gestion utilisant ces différentes stratégies de stockage, correspondant à autant de niveaux de service ;
- **lors de l'intégration d'une nouvelle application** requérant un stockage particulier, différent de la stratégie de stockage par défaut.

La déclaration d'un contrat de gestion dans la solution logicielle Vitam relève d'une opération d'administration technico-fonctionnelle. Elle nécessite la configuration préalable d'une à plusieurs stratégie(s) de stockage.

De fait, au moment de la création d'un nouveau contrat de gestion, il est recommandé de

Licence Ouverte V2.0. 89 / 152

suivre les étapes suivantes :

Qui ?	Quoi ?	Via l'IHM démo Vitam ?
Administrateur fonctionnel/ technique	 - définit ses besoins en termes de stockage : Quelles offres de stockage utiliser ? Combien d'offres ? de copies (unités archivistiques, groupes d'objets techniques, objets binaires) ? De stratégies de stockage appliquer ? Les habilitations nécessaires existent-elles déjà ? Faut-il créer de nouvelles habilitations ? Y a-t-il des besoins de sécurité particulier ? - le cas échéant, liste les habilitations dont il a besoin. 	Oui / Non
Administrateur technique	Le cas échéant, configurer une à plusieurs stratégie(s) de stockage	Non
Administrateur fonctionnel/ technique	Le cas échéant, crée un à plusieurs contrat(s) de gestion	Oui
Administrateur fonctionnel/ technique	Le cas échéant, documente les stratégies de stockage en usage, ainsi que les contrats de gestion associés.	Non
Administrateur fonctionnel	Le cas échéant, crée un contrat d'entrée et y associe un contrat de gestion	Oui
Administrateur fonctionnel/ technique	Activation des services (contrat de gestion, contrat d'entrée).	Oui
Administrateur technique / fonctionnel	Test avant utilisation courante.	Oui

Point d'attention :

• La solution logicielle Vitam rend obligatoire l'intégration d'une stratégie de stockage par défaut, afin de pouvoir initialiser la plate-forme.

Licence Ouverte V2.0. 90 / 152

• Afin de conserver une cohérence de stockage, il est recommandé d'utiliser une stratégie identique pour le stockage des métadonnées des unités archivistiques et des groupes d'objets techniques. Seuls les objets binaires (fichiers numériques) peuvent disposer d'une stratégie différente. Néanmoins, cette stratégie devra nécessairement déclarer une offre de stockage identique à celle des métadonnées⁸⁹.

2.7.4.2. Comment nommer un contrat de gestion?

Une application externe dispose d'un certificat applicatif, d'un profil de sécurité, d'un contexte applicatif et d'un à plusieurs contrats, d'entrée, de gestion et/ou d'accès.

Au travers de ces différents référentiels, il s'agira de paramétrer les habilitations de ce seul service externe. C'est pourquoi, il est recommandé d'adopter des règles de nommage identiques dans les différents référentiels, en utilisant les éléments suivants :

- nom de l'application versante ou accédante,
- nom ou type d'objet archivé,
- nom du service producteur,
- code métier.

En sachant que:

- un profil de sécurité peut être utilisé par des contextes applicatifs différents ;
- un contexte applicatif peut être appelé par plusieurs certificats applicatifs ;
- un contexte applicatif peut déterminer plusieurs tenants, ainsi que plusieurs contrats, d'entrée comme d'accès ;
- un contrat de gestion peut être utilisé par plusieurs contrats d'entrée ;
- un service producteur peut avoir plusieurs contrats différents ;
- une application versante ou accédante peut détenir plusieurs contrats.

2.7.4.3. Comment paramétrer l'identifiant d'un contrat de gestion?

Comportement par défaut

Par défaut, la solution logicielle Vitam génère les identifiants des habilitations de la manière suivante (mode « maître ») :

Type d'habilitation	Paramétrage de l'identifiant	
Profil de sécurité	préfixe SEC_PROFILE, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement	
Contexte applicatif	préfixe CT, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement	

⁸⁹ Pour plus d'informations, consulter le document Gestion de multiples stratégies de stockage.

Licence Ouverte V2.0. 91 / 152

-

Contrat d'entrée	préfixe IC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat d'accès	préfixe AC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement
Contrat de gestion	préfixe MC, suivi d'un tiret et d'une suite de 6 chiffres incrémentés automatiquement

Ce fonctionnement par défaut diffère pour les tenants 0 et 1, où la solution logicielle Vitam est paramétrée par défaut pour ne pas générer d'identifiants pour :

- les contrats d'entrée, de gestion et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes sur le tenant 1, dit « tenant d'administration »,
- les contrats d'entrée et d'accès sur le tenant 0⁹⁰.

Il est, bien sûr, possible de modifier ce paramétrage par défaut.

Paramétrage des identifiants

Il est possible de paramétrer les identifiants, afin qu'ils soient générés par l'application à l'origine de la création des différentes habilitations concernées (mode « esclave »). Cette opération peut avoir lieu :

- soit au moment de l'installation de la plate-forme,
- soit après installation, sur une plate-forme en activité. Dans ce cas-là, une interruption temporaire de service sera à prévoir, car l'opération nécessite le redémarrage du service « vitam-functional-administration ».

Pour ce faire, il faut modifier le fichier de configuration « functional-administration.conf », qui définit, entre autres, par tenant, les habilitations dont la solution logicielle Vitam ne génère pas d'identifiant⁹¹.

Licence Ouverte V2.0. 92 / 152

⁹⁰ Le choix a été fait de ne pas générer d'identifiant en mode « maître » sur ces deux tenants en raison du fait que des tests de non régression y sont effectués et que la génération d'identifiants par la solution logicielle Vitam engendrerait des erreurs sur ces tests.

⁹¹ Cf. Documentation d'exploitation, chapitre 8.2.6.2.2 « Passage des identifiants des référentiels en mode esclave ».

```
Fichier de configuration listant, par tenant, les habilitations dont l'identifiant n'est pas généré par Vitam :

# ExternalId configuration

listEnableExternalIdentifiers:

0:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT

1:

- INGEST_CONTRACT
- ACCESS_CONTRACT
- PROFILE
- SECURITY_PROFILE
- CONTEXT
```

Il est possible d'associer à un tenant l'habilitation pour laquelle on souhaite voir généré l'identifiant par une application externe, en ajoutant au tenant concerné le nom de l'habilitation concerné.

Le nom de l'habilitation concernée doit être écrit de la manière suivante :

- « INGEST_CONTRACT » pour les contrats d'entrée ;
- « ACCESS_CONTRACT » pour les contrats d'accès ;
- « MANAGEMENT CONTRACT » pour les contrats de gestion ;
- « SECURITY_PROFILE » pour les profils de sécurité (utile seulement sur le tenant d'administration) ;
- « CONTEXT » pour les contextes applicatifs (utile seulement sur le tenant d'administration).

La gestion des identifiants peut varier d'un tenant à l'autre, comme c'est le cas dans le tableau où :

- le tenant 1, d'administration, est esclave pour les contrats d'entrée et d'accès, les profils d'archivage, les profils de sécurité et les contextes ;
- le tenant 0 ne l'est que pour les contrats d'entrée et d'accès.

Cette opération relève d'un acte d'exploitation technique. Elle implique le redémarrage du/des composant(s), selon qu'il soit mono-instance ou multi-instances.

Points d'attention:

- En mode « esclave », il est fortement recommandé de faire débuter les référentiels avec d'autres chaînes de caractères que celle définies en mode « maître » ;
- Il ne faut pas oublier de répercuter cette modification sur le site secondaire.

2.7.4.4. Quel accès aux contrats de gestion?

Gestion des droits

La gestion des habilitations relève d'opérations d'administration. Il est donc recommandé d'en limiter l'accès :

• un administrateur fonctionnel et/ou technique peut avoir accès à l'exhaustivité de ces

Licence Ouverte V2.0. 93 / 152

référentiels et les mettre à jour ;

- seul un administrateur technique a vocation à gérer les certificats applicatifs et les certificats personnels, voire les contrats de gestion ;
- une application versante et/ou accédante pourra, le cas échéant, avoir accès aux seules habilitations la concernant, en lecture seule ;
- un tiers n'a pas vocation a prendre connaissance des contextes applicatifs et des profils de sécurité, pour des raisons de sécurité.

Restitution sur une IHM

La solution logicielle Vitam mise à disposition ne propose pas d'IHM pour représenter les privilèges associés à un profil de sécurité. Dans un projet d'implémentation, il est possible d'envisager la restitution de cette fonctionnalité sur une IHM dédiée.

Profil de sécurité, contrats d'entrée et d'accès sont obligatoirement associés à un contexte applicatif. En outre, un contrat de gestion peut être associé à un contrat d'entrée. S'il y a conception d'écrans permettant d'afficher contextes, profils de sécurité, contrats d'entrée, de gestion et d'accès, il est recommandé de prendre en considération les liens entre eux.

2.7.4.5. Conseils d'utilisation d'un contrat de gestion

Intitulé	Description	Niveau de recommandation
Système d'archivage numérique ne définissant qu'une stratégie de stockage	Si le système utilise seulement la stratégie de stockage par défaut, initialisée lors de l'installation de la solution logicielle Vitam, il n'est pas nécessaire de créer de contrats de gestion. En effet, l'utilisation d'un contrat de gestion n'est requise que si le système d'archivage numérique utilise plusieurs stratégies de stockage.	Recommandé
Système d'archivage numérique	Si le système utilise plusieurs stratégies de stockage, il est obligatoire de créer autant de contrats de gestion qu'il y a de stratégies envisagées.	Obligatoire
définissant plusieurs stratégies de stockage	Dans un contrat de gestion, il est recommandé de déclarer la même stratégie pour les métadonnées des unités archivistiques et des groupes d'objets techniques, afin de ne pas rompre la cohérence du stockage des données.	Recommandé

Licence Ouverte V2.0. 94 / 152

Programme Vitam – Gestion des habilitations – v 8.0.

une st métador	n contrat de gestion, il est possible de déclar tratégie différente pour, d'un côté, l nnées des unités archivistiques et des group s techniques et, de l'autre, les objets binaires.	Possible
-------------------	--	----------

2.7.4.6. Comment modifier un contrat de gestion?

Il est possible de modifier un contrat de gestion utilisé dans au moins un contrat d'entrée et contexte applicatif particuliers. Il est conseillé de suivre les étapes suivantes en fonction du contexte d'utilisation du contrat :

Contexte	Action
Avec un seul contrat d'entrée	Désactivation du seul contrat d'entrée déclarant le contrat de gestion, le temps de procéder à la modification, de manière à ne pas interrompre l'utilisation des autres contrats d'entrée associé au contexte applicatif.
Avec plusieurs contrats d'entrée	Désactivation du contexte applicatif et/ou interruption des services de transfert, le temps de procéder à la modification.
Avec un ou plusieurs contrats d'entrée	 Création d'un nouveau contrat de gestion contenant les modifications à apporter. Association de ce nouveau contrat de gestion au(x) contrat(s) d'entrée. Activation de ce contrat de gestion. Désactivation de l'ancien contrat de gestion.

Licence Ouverte V2.0. 95 / 152

3. Authentification

3.1. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

Un service externe doit toujours s'authentifier à la solution logicielle Vitam au moyen de son certificat applicatif qui détermine un contexte applicatif.

La solution logicielle Vitam effectuera les tâches et traitements suivants au niveau de l'API externe :

- vérification que le certificat applicatif du service externe qui cherche à se connecter à la solution logicielle Vitam dispose d'un contexte applicatif qui existe bien dans le référentiel des contextes applicatifs et qui est actif ;
- si un certificat personnel a été mis en place, vérification que le certificat personnel utilisé par le service externe pour se connecter à la solution logicielle Vitam est dans la liste des certificats personnels déclarés dans la solution logicielle Vitam;
- **vérification sur le(s) tenant(s) déclaré(s)** dans le contexte applicatif ;
- **vérification de l'existence de(s) contrat(s) d'entrée ou d'accès** déclaré(s) dans le contexte applicatif ;
- vérification de l'existence du profil de sécurité déclaré dans le contexte applicatif.

Le contrôle de cohérence entre le(s) contrat(s) d'entrée et le contexte applicatif s'effectuera au niveau de l'API interne, au moment du transfert d'un SIP.

L'authentification est une étape préalable à toute opération d'entrée ou d'accès.

Si un élément fait défaut, le service externe ne pourra pas accéder aux services de la solution logicielle Vitam.

3.2. Conseils de mise en œuvre

À l'issue de cette dernière phase de réalisation de fonctionnalités concernant les habilitations, l'équipe projet Vitam est en mesure de fournir quelques recommandations de mise en œuvre.

3.2.1. Que faire lors de l'initialisation de la plate-forme ?

3.2.1.1. Comportement par défaut

La création d'un certificat applicatif, d'un profil de sécurité et d'un contexte applicatif est un préalable à l'accès aux services de la solution logicielle Vitam. C'est pourquoi, lors de l'installation de la solution logicielle Vitam, sont initialisés par défaut :

- un profil de sécurité, référençant l'ensemble des permissions ;
- un contexte applicatif, donnant accès à l'ensemble des tenants ;
- un certificat applicatif.

Licence Ouverte V2.0. 96 / 152

Un administrateur fonctionnel n'a pas besoin, *a priori*, de créer de profil de sécurité ou de contexte applicatif pour accéder aux services de la solution logicielle Vitam récemment installée. Il s'agit d'un acte d'exploitation technique.

Points d'attention : après initialisation de la plate-forme, il n'est pas recommandé :

- à l'administrateur fonctionnel de modifier ces habilitations par défaut, sous peine de se voir interdire l'accès aux services de la solution logicielle Vitam en raison d'une mauvaise manipulation ;
- à l'administrateur technique et/ou fonctionnel de supprimer l'une de ces habilitations par défaut, pour la même raison.

3.2.1.2. Paramétrage de la plate-forme

Après ou au moment de l'initialisation de la plate-forme, il est recommandé de configurer les modalités de génération d'identifiant, tenant par tenant, pour chacune des habilitations concernées (profil de sécurité, contexte applicatif, contrat d'entrée, contrat d'accès).

Si la plate-forme a pour vocation une mise en production, il est nécessaire de :

- utiliser un certificat applicatif propre,
- créer un contexte applicatif propre,

qui ne sont pas les certificat et contexte applicatifs fournis par défaut par la solution logicielle Vitam. Il peut être judicieux de faire de même avec le profil de sécurité, mais cette action n'est en rien obligatoire, si le profil de sécurité par défaut n'a pas vocation à être modifié.

Il s'agit d'un acte d'exploitation technique.

3.2.1.3. à quoi servent les habilitations par défaut ?

Les habilitations par défaut (certificat, contexte, profil de sécurité) sont nécessaires pour :

- déployer la solution logicielle Vitam, notamment pour initialiser le référentiel des formats ;
- lancer certains actes d'exploitation, tels que :
 - la configuration des identifiants des référentiels ;
 - o des migrations, nécessitant des appels aux points d'API externes.

De fait, il est obligatoire de disposer d'un certificat client nommé « vitam-admin-int », créé à l'installation de la plate-forme⁹². Ce certificat peut correspondre à :

- la PKI (certificat) de tests de la solution logicielle Vitam, si la plate-forme est installée à des fins de recette :
- une PKI (certificat) mise en place par l'exploitant et propre à son organisation, si la plate-forme a pour finalité un usage en production.

En raison de leur utilisation pour des actes d'exploitation, il n'est pas recommandé de :

Licence Ouverte V2.0. 97 / 152

⁹² Durant l'installation de la solution logicielle Vitam, il est nécessaire de créer un certificat « vitam-admin-int » (à placer sous « deployment/environments/certs/client-external/clients/vitam-admin-int »).

- modifier ces habilitations par défaut ;
- supprimer ces habilitations par défaut.

3.2.2. Comment gérer une nouvelle application ?

Pour connecter une application à la solution logicielle Vitam, il est recommandé de suivre les étapes suivantes :

Qui ?	Quoi ?	Via l'IHM démo Vitam ?	Commentaires
Administrateur fonctionnel/ technique	 Définition des privilèges à octroyer à une application et à associer ultérieurement à un profil de sécurité, Définition des profils utilisateurs à mettre en place dans le Front Office et définition de leur mode de connexion (LDAP, certificat personnel, authentification gérée par le Front Office). 	Non	
Administrateur technique	Création d'un profil de sécurité	Non	Préalable à la création d'un contexte
Administrateur fonctionnel/ technique	Création d'un contexte : - sans permission - avec un profil de sécurité - statut « Inactif »	Oui	Préalable à la création d'un certificat
Administrateur technique	Création d'un certificat applicatif	Non	Déclare le contexte précédemment créé
Administrateur technique	Création de certificat(s) personnel(s)	Non	Étape facultative.
Administrateur fonctionnel	Création et paramétrages des contrats d'entrée et/ou d'accès	Oui	

Licence Ouverte V2.0. 98 / 152

Administrateur fonctionnel	Association des contrats d'entrée et/ou d'accès au contexte applicatif	Oui	
Administrateur fonctionnel	Activation du contexte	Oui	À la date souhaitée pour commencer les interactions entre l'application versante et/ou accédante et la solution logicielle Vitam
Administrateur technique / fonctionnel	Test avant utilisation courante	Oui	

4. Entrées

4.1. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

4.1.1. Processus d'entrée

Un SIP doit toujours déclarer un contrat d'entrée.

Dans le cadre du processus d'entrée d'un ensemble d'archives, suite à la réception d'un message ArchiveTransfer du SEDA, la solution logicielle Vitam effectue les tâches et traitements de contrôles internes suivants pour les archives déclarant un contrat d'entrée :

- **authentification** de l'application versante à la solution logicielle Vitam par l'intermédiaire d'un certificat applicatif qui vérifie la validité de son contexte ;
- vérification que le contrat d'entrée déclaré dans le SIP est conforme au contexte applicatif qui le déclare dans le référentiel des contextes applicatifs ;
- **vérification que le contrat déclaré dans le SIP (ArchivalAgreement) existe** bien dans le référentiel des contrats d'entrée et est actif.

Point d'attention : un contrat d'entrée ne donne pas accès au registre des fonds et aux archives. Si le service externe doit verser des archives et y accéder, il doit nécessairement disposer d'un contrat d'entrée et d'un contrat d'accès.

Licence Ouverte V2.0. 99 / 152

4.1.2. Options de contrôle des métadonnées

La solution logicielle Vitam permet de contrôler, au moyen d'un profil d'archivage, la conformité des bordereaux de transfert qui lui sont adressés.

Point d'attention : pour que le contrôle soit effectif :

- le profil d'archivage doit être associé au contrat d'entrée déclaré dans le bordereau de transfert :
- le profil d'archivage doit également être déclaré dans le bordereau de transfert.

Dans le cadre du processus d'entrée d'un ensemble d'archives, suite à la réception d'un bordereau de transfert (message ArchiveTransfer du SEDA) et **après l'étape vérifiant que le contrat d'entrée déclaré dans le SIP (ArchivalAgreement) existe** bien dans le référentiel des contrats d'entrée et est actif, la solution logicielle Vitam effectue les tâches et traitements internes suivants pour les archives déclarant ce contrat d'entrée disposant d'une option de contrôle de métadonnées :

- vérification que le profil d'archivage déclaré dans le SIP (ArchivalProfile) est conforme au contrat d'entrée qui le déclare dans le référentiel des contrats d'entrée et est actif;
- vérification que le SIP est conforme à son profil d'archivage.

Lors de l'étape de vérification de la conformité entre le profil d'archivage déclaré dans le bordereau de transfert et le contrat d'entrée :

- Si le bordereau de transfert déclare un profil d'archivage et un contrat d'entrée qui référence ce même profil d'archivage, la tâche de vérification aura un statut « OK » et la solution logicielle Vitam passera à la tâche suivante de vérification de la conformité du bordereau au profil d'archivage ;
- Si le bordereau de transfert déclare un profil d'archivage et un contrat d'entrée qui ne sont pas conformes pour les raisons suivantes :
 - le profil d'archivage n'est pas déclaré dans le contrat d'entrée,
 - il ne correspond pas au profil d'archivage déclaré dans le contrat d'entrée,
 - la notice descriptive du profil d'archivage est inactive,

Alors le transfert du SIP échouera à la tâche de vérification entre le contrat d'entrée et le profil d'archivage et ne passera pas à la tâche suivante⁹³.

Licence Ouverte V2.0. 100 / 152

⁹³ L'annexe 4 de ce document précise les messages d'erreur remontés par la solution logicielle Vitam lors de ce contrôle.

```
<OutcomeDetail>STP INGEST CONTROL SIP.KO</OutcomeDetail>
    <OutcomeDetailMessage>Échec du processus du contrôle du bordereau du
      SIP</OutcomeDetailMessage>
  </Event>
  <Event>
    <EventTypeCode>CHECK_HEADER</EventTypeCode>
    <EventType>Vérification générale du bordereau de transfert</EventType>
    <EventDateTime>2018-05-25T13:19:27.570</EventDateTime>
    <Outcome>KO</Outcome>
    <OutcomeDetail>CHECK HEADER.DIFF.KO</OutcomeDetail>
    <OutcomeDetailMessage>Échec de la vérification générale du bordereau de transfert :
      différence entre le profil déclaré dans le bordereau de transfert et celui déclaré
      dans le contrat Detail= OK:2 KO:1</OutcomeDetailMessage>
    <EventDetailData>{"evDetTechData":"The profile PR-000018 was not found in the ingest
      contract", "ArchivalProfile": "PR-000018", "EvDetailReq": "Catherine JABLASY:
      mails", "Archival Agreement": "IC-000001"} </Event Detail Data>
  </Event>
  <Event>
    <EventTypeCode>CHECK_HEADER.CHECK_IC_AP_RELATION</EventTypeCode>
    <EventType>Vérification de la relation entre le contrat d'entrée et le profil
      d'archivage</EventType>
    <EventDateTime>2018-05-25T13:19:27.572</EventDateTime>
    <Outcome>KO</Outcome>
    <OutcomeDetail>CHECK_HEADER.CHECK_IC_AP_RELATION.DIFF.KO/OutcomeDetail>
    <OutcomeDetailMessage>Échec du contrôle de cohérence entre le profil d'archivage déclaré
      dans le bordereau de transfert et celui déclaré dans le contrat d'entrée Detail=
      KO:1</OutcomeDetailMessage>
  </Event>
</Operation>
```

Lors de l'étape de vérification de la conformité du bordereau de transfert à son profil d'archivage :

- Si le bordereau de transfert est conforme à son profil d'archivage, c'est-à-dire s'il correspond au modèle de données défini dans le profil d'archivage, la tâche de vérification de la conformité au profil d'archivage aura un statut « OK » et la solution logicielle Vitam passera au traitement suivant, à savoir la vérification de la conformité du SIP au SEDA;
- Si le bordereau de transfert n'est pas conforme à son profil d'archivage, son transfert dans la solution logicielle Vitam n'aboutira pas. Un message de réponse (ArchiveTransferReply ou ATR) indique que le transfert a échoué à la tâche de vérification de la conformité au profil d'archivage et précise la première erreur rencontrée dans le détail de l'événement (EventDetailData).

Exemple : message d'erreur sur la tâche de contrôle de conformité entre un bordereau de transfert et un profil d'archivage.

Licence Ouverte V2.0. 101 / 152

```
<Operation>
    <Event>
      <EventTypeCode>STP_INGEST_CONTROL_SIP</EventTypeCode>
      <EventType>Processus de contrôle du SIP</EventType>
      <EventDateTime>2018-05-25T13:37:19.300</EventDateTime>
      <Outcome>KO</Outcome>
      <OutcomeDetail>STP INGEST CONTROL SIP.KO</OutcomeDetail>
      <OutcomeDetailMessage>Échec du processus du contrôle du bordereau du
        SIP</OutcomeDetailMessage>
    </Event>
    <Event>
      <EventTypeCode>CHECK_HEADER</EventTypeCode>
      <EventType>Vérification générale du bordereau de transfert</EventType>
      <EventDateTime>2018-05-25T13:37:19.300</EventDateTime>
      <Outcome>KO</Outcome>
      <OutcomeDetail>CHECK HEADER.KO</OutcomeDetail>
      <OutcomeDetailMessage>Échec de la vérification générale du bordereau de transfert
        Detail= OK:3 KO:1</OutcomeDetailMessage>
      <EventDetailData>{"evDetTechData":"character content of element \"Rule\" invalid; must
        be equal to \"APP-00001\"","ArchivalProfile":"PR-000018","EvDetailReg":"Catherine
        JABLASY: mails", "Archival Agreement": "IC-000001"} </Event Detail Data>
    </Event>
    <Event>
      <EventTypeCode>CHECK_HEADER.CHECK_ARCHIVEPROFILE</EventTypeCode>
      <EventType>Vérification de la conformité au profil d'archivage</EventType>
      <EventDateTime>2018-05-25T13:37:19.300</EventDateTime>
      <Outcome>KO</Outcome>
      <OutcomeDetail>CHECK HEADER.CHECK ARCHIVEPROFILE.KO</OutcomeDetail>
      <OutcomeDetailMessage>Échec de la vérification de la conformité au profil d'archivage
        Detail= KO:1</OutcomeDetailMessage>
    </Event>
 </Operation>
```

Point d'attention : Le profil d'archivage ne sert pas à générer automatiquement le contenu d'un bordereau de transfert lors de son transfert dans la solution logicielle Vitam. Il n'est utilisé que pour effectuer des contrôles de conformité du bordereau par rapport à ses attentes. De facto, le bordereau de transfert, associé à un profil d'archivage, doit avoir été conçu, en amont du transfert, conformément aux attentes du profil d'archivage.

4.1.3. Options de rattachement

La solution logicielle Vitam permet :

 de rattacher systématiquement des SIP à un arbre de positionnement, un plan de classement ou une unité archivistique issue d'un bordereau de transfert (dite « standard ») préalablement versés dans la solution logicielle Vitam, en déclarant, dans un contrat d'entrée, l'identifiant système (le GUID) de l'unité archivistique auquel le

Licence Ouverte V2.0. 102 / 152

SIP doit être rattaché. Si cette option est activée, l'/les unité(s) archivistique(s) racine(s) du SIP seront disposées sous cette unité archivistique ;

- de contrôler les nœuds de rattachement contenus dans les bordereaux de transfert, en déclarant un/des identifiant(s) système (le GUID) de l'/des unité(s) archivistique(s) racine(s) déterminant un périmètre autorisé pour les rattachements. Si un ou plusieurs nœuds sont déclarés, un bordereau de transfert ne pourra pas déclarer un nœud de rattachement positionné à un niveau supérieur de l'arborescence par rapport à celui(ceux) qui est(sont) déclaré(s) dans son contrat ou à un tout autre niveau sans lien avec ce(s) dernier(s). La solution logicielle Vitam empêchera alors l'import.
- d'autoriser ou non les rattachements par bordereau de transfert d'unités archivistiques à des unités archivistiques déjà présentes dans la solution logicielle Vitam :
 - si l'option « AUTHORIZED » est retenue, , le bordereau de transfert peut contenir des unités archivistiques déclarant un rattachement, sans que cela soit un prérequis obligatoire pour pouvoir être transféré avec succès dans la solution logicielle Vitam;
 - si l'option « REQUIRED » est retenue, le bordereau de transfert doit obligatoirement contenir au moins une unité archivistique déclarant un rattachement pour pouvoir être transféré avec succès dans la solution logicielle Vitam ;
 - si l'option « UNAUTHORIZED » est retenue, le bordereau de transfert ne doit pas contenir d'unités archivistiques déclarant un rattachement pour pouvoir être transféré avec succès dans la solution logicielle Vitam.

Licence Ouverte V2.0. 103 / 152

En fonction de ces trois filtres, un versement de SIP sera autorisé ou non :

	Contrat d'entrée		Bordereau de tran rattach	sfert sans nœud de nement	Bordereau de transfert avec au moins un nœud de rattachement		
	Déclaration d'un nœud de rattachement	Présence d'au moins un rattachement dans le bordereau de transfert	Déclaration d'un ou plusieurs cônes de positionnement des rattachements	Dans l'unité archivistique racine	Dans l'unité archivistique non racine	Dans l'unité archivistique racine	Dans l'unité archivistique non racine
				Entrée en succès		Entrée e	n succès
CAS 1	présent	AUTHORIZED	/	Rattachement au nœud présent dans le contrat	Pas de rattachement	Rattachement au nœud présent dans le contrat et, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
				Entrée en succès		·	ent si la position du nœud cône(s) du contrat
CAS 2	présent	AUTHORIZED préser		Rattachement au nœud présent dans le contrat	Pas de rattachement	Rattachement au nœud présent dans le contrat et, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
						Entrée e	n succès
CAS 3	présent	REQUIRED	/	Entrée en échec		Rattachement au nœud présent dans le contrat et, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
				Entrée en échec			ent si la position du nœud cône(s) du contrat
CAS 4	présent	REQUIRED	présent(s)			Rattachement au nœud présent dans le contrat et, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
			Entrée en succès			Entrée e	en échec

CAS 5	présent	UNAUTHORIZED	/	Rattachement au nœud présent dans le contrat	Pas de rattachement		
CAS 6	présent	UNAUTHORIZED	présent(s)	Cas impossible : Dans un contrat, il n'est pas possible de déclarer		Cas impossible : Dans un contrat, il n'est pas possible de déclarer conjointement « UNAUTHORIZED » et un cône de positionnement.	
				Entrée en succès		Entrée en succès	
CAS 7	/	AUTHORIZED	/	Pas de rattachement	Pas de rattachement	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
				Entrée en succès		Entrée en succès, seulement si la position du nœud est conforme au(x) cône(s) du contrat	
CAS 8	/	AUTHORIZED	présent(s)	Pas de rattachement	Pas de rattachement	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
				Entrée en échec		Entrée en succès	
CAS 9	/	REQUIRED	/			Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
CAS				Entrée en échec			ent si la position du nœud) cône(s) du contrat
10	/	REQUIRED	présent(s)			Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.	Rattachement, le cas échéant, au nœud du bordereau.
CAS	/	UNAUTHORIZED	/	Entrée en succès		Entrée en échec	
11				Pas de rattachement	Pas de rattachement		
CAS 12	/	UNAUTHORIZED	présent(s)	Cas impossible : Cas impossible : Dans un contrat, il n'est pas possible de déclarer conjointement « UNAUTHORIZED » et un cône conjointement « UNAUTHORIZED » et		pas possible de déclarer	

		de positionnement.	de positionnement.
		1	1

4.1.4. Options sur les groupes d'objets techniques

Le contrat d'entrée permet également d'effectuer des contrôles sur les groupes d'objets techniques transférés dans la solution logicielle Vitam au moyen de trois fonctionnalités :

- Une première option permet d'autoriser ou non le transfert de groupes d'objets techniques ne contenant pas d'objets de type « Master » :
 - Si sa valeur est égale à « true », le bordereau de transfert devra nécessairement contenir des objets binaires de type « Master », qu'ils soient binaires (« BinaryMaster ») ou physiques (« PhysicalMaster »);
 - Si sa valeur est égale à « false », le bordereau de transfert sera autorisé à contenir des groupes d'objets techniques sans objet binaire de type « Master » ;
 - Si le contrat d'entrée, lors de son initialisation, ne détermine pas l'option retenue, la solution logicielle Vitam appliquera par défaut une valeur égale à « true » et imposera la présence d'objets binaires de type « Master » dans les bordereaux de transfert.
- Une deuxième option permet de déterminer **quel(s) type(s) ou usage(s) d'objets sont attendus** dans les bordereaux de transfert, dans le cas où l'on souhaite rattacher un objet binaire à un groupe d'objets techniques déjà conservé dans la solution logicielle Vitam :
 - Si le contrat d'entrée permet le transfert de n'importe quel type d'usage, le bordereau de transfert pourra contenir n'importe quel type d'usage;
 - Si le contrat d'entrée précise quel(s) usage(s) il autorise à rajouter dans un groupe d'objets techniques déjà conservé dans la solution logicielle Vitam, le bordereau de transfert devra nécessairement contenir le(s) seul(s) usage(s) déclaré(s) dans le contrat d'entrée, sans quoi le transfert échouera;
 - Si le contrat d'entrée, lors de son initialisation, ne détermine pas l'option retenue, la solution logicielle Vitam n'acceptera aucun usage en entrée et, de fait, aucun bordereau de transfert contenant des fichiers numériques destinés à compléter des groupes d'objets techniques déjà conservés.
- Une troisième option permet de déterminer quel(s) format(s) d'objets binaires sont attendus dans les bordereaux de transfert :
 - Si le contrat d'entrée permet le transfert de n'importe quel format, le bordereau de transfert pourra contenir des objets binaires de n'importe quel format possible ;
 - Si le contrat d'entrée précise quel(s) format(s) il autorise, le bordereau de transfert devra nécessairement contenir des objets binaires conformes au(x) seul(s) format(s) déclaré(s) dans le contrat d'entrée, sans quoi le transfert échouera ;

 Si le contrat d'entrée, lors de son initialisation, ne détermine pas l'option retenue, la solution logicielle Vitam acceptera n'importe quel format en entrée.

Il est également possible d'autoriser le transfert d'objets binaires dont le format n'est pas identifié au moyen d'un paramétrage :

- Si sa valeur est égale à « true », il sera possible de transférer des objets binaires non identifiés dans la solution logicielle Vitam malgré cette absence d'identification ;
- Si sa valeur est égale à « false » (valeur par défaut), il ne sera possible de transférer dans la solution logicielle Vitam que des objets binaires dont le format est identifié.

4.1.5. Options de stockage

Le contrat d'entrée permet de spécifier un stockage particulier pour des archives au moyen de la définition d'un contrat de gestion.

Ce stockage particulier est, de fait, paramétré dans un contrat de gestion qui permet de déclarer une stratégie de stockage particulière pour :

- les métadonnées des unités archivistiques,
- les métadonnées des groupes d'objets techniques,
- les objets binaires (fichiers numériques).

Point d'attention:

- Pour pouvoir associer un contrat de gestion à un contrat d'entrée, il va de soi que le contrat de gestion doit exister dans le système.
- Pour pouvoir être utilisé, un contrat de gestion doit définir une stratégie de stockage pour les métadonnées des unités archivistiques, les métadonnées des groupes d'objets techniques et/ou des objets binaires (fichiers numériques). Afin de ne pas rompre la cohérence du stockage des données, il est recommandé de déclarer une stratégie identique pour le stockage des unités archivistiques et des groupes d'objets techniques.
- Les stratégies définies dans un contrat de gestion doivent avoir été préalablement configurées dans la solution logicielle Vitam.

Dans le cadre du processus d'entrée d'un ensemble d'archives, suite à la réception d'un bordereau de transfert (message ArchiveTransfer du SEDA), à l'étape vérifiant que le contrat d'entrée déclaré dans le SIP (ArchivalAgreement) existe bien dans le référentiel des contrats d'entrée et est actif, la solution logicielle Vitam effectue également les tâches et traitements suivants pour les archives déclarant ce contrat d'entrée déclarant un contrat de gestion :

- vérification que le contrat de gestion est actif ;
- **vérification que la stratégie de stockage** définie dans le contrat de gestion **existe**.

Lors de cette étape :

- Si le contrat de gestion est actif et si la stratégie qu'il déclare existe, la solution logicielle Vitam passera à la tâche ou traitement suivant, puis à l'étape suivante ;
- Si le contrat de gestion est inactif ou si la stratégie de stockage qu'il déclare n'existe pas, alors le transfert du SIP échouera à la tâche de vérification de la présence et du contrôle du

Licence Ouverte V2.0. 107 / 152

contrat d'entrée.

```
Exemple : message d'erreur sur la tâche de contrôle du contrat d'entrée.
 <Operation>
    <Event>
      <EventTypeCode>STP_INGEST_CONTROL_SIP</EventTypeCode>
      <EventType>Processus de contrôle du SIP</EventType>
      <EventDateTime>2019-10-15T15:08:24.999</EventDateTime>
      <Outcome>KO</Outcome>
      <OutcomeDetail>STP INGEST CONTROL SIP.KO/OutcomeDetail>
      <OutcomeDetailMessage>Échec du processus du contrôle du bordereau du
        SIP</OutcomeDetailMessage>
    </Event>
    <Event>
      <EventTypeCode>CHECK_HEADER</EventTypeCode>
      <EventType>Vérification générale du bordereau de transfert</EventType>
      <EventDateTime>2019-10-15T15:08:24.999</EventDateTime>
      <Outcome>KO</Outcome>
      <OutcomeDetail>CHECK_HEADER.MANAGEMENT_CONTRACT_INACTIVE.KO/OutcomeDetail>
      <OutcomeDetailMessage>!CHECK_HEADER.MANAGEMENT_CONTRACT_INACTIVE.KO! Detail=
OK:1
        KO:1</OutcomeDetailMessage>
      <EventDetailData>{"ArchivalAgreement":"IC-000001","evDetTechData":"Management Contract
        inactive", "EvDetailReq": "2 images de lac"} </EventDetailData>
    </Event>
    <Event>
      <EventTypeCode>CHECK_HEADER.CHECK_CONTRACT_INGEST</EventTypeCode>
      <EventType>Vérification de la présence et du contrôle du contrat d'entrée</EventType>
      <EventDateTime>2019-10-15T15:08:25</EventDateTime>
      <Outcome>KO</Outcome>
<OutcomeDetail>CHECK HEADER.CHECK CONTRACT INGEST.MANAGEMENT CONTRACT INACTIVE.
KO</OutcomeDetail>
      <OutcomeDetailMessage>!
CHECK_HEADER.CHECK_CONTRACT_INGEST.MANAGEMENT_CONTRACT_INACTIVE.KO!
        Detail= KO:1</OutcomeDetailMessage>
    </Event>
 </Operation>
```

4.1.6. Option de génération automatique des règles de gestion héritées

Il est également possible d'enregistrer automatiquement les règles de gestion héritées par une unité archivistique en base de données, dans un champ spécifique, au moyen d'un paramétrage :

- Si sa valeur est égale à « true », la solution logicielle Vitam enregistrera automatiquement les règles de gestion héritées par une unité archivistique en base de données ;
- Si sa valeur est égale à « false » (valeur par défaut), la solution logicielle Vitam n'enregistrera pas automatiquement les règles de gestion héritées par une unité archivistique

Licence Ouverte V2.0. 108 / 152

en base de données.

Point d'attention : si la valeur est égale à « true », la solution logicielle Vitam enregistre dans un champ spécifique les règles de gestion héritées par une unité archivistique seulement si des règles de gestion ont été positionnées dans des niveaux de description supérieurs à cette unité archivistique. Si cette dernière n'hérite pas de règles de gestion et si elle n'en déclare pas, elle ne disposera d'aucune règle de gestion permettant de gérer son cycle de vie dans la solution logicielle Vitam.

4.2. Conseils de mise en œuvre

Intitulé	Description	Niveau de recommandation
Application versante disposant d'un unique profil d'archivage	Cette application nécessite un unique contrat d'entrée, dans lequel on définira le profil d'archivage la concernant.	Recommandé
Application versante disposant de plusieurs profils d'archivage	 Une application versante peut générer des données nécessitant plus d'un profil d'archivage. Ces profils peuvent être déclarés dans un même contrat d'entrée. Il reviendra au SIP de signaler le profil correspondant aux données qu'il contient. Il est également possible de créer un contrat d'entrée par profil utilisé. Il est recommandé de créer un contrat d'entrée par profil. En effet, un contrat unique ne permettrait pas a posteriori, s'il déclare plusieurs profils, de déclarer pour chacun d'eux un nœud de rattachement particulier. 	Recommandé
Application devant verser ses archives à un niveau particulier d'arbre de positionnement, de plan de classement ou d'unité archivistique standard	Un contrat d'entrée suffit pour déclarer un nœud unique de rattachement.	Recommandé

Licence Ouverte V2.0. 109 / 152

Application devant verser ses archives dans plusieurs niveaux d'arbre de positionnement, de plan de classement ou d'unités archivistiques standards	Il est recommandé de créer autant de contrats d'entrée qu'il y aura de nœuds de rattachement où transférer les SIP. Le contrat d'entrée déclaré dans chaque SIP orientera ce dernier vers son nœud de rattachement. Si on souhaite ne pas multiplier les contrats d'entrée pour cette seule raison, il est recommandé de gérer les rattachements au niveau des unités archivistiques de chaque bordereau de transfert.	Recommandé
Application versante disposant de plusieurs profils d'archivage et devant verser ses archives à un niveau particulier d'un arbre de positionnement, d'un plan de classement ou d'une unité archivistique standard	Il est recommandé d'utiliser un contrat d'entrée unique, contenant à la fois les profils d'archivage et le nœud de rattachement.	Recommandé
Application versante disposant de plusieurs profils d'archivage et devant verser ses archives dans plusieurs niveaux d'arbre de positionnement, de plan de classement ou d'unités archivistiques standards	Il est recommandé de créer autant de contrats d'entrée que de profils d'archivage. Chaque contrat d'entrée fera référence aux profils d'archivage et au nœud de rattachement.	Recommandé
Application versant des originaux numériques	Pour une application devant transférer uniquement des originaux numériques, il est recommandé de contrôler au moyen du contrat d'entrée que les groupes d'objets techniques qu'elle transfère contiennent obligatoirement un objet binaire de	Recommandé

Licence Ouverte V2.0. 110 / 152

	type « Master » (« BinaryMaster »)	
Application versant des objets binaires d'un même usage à ajouter à des groupes d'objets techniques déjà présents dans le système	Il est recommandé d'indiquer dans le contrat d'entrée quel est l'usage des objets binaires à ajouter à des groupes d'objets techniques déjà existant dans le système, si ces usages sont connus. Par exemple, un Portail Archives qui diffuse des copies numériques de diffusion pourrait ne devoir verser que des objets de type « Dissemination » pour compléter les groupes d'objets techniques contenant les originaux.	Recommandé
Application versant des objets binaires de différents usages à ajouter à des groupes d'objets techniques déjà présents dans le système	Quand on ne connaît pas les usages des objets binaires qui pourraient être transférés dans la solution logicielle pour compléter les groupes d'objets techniques déjà présents dans le système ou quand on ne souhaite pas imposer un contrôle sur les usages des objets à transférer, il est recommandé d'autoriser le transfert d'objets de tous les types d'usage.	Recommandé
Application versant des objets binaires au(x) format(s) connu(s)	Il est recommandé d'indiquer dans le contrat d'entrée quel(s) est(sont) le(s) format(s) des archives à transférer par une application versante, si ce(s) format(s) sont connus ou si l'on souhaite imposer une liste de formats propre à l'archivage. Par exemple : • un Portail Archives qui diffuse des copies numériques de diffusion pourrait ne devoir verser que des objets binaires au format JPEG; • un système d'archivage électronique ne souhaitant garantir la conservation d'objets binaires qu'aux formats ODT, ODS, ODP, PDF, TIFF pourrait ne déclarer que des contrats d'entrée n'acceptant que ces seuls formats.	Recommandé
Application versant	Quand on ne connaît pas les formats des archives	Recommandé

Licence Ouverte V2.0.

des objets binaires aux formats différents et non connus à l'avance	qui pourraient être transférées dans la solution logicielle ou quand on ne souhaite pas imposer des formats pour les archives à transférer et quand on souhaite, néanmoins, que ces formats soient identifiés par la solution logicielle Vitam lors du transfert des archives, il est recommandé d'autoriser le transfert de groupes d'objets techniques contenant tous les formats possibles.	
Application versant des objets binaires aux formats différents et non connus à l'avance	Quand on ne connaît pas les formats des archives qui pourraient être transférées dans la solution logicielle ou quand on ne souhaite pas imposer des formats pour les archives à transférer et quand on souhaite n'effectuer aucun contrôle d'identification de format sur elles au moment de leur transfert dans la solution logicielle Vitam, il est recommandé d'autoriser le transfert de groupes d'objets techniques contenant tous les formats possibles et de désactiver le contrôle d'identification des objets binaires.	Recommandé
Application versante devant filtrer les accès sur ses archives en fonction de leurs règles de gestion après transfert	Il est recommandé d'activer l'enregistrement automatique des règles de gestion héritées lorsque l'application versante a vocation à donner accès aux archives en fonction de leurs règles de gestion, héritées ou non. Il peut s'agir par exemple d'un système d'archivage électronique ou d'un Portail Archives. L'activation de cette fonctionnalité en entrée du système permet d'anticiper et d'activer dès l'entrée les accès autorisés ou non en fonction des règles de gestion, et, de fait, de ne pas avoir à rechercher a posteriori les archives qui ne portent aucune règle de gestion.	Recommandé
Application versante ne devant pas accéder à ses archives après transfert	Une application versante peut avoir vocation à uniquement transférer ses archives dans la solution logicielle Vitam, mais n'y accédera pas. Il est alors possible de définir dans son contrat d'entrée un contrat de gestion particulier, configurant une	Possible

Licence Ouverte V2.0. 112 / 152

	stratégie de stockage particulière pour ces archives, par exemple sur offre froide ou sur une offre tiède (disponible non automatiquement). Point d'attention: si un autre applicatif, par exemple un système d'archivage électronique, a besoin d'accéder à ces archives, notamment aux objets binaires (fichiers numériques), il est nécessaire de proposer une offre de stockage disponible.	
Application versante pouvant accéder à ses métadonnées, mais pas à ses fichiers numériques après transfert	Une application versante peut avoir vocation à transférer ses archives dans la solution logicielle Vitam, mais à n'accéder qu'à ses métadonnées. Il est alors possible de définir dans son contrat d'entrée un contrat de gestion particulier, configurant une stratégie de stockage particulière pour ces archives, lui permettant d'accéder aux métadonnées, mais pas aux objets binaires transférés (fichiers numériques). Point d'attention: si un autre applicatif, par exemple un système d'archivage électronique, a besoin d'accéder à ces objets binaires, il est nécessaire de proposer une offre de stockage disponible.	Possible

5. Accès

5.1. Mécanismes mis en œuvre par la solution logicielle Vitam

5.1.1. Description

Les contrats d'accès permettent à un service externe authentifié d'accéder aux collections suivantes :

- unités archivistiques (collection Unit),
- groupes d'objets techniques (collection ObjectGroup),
- registre des fonds (collection AccessionRegisterSummary et AccessionRegisterDetail).

Un contrat d'accès filtre les réponses envoyées au service externe en fonction de ce qui a été

Licence Ouverte V2.0. 113 / 152

autorisé dans le contrat.

Par ailleurs, d'autres services de la solution logicielle Vitam faisant appel à la recherche par les unités archivistiques et/ou les groupes d'objets techniques (module « AccessInternal ») pour leur appliquer des traitements sont, par défaut, soumis aux paramétrages du contrat d'accès en activité lors de leur utilisation. Il s'agit des services suivants :

- audits d'existence, d'intégrité, de cohérence et correctif,
- relevé de valeur probante,
- réorganisation des arborescences,
- préservation,
- élimination d'archives,
- consultation des journaux du cycle de vie des unités archivistiques et des groupes d'objets techniques.

Point d'attention : un contrat d'accès ne permet pas de réaliser des transferts d'archives. Si le service externe doit verser des archives et y accéder, il doit nécessairement disposer d'un contrat d'entrée et d'un contrat d'accès.

5.1.2. Filtre sur les services producteurs

Un contrat d'accès peut limiter la consultation dans le registre des fonds et les archives au(x) seul(s) producteur(s) qu'il déclare. Ainsi, un service externe ne pourra accéder qu'au(x) fonds et archives du ou des service(s) producteur(s) inscrit(s) dans son contrat d'accès.

Ce filtre permet les usages suivants :

- Si le contrat d'accès autorise un accès à tous les services producteurs, l'application accédante pourra consulter l'ensemble des unités archivistiques, des groupes d'objets techniques et du registre des fonds, présents dans la solution logicielle Vitam ;
- Si le contrat d'accès autorise un accès à un à plusieurs services producteurs, l'application accédante pourra consulter uniquement les unités archivistiques, les groupes d'objets techniques et le registre des fonds correspondant à ce(s) service(s) producteur(s);
- Si le contrat d'accès autorise un accès à aucun service producteur, l'application accédante ne pourra consulter aucune unité archivistique, aucun groupe d'objets techniques et aucun registre des fonds.

Point d'attention:

- Ne peuvent être signalés dans un contrat d'accès que des services producteurs figurant dans le référentiel des services agents.
- Il est obligatoire d'indiquer dans un contrat d'accès actif si le service externe, une fois authentifié par la solution logicielle Vitam, a accès à tous les services producteurs ou au moins à l'un d'entre eux. Si aucun élément n'a été renseigné, même si le contrat d'accès est actif, le service externe ne pourra accéder à aucune archives conservée dans la solution logicielle Vitam.

Licence Ouverte V2.0. 114 / 152

5.1.3. Filtre sur les usages autorisés

Le contrat d'accès permet de limiter l'accès à certains usages : archives physiques (PhysicalMaster), archives numériques originales (BinaryMaster), copies de diffusion (Dissemination), contenu textuel (TextContent), vignettes (Thumbnail).

Ce filtre permet les usages suivants :

- Si le contrat d'accès autorise un accès à tous les usages, l'application accédante pourra consulter l'ensemble des objets binaires, présents dans la solution logicielle Vitam, quel que soit leur usage;
- Si le contrat d'accès autorise un accès à un à plusieurs usages, l'application accédante pourra consulter uniquement les objets binaires dont l'usage correspond à celui qui est autorisé dans le contrat d'accès ;
- Si le contrat d'accès autorise un accès à aucun usage, l'application accédante ne pourra consulter aucun objet binaire.

Point d'attention:

- Ne peuvent être signalés dans un contrat d'accès que les usages figurant dans le SEDA.
- Il est obligatoire d'indiquer dans un contrat d'accès actif si le service externe, une fois authentifié par la solution logicielle Vitam, a accès :
 - o à tous les services producteurs ou au moins à l'un d'entre eux,
 - à tous les usages ou à au moins l'un d'entre eux.

Si aucun élément n'a été renseigné, même si le contrat d'accès est actif, le service externe ne pourra accéder à aucun objet binaire conservé dans la solution logicielle Vitam.

5.1.4. Filtres sur les niveaux de description accessibles

Le contrat d'accès peut déterminer :

- le(s) nœud(s) ou niveau(x) de l'arborescence à partir du(es)quel(s) un service externe pourra effectuer des recherches ou obtenir des résultats ;
- le(s) nœud(s) ou niveau(x) de l'arborescence à partir du(es)quel(s) un service externe n'aura pas accès.

Dans les deux cas, il peut s'agir de tout ou partie d'un arbre de positionnement, d'un plan de classement ou d'unités archivistiques issues d'un bordereau de transfert (dites « standard »).

5.1.5. Filtre sur les catégories de règle de gestion

Un contrat de gestion peut imposer des filtres à appliquer sur les unités archivistiques dont une règle de gestion n'est pas échue. Ce filtre peut s'appliquer sur une à plusieurs catégorie(s) de règle de gestion.

Ce filtre permet les usages suivants :

• Si le contrat d'accès n'applique aucun filtre sur des catégories de règle de gestion

Licence Ouverte V2.0. 115 / 152

(fonctionnement par défaut), que ce filtre soit absent du contrat ou ne contienne aucune information, l'application accédante pourra consulter l'ensemble des unités archivistiques et des groupes d'objets techniques, présents dans la solution logicielle Vitam, quelles que soient les échéances des règles de gestion qui leur sont associées ;

• Si le contrat d'accès applique un filtre sur une à plusieurs catégorie(s) de règle de gestion, l'application accédante pourra consulter uniquement les unités archivistiques et les groupes d'objets techniques dont la(les) règle(s) de gestion, correspondant à la(aux) catégorie(s) indiquée(s) dans le contrat d'accès, est(sont) arrivée(s) à échéance.

S'il est activé pour une à plusieurs catégorie(s) de règle de gestion, la solution logicielle Vitam retourne les unités archivistiques dont la date de fin correspondant à la(aux) catégorie(s) sélectionnée(s) est antérieure ou égale à la date de la requête, que ces unités archivistiques héritent de cette(ces) règle(s) ou la(les) définissent.

Point d'attention : le filtre ne s'applique que si les unités archivistiques ont fait l'objet d'un enregistrement automatique de règle(s) de gestion dont elles héritent, car il s'effectue au moyen des informations enregistrées au moyen de cet enregistrement. De fait, il est recommandé d'effectuer un enregistrement automatique en base de données des règles de gestion héritées dès l'entrée des unités archivistiques dans la solution logicielle Vitam, sans quoi le filtre ne fonctionnera pas.

5.1.6. Droits sur les archives accessibles

Un contrat d'accès peut octroyer des droits d'écriture et de modification sur :

- les unités archivistiques (collection Unit),
- les groupes d'objets techniques (collection ObjectGroup).

Il peut également attribuer des droits de modification sur les métadonnées associées aux unités archivistiques (collection Unit) au moyen d'une restriction des droits d'écriture :

- Si sa valeur est égale à « true », le détenteur du contrat peut effectuer des mises à jour seulement sur les métadonnées descriptives ;
- Si sa valeur est égale à « false » (valeur par défaut), le détenteur du contrat peut effectuer des mises à jour sur les métadonnées descriptives, ainsi que sur les métadonnées de gestion et de contrôle de métadonnées (mise à jour du profil d'unité archivistique).

Points d'attention : la solution logicielle Vitam ne fait aucun contrôle de cohérence entre l'octroi d'un droit d'écriture et le paramétrage des droits de mise à jour sur les métadonnées associées aux unités archivistiques. En d'autres termes, il est possible qu'un contrat d'accès déclare à la fois un droit de lecture seule et un droit de révision de l'ensemble des métadonnées d'une unité archivistique. Le premier droit l'emporte sur le second.

5.1.7. Activation du log des accès

Une option permet enfin d'activer la génération d'un enregistrement ou log des accès sur les objets binaires conservés dans la solution logicielle Vitam :

• Si sa valeur est égale à « ACTIVE », tout téléchargement des objets binaires ou toute

Licence Ouverte V2.0. 116 / 152

- intégration d'un objet binaire dans un DIP sera enregistré dans un fichier d'enregistrement ou de log des accès ;
- Si sa valeur est égale à « INACTIVE » (valeur par défaut), aucun enregistrement ou log des accès ne sera généré lors de téléchargement d'objets binaires ou de l'intégration d'un objet binaire dans un DIP⁹⁴.

5.2. Conseils de mise en œuvre

Intitulé	Description	Niveau de recommandation
Application devant filtrer les accès en fonction de profils utilisateurs	L'utilisation d'un contrat d'accès unique peut ne pas être suffisante pour filtrer les accès. En effet, pour un SIA, on peut vouloir n'octroyer des accès limités qu'à certains types d'archives: des archives de certains domaines fonctionnels par exemple. Option 1: Il reviendra à l'application accédante d'ajouter des filtres d'accès supplémentaires afin de réduire le périmètre des archives consultables. Option 2: L'autre solution est d'attribuer plusieurs contrats d'accès à l'application.	Recommandé
Application devant accéder à certaines versions des objets archivés	Il est recommandé de créer un seul contrat d'accès comportant les droits d'accès suivants : • une partie des usages seulement • tout ou partie des services producteurs. L'avantage est de ne pas multiplier les contrats d'accès dans son référentiel. Par exemple : • un Portail Archives détenteur d'un contrat d'accès pourra accéder aux seuls objets binaires de certains producteurs dont l'usage est la diffusion.	Recommandé
Application devant accéder à une liste déterminée de services producteurs	 Deux options sont possibles : créer un contrat unique, créer autant de contrats que de services producteurs. Option 1: On peut choisir de ne créer qu'un contrat d'accès par application portant les droits suivants : certains services producteurs, tout usage, 	Recommandé

⁹⁴ Des précisions sur le log des accès se trouvent dans l'annexe 4 « Fonctionnement du log des accès » du présent document.

Licence Ouverte V2.0. 117 / 152

_

le cas échéant, des droits d'écriture.

Par exemple:

 Un SIRH détenteur d'un contrat d'accès pourra accéder aux archives dont le service producteur est la Direction des ressources humaines.

Option 2 : Une application accédante peut disposer de plusieurs contrats d'accès, qui lui servent alors de filtre pour accéder à différents types d'archives. Ainsi, un SIA ou une GED transverse pourront détenir plusieurs contrats qui leur permettront de cibler, dans chacun de ces contrats, les services producteurs ou les types d'objets binaires accessibles.

Dans ce choix d'implémentation, les contrats d'accès servent d'éléments filtrants.

Points d'attention:

- L'utilisation d'un contrat d'accès unique peut ne pas être suffisante pour filtrer les accès. En effet, pour un SIRH, on peut vouloir n'octroyer des accès limités qu'à certains types d'archives : des archives produites par le SIRH qui peuvent n'être qu'une partie des archives versées par la Direction des ressources humaines. Il sera alors nécessaire d'ajouter des filtres d'accès supplémentaires (ex: accès à un ou plusieurs nœuds) afin de réduire le périmètre des archives consultables Si cette solution ne suffit pas, il est recommandé d'attribuer plusieurs contrats d'accès à l'application.
- Le choix de la granularité du service producteur est un élément déterminant. Si on reprend l'exemple du SIRH, plutôt que de lui donner accès à l'ensemble des archives de la Direction, il peut être judicieux de lui octroyer des droits sur les archives d'un service particulier tel que le Service de Gestion des Carrières. Cela est possible si les archives versées l'ont été par service et non pas par direction.

Application devant accéder à un **niveau particulier** d'arbre de positionnement, de plan de classement ou Un seul contrat d'accès suffit pour **déclarer un nœud unique** auquel l'application doit accéder, mais ce filtre devra nécessairement être couplé avec la déclaration d'un à plusieurs services producteurs, sans quoi l'application n'accédera pas aux contenus de la solution logicielle Vitam.

Recommandé

Licence Ouverte V2.0. 118 / 152

	Déclarer un nœud permet en effet de réduire le périmètre d'accès aux archives relatives à un ou plusieurs services producteurs. Par exemple : • Un Portail Agent pourra accéder aux seuls bulletins de paie, préalablement versés par la Direction des ressources humaines au moyen de son contrat, tandis qu'un SIRH aura accès à l'ensemble des archives produites par cette même direction au moyen de son contrat qui, lui, ne précisera pas de nœud en particulier. L'application accédera ainsi au nœud en question et à son arborescence descendante.	
d'unité archivistique standard	 Les nœuds déclarés dans un contrat d'accès doivent obligatoirement exister dans la solution logicielle Vitam sur le tenant concerné. L'usage de ce filtre peut s'avérer nécessaire si on souhaite restreindre les accès d'archives d'un service producteur (ex : Bureau des carrières) qui ont été rattachées à un plan de classement d'un autre service producteur (ex : Direction des ressources humaines). Sans filtre sur ses archives, le premier service producteur peut accéder à l'ensemble des archives de l'autre service producteur. À des fins de maintien d'une bonne visibilité sur la gestion des nœuds d'accès, il est conseillé d'adopter, dans la mesure du possible, une pratique uniforme sur la déclaration des nœuds. Par exemple, il n'est pas recommandé, pour un service producteur donné, de créer autant de contrat qu'il y a de nœuds de description. 	
Application devant accéder à un niveau particulier d'arbre de positionnement, de plan de classement ou d'unité archivistique standard	Il est possible de permettre à une application d'accéder à un niveau particulier d'arborescence en excluant l'accès à tous les autres nœuds de même niveau. Néanmoins, si on crée a posteriori de nouveaux niveaux d'arborescence, il s'avérera nécessaire de rajouter ces nouveaux niveaux dans le périmètre d'exclusion du contrat d'accès, faute de quoi ces nouveaux niveaux seront accessibles.	Déconseillé
Application devant accéder à un niveau particulier d'arbre de	Le contrat d'accès déclarera un niveau d'arborescence accessible. Il indiquera en outre comme inaccessible le répertoire disposé à un niveau inférieur à ce niveau	Recommandé

Licence Ouverte V2.0. 119 / 152

positionnement, de plan de classement ou d'unité archivistique standard, mais ne devant pas avoir accès à un sous- niveau	accessible.	
Application devant accéder à plusieurs nœuds	Un contrat d'accès unique permet de déclarer plusieurs nœuds auxquels l'application doit accéder, mais ce filtre devra nécessairement être couplé avec la déclaration d'un à plusieurs services producteurs, sans quoi l'application n'accédera pas aux contenus de la solution logicielle Vitam. La détermination de plusieurs nœuds d'accès permet réellement d'affiner la granularité des accès.	Recommandé
Application devant accéder à plusieurs nœud s	Il est possible de permettre à une application d'accéder à plusieurs niveaux d'arborescence en excluant l'accès à tous les autres nœuds de même niveau. Néanmoins, si on crée a posteriori de nouveaux niveaux d'arborescence, il s'avérera nécessaire de rajouter ces nouveaux niveaux dans le périmètre d'exclusion du contrat d'accès, faute de quoi ces nouveaux niveaux seront accessibles.	Déconseillé
Application devant accéder à plusieurs nœuds, mais ne devant pas avoir accès à plusieurs sous-niveaux	Le contrat d'accès déclarera les niveaux d'arborescence accessibles. Il indiquera en outre comme inaccessibles les répertoires disposés à un niveau inférieur à ces niveaux accessibles.	
Application devant accéder à un seul tenant et pouvant y télécharger un objet binaire ou intégrer un objet binaire à un DIP	Si une application unique doit accéder à un seul tenant de la solution logicielle Vitam et si : • elle ne requiert pas de besoins particuliers en matière de consultation des objets binaires, • elle dispose déjà de paramétrages propres de traçabilité (ex : module de reporting, de statistiques, d'audit), il n'est pas recommandé d'activer la génération des logs d'accès dans son contrat d'accès.	Non recommandé
SIA et/ou SAE devant télécharger un objet binaire ou intégrer un objet binaire à un DIP	système d'archivage électronique (SAE) nécessitant un journal des consultations, il est recommandé d'activer la	
Applications diverses devant accéder aux mêmes archives et pouvant télécharger un objet binaire ou	Si plusieurs applications doivent accéder aux mêmes archives et, de fait, aux mêmes objets binaires, il est recommandé d'activer la génération d'un log des accès dans leur contrat d'accès respectif, afin de pouvoir vérifier a posteriori quelle application a accédé à quels objets	Recommandé

Licence Ouverte V2.0. 120 / 152

intégrer un objet binaire à un DIP	binaires.		
Instance classifiée devant télécharger un objet binaire ou intégrer un objet binaire à un DIP	En vue d'ajouter une garantie supplémentaire de traçabilité, il est recommandé d'activer la génération d'un log des accès dans le contrat d'accès d'une instance classifiée.	Recommandé	
Application devant accéder à plusieurs tenants et pouvant y télécharger un objet binaire ou intégrer un objet binaire à un DIP	Si une application peut accéder à plusieurs tenants, il est recommandé d'activer la génération d'un log des accès dans son contrat d'accès, afin de pouvoir vérifier a posteriori quels objets binaires ont été téléchargés ou ont été intégrés dans un DIP sur quel tenant en particulier.		
Application devant accéder aux archives pour simple consultation	Une application devant accéder à la solution logicielle Vitam pour la seule consultation d'archives, un portail par exemple, peut disposer d'un contrat d'accès lui attribuant des droits de lecture et non des droits d'écriture.	Recommandé	
Application devant accéder aux archives en fonction de profils utilisateurs	L'utilisation d'un contrat d'accès unique peut ne pas être suffisante pour filtrer les droits d'accès. En effet, pour un SIA, on peut vouloir n'octroyer que des accès limités à certains droits : lecture, modification des seules métadonnées descriptives, administration. Option 1 : Il reviendra à l'application accédante d'ajouter des filtres d'accès supplémentaires afin de réduire le périmètre des droits des utilisateurs sur les archives. Option 2 : L'autre solution est d'attribuer plusieurs contrats d'accès à l'application, chacun d'eux déterminant une permission particulière : • l'un, un droit de lecture sur les archives, • un autre, un droit d'écriture et de mise à jour des seules métadonnées descriptives, • un dernier, un droit d'écriture et de mise à jour sur l'ensemble des métadonnées associées à une unité archivistique.	Recommandé	
Application disposant d'un contrat d'entrée et d'un contrat d'accès	Une application peut être à la fois versante et accédante. Ce qu'il faut retenir, qu'une application n'ait qu'un ou plusieurs contrats d'accès, avec ou sans contrat d'entrée, est qu'elle est dépendante de la manière dont les archives, quelles qu'elles soient, ont été versées. Le choix du service producteur est déterminant en entrée. Si une GED transverse multi-producteurs verse des SIP en ne déterminant qu'un seul service producteur, en accès, il ne sera pas possible de créer des contrats d'accès par sous-producteur, dans la mesure où les SIP ne les	Recommandé	

Licence Ouverte V2.0.

	désignent pas nommément. Une des solutions pour éviter cet écueil est de rattacher ces SIP à des nœuds déclarant des producteurs différents. Ainsi, on pourra désigner ces derniers dans les contrats d'accès à associer au contexte de la GED transverse. Et en fonction de ces contrats, il sera possible d'accéder à un sous-producteur.	
Application devant accéder aux archives en fonction des règles de gestion	Une application peut n'avoir accès qu'à des archives dont une règle de gestion est échue, c'est-à-dire que sa date d'échéance est égale ou antérieure à la date d'aujourd'hui. Par exemple, un Portail Archives ne pouvant diffuser que des archives communicables et diffusables ne doit accèder qu'à des archives dont les règles de communicabilité et de diffusion sont échues. Il est alors recommandé d'utiliser le filtre sur les catégories de règle de gestion pour paramétrer les catégories de règles de gestion échues sur lesquelles faire porter l'accès.	Recommandé
ue gesuon	Une application peut avoir accès à l'ensemble des archives, quelles que soient leurs règles de gestion et quelles soient échues ou non. Il peut s'agir par exemple d'un système d'archivage électronique. Il n'est alors pas nécessaire d'utiliser le filtre sur les catégories de règle de gestion, puisque l'application a vocation à accéder à l'ensemble des archives conservées dans le système.	Non recommandé

Licence Ouverte V2.0.

Annexe 1: exemples d'habilitations

Nota bene : les cas présentés ci-dessous sont des exemples fictifs et visent simplement à vérifier la bonne mise en œuvre des mécanismes relatifs aux habilitations dans la solution logicielle Vitam.

```
Certificat applicatif
  "_id": "aeaaaaaaaftuvruabdvkalafg6qe5yaaaaq",
  "SubjectDN": "CN=ihm-demo, O=vitam, L=paris, ST=idf, C=fr",
  "ContextId": "CT-000001",
  "SerialNumber": 252,
   "IssuerDN": "CN=ca_intermediate_client-external, OU=authorities, O=vitam, L=paris, ST=idf,
C=fr",
  "Certificate": "Q2VydGlmaWNhdGU6CiA [...] 0tLQ==",
  "Status": "VALID"
}
Certificat personnel
  " id": "aeaaaaaaaftuvruabdvkalafg6q2ygaaaag",
  "SubjectDN": "O=VITAM, L=Paris, C=FR",
  "SerialNumber": 2,
  "IssuerDN": "O=VITAM, L=Paris, C=FR",
  "Certificate": "MIIFRjCCAy6gAwIBAgIBAjANBgkqhkiG9 [...] w0BAQsFADAtM",
  "Hash": "6088f19bc7d328f301168c064d6fda93a6c4ced9d5c56810c4f70e21e77d841d"
  "Status": "VALID"
}
Contexte applicatif
  "Name": "Contexte pour application 1",
  "Status": "ACTIVE",
  "Permissions": [
      "_tenant": 1,
      "AccessContracts": [
         "AC-000017",
         "AC-000060"
      ],
      "IngestContracts": [
```

Licence Ouverte V2.0. 123 / 152

```
"IC-000060"
       1
     },
       "_tenant": 2,
       "AccessContracts": [AC-000001],
       "IngestContracts": [IC-000001]
  ],
  "Identifier": "CT-000001",
  "SecurityProfile": "admin-security-profile"
},
  "Name": "Contexte pour application 2",
  "Status": "ACTIVE",
  "Permissions": [
     {
       "_tenant": 1,
       "AccessContracts": [
         "AC-000017",
         "AC-000060"
       1
     },
       "_tenant": 2
  "Identifier": "CT-000002",
  "SecurityProfile": "admin-security-profile"
},
  "Name": "Contexte pour application 3",
  "Status": "ACTIVE",
  "Permissions": [],
  "Identifier": "CT-000003",
  "SecurityProfile": "admin-security-profile"
}
```

Licence Ouverte V2.0. 124 / 152

Contrat d'entrée

```
Avec profil d'archivage
[
  {
    "Name": "Contrat Archives Départementales",
    "Description": "Test entrée - Contrat Archives Départementales",
    "Status": "ACTIVE",
  },
    "Name": "Contrat Archives Nationales",
    "Description": "Test entrée - Contrat Archives Nationales",
    "Status": "INACTIVE",
    "ArchiveProfiles": [
     "PR-000001"
    1
  }
1
    Avec nœud de rattachement, cône de positionnement des rattachements et
autorisation de rattachement
[
      {
             "Name": "3328_IC_INVALID",
             "Identifier": "3328_IC_INVALID",
             "Description": "3328_IC_INVALID",
             "Status": "ACTIVE",
             "LinkParentId": "aeaaaaaaahejegaabxyyalfwx45ejyaaaaq",
             "CheckParentLink": "AUTHORIZED",
             "CheckParentId": "aeaaaaaaahejegaabxyyalfwx45ejyaaaaq2",
       }
1
    Avec filtres sur les types d'objets attendus
{
```

Licence Ouverte V2.0. 125 / 152

```
"Name":"Contrat_FormatUnidentified_EveryFormatType_plus_autres",
              "Identifier": "Contrat_FormatUnidentified_EveryFormatType_plus_autres",
              "Description": "Contrat de test",
              "Status": "ACTIVE",
              "MasterMandatory": false,
              "EveryDataObjectVersion": true,
              "FormatUnidentifiedAuthorized":true,
              "EveryFormatType": false,
              "FormatType":["fmt/17", "x-fmt/279"]
       }
1
    Avec définition d'un contrat de gestion
[
       {
              "Name": "Contrat d'entrée pour stockage particulier",
              "Identifier":"IC-01",
              "Status": "ACTIVE",
              "ManagementContractId": "MC-000012"
       }
]
    Avec option d'activation de l'enregistrement en base des règles de gestion héritées
[
       {
              "Name": "Contrat d'entrée pour stockage particulier",
              "Identifier":"IC-01",
              "Status": "ACTIVE",
              "ComputedInheritedRulesAtIngest": true
       }
]
```

Contrat d'accès

[

Avec filtre sur les services producteurs

Licence Ouverte V2.0. 126 / 152

```
{
    "Name": "Archives du Doubs",
    "Description": "Accès Archives du Doubs",
    "Status": "ACTIVE",
    "ActivationDate":"10/12/2016",
    "OriginatingAgencies":["FRA-56","FRA-47"]
  },
  {
    "Name": "Archives du Calvados",
    "Description": "Accès Archives du Calvados",
    "Status": "ACTIVE",
    "ActivationDate":"10/12/2016",
    "DeactivationDate": "10/12/2016",
    "OriginatingAgencies":["FRA-54","FRA-64"]
    "EveryOriginatingAgency": false,
    "EveryDataObjectVersion": true, },
{
       "Name": "Archives de Paris",
       "Description": "Accès Archives de Paris",
       "Status": "INACTIVE",
       "EveryOriginatingAgency": true
 }
1
    Avec filtre sur les usages
[
       {
              "Name":"Archives du Haut-Rhin",
       "Description": "Accès Archives du Haut-Rhin",
              "Status": "ACTIVE",
              "OriginatingAgencies":["Identifier0"],
              "DataObjectVersion": ["BinaryMaster", "Dissemination"]
       },
  {
    "Name": "Archives du Bas-Rhin",
    "Description": "Accès Archives du Bas-Rhin",
    "Status": "ACTIVE",
    "OriginatingAgencies":["FRA-54","FRA-64"]
    "EveryOriginatingAgency": false,
    "EveryDataObjectVersion": true
```

Licence Ouverte V2.0. 127 / 152

```
}
1
    Avec filtre sur les nœuds d'accès et d'exclusion
{
              "Name": "Archives du Vaucluse",
              "Description": "Accès Archives du Vaucluse",
              "Status": "ACTIVE",
              "EveryOriginatingAgency": true,
              "EveryDataObjectVersion": true,
              "ExcludedRootUnits": ["aeaaaaaaaahejegaabxyyalfwx45ejyaaaaq"],
              "RootUnits": ["aeaaaaaaahejegaabxyyalfwx45ejyaaaaq?"]
       }
    Avec filtre sur les catégories de règle de gestion
{
              "Name": "Archives du Vaucluse",
              "Description": "Accès Archives du Vaucluse",
              "Status": "ACTIVE",
              "RuleCategoryToFilter": ["DisseminationRule", AccessRule"]
       }
    Avec filtre sur les droits
[
    "Name": "NoUpdatesAllowed",
       "Identifier": "NoUpdatesAllowed",
    "Description": "Contrat d'accès - Sans droits de modification des unités archivistiques",
    "Status": "ACTIVE",
       "EveryOriginatingAgency": true,
       "WritingPermission": false,
       "WritingRestrictedDesc": false
  }, {
     "Name": "AllUpdatesAllowed",
```

Licence Ouverte V2.0. 128 / 152

```
"Identifier": "AllUpdatesAllowed",
     "Description": "Contrat d'accès - Droit de mise à jour complet",
     "Status": "ACTIVE",
       "EveryOriginatingAgency": true,
       "WritingPermission": true,
       "WritingRestrictedDesc": false
  }, {
     "Name": "OnlyDescUpdateAllowed",
       "Identifier": "OnlyDescUpdateAllowed",
     "Description": "Contrat d'accès - Droit de modification restraint aux unités archivistiques",
     "Status": "ACTIVE",
       "EveryOriginatingAgency": true,
       "WritingPermission": true,
       "WritingRestrictedDesc": true
  }, {
     "Name": "DefaultWritePermissions",
       "Identifier": "DefaultWritePermissions",
     "Description": "Contrat d'accès - Modifications autorisées sans précisions supplémentaires",
    "Status": "ACTIVE",
       "EveryOriginatingAgency": true,
       "WritingPermission": true
  }
1
```

Profil de sécurité

Avec permissions

"_id": "aegqaaaaaeucszwabglyak64gjmgbyaaaba", "Identifier": "SEC_PROFILE-000002",

```
"Name": "demo-security-profile",
"FullAccess": false,
"Permissions": [
     "securityprofiles:create",
                                     "securityprofiles:read",
                                                                    "securityprofiles:id:read",
     "securityprofiles:id:update",
                                       "accesscontracts:read",
                                                                    "accesscontracts:id:read",
     "contexts:id:update"
"_v": 0
```

Licence Ouverte V2.0. 129 / 152

Avec toutes les permissions

```
{
  "_id": "aegqaaaaaahe4mtkaa4vwak7ysw3jdyaaaaq",
  "Identifier": "admin-security-profile",
  "Name": "admin-security-profile",
  "FullAccess": true,
  "_v": 0
}
```

Contrat de gestion

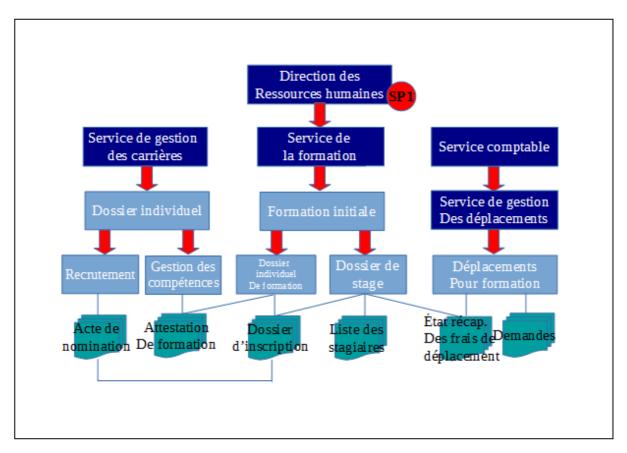
```
Avec stratégies de stockage
  "_id": "aefgaaaaaahjy6rtaahlsalm75wl6waaaaaq",
  "Name": "Contrat de gestion avec stockage",
  "Identifier": "MCDefaultStorageAll",
   "Description": "Contrat de gestion valide déclarant pas de surcharge pour le stockage avec la
stratégie par défaut",
  "Status": "ACTIVE",
  "Storage": {
    "UnitStrategy": "default",
    "ObjectGroupStrategy": "default",
    "ObjectStrategy": "default"
  }
}
    Sans stratégie de stockage
  "_id": "aefqaaaaaahjy6rtaahlsalm75wl6jqaaaaq",
  "Name": "Contrat de gestion sans stockage",
  "Identifier": "MCNoStorage",
  "Description": "Contrat de gestion valide ne déclarant pas de surcharge pour le stockage",
  "Status": "ACTIVE"
}
```

Licence Ouverte V2.0. 130 / 152

Annexe 2: cas d'utilisation des habilitations

Nota bene : les cas présentés ci-dessous sont des exemples fictifs. Ils visent simplement à vérifier la bonne mise en œuvre des mécanismes relatifs aux habilitations dans la solution logicielle Vitam.

Cas 1:



L'ensemble du plan de classement et des SIP ont pour unique producteur « Direction des Ressources humaines ».

Contrat d'entrée

- 1 / Une application comptable devant transférer des états récapitulatifs aura un contrat d'entrée lui permettant de verser des SIP dans le répertoire « État récapitulatif des frais de déplacement ».
- 2 / Un SIRH doit transférer pour archivage courant des SIP dans les différents dossiers du plan de classement : il faudra créer autant de contrat d'entrée qu'il y a de dossiers de destination dans le plan de classement. Le SIP déclarera le contrat d'entrée mentionnant le nœud de rattachement adéquat.

Contrat d'accès

• 1 / Une application comptable devra accéder aux états récapitulatifs. Son contrat d'accès

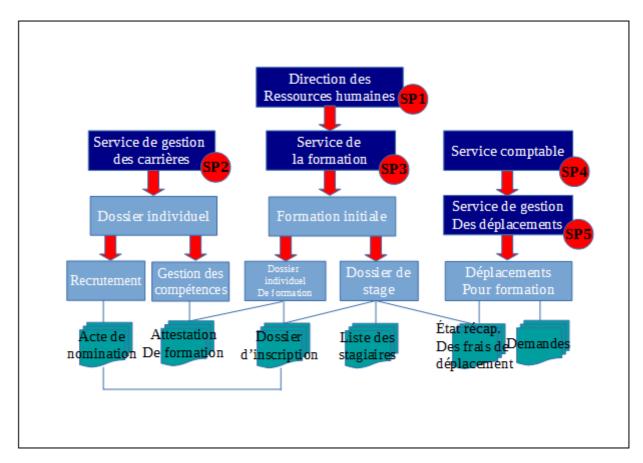
Licence Ouverte V2.0. 131 / 152

aura pour paramètres:

- service producteur = « Direction des ressources humaines »
- nœud : « Etat récapitulatif des frais de déplacement »
 - La déclaration du nœud est **obligatoire**, sans quoi l'application accèderait à l'ensemble des archives de la direction.
- 2 / Un SIRH doit accéder à l'ensemble des archives de la direction. Son contrat d'accès doit déclarer les éléments suivants :
 - service producteur = « Direction des ressources humaines »
- 3 / Un SIRH doit accéder à l'ensemble des archives de la direction, sauf à celle du
 « Service comptable ». Son contrat d'accès doit déclarer les éléments suivants :
 - service producteur = « Direction des ressources humaines »
 - nœuds = « Service de gestion des carrières », « Service de la formation ».
- 4 / Un SIRH veut filtrer ses accès par service. Il aura autant de contrat d'accès qu'il y a de services, soit 3. Chaque contrat devra déterminer :
 - service producteur = « Direction des ressources humaines »
 - nœud : chaque contrat déterminera le nœud à partir duquel un service pourra consulter ses archives. Dans le cas présent, le nœud correspond au niveau « Service... ».

Licence Ouverte V2.0. 132 / 152

Cas 2:



Un plan de classement ayant pour producteur « Direction des Ressources humaines » englobe des plans de classement propres à chaque service, ayant chacun leur propre service producteur. L'un d'eux, « Service comptable », dispose d'un nouveau plan de classement inférieur, pour le « Service de gestion des déplacements ».

Ce cas d'usage vaut également si les plans de classement de niveau « Service » sont remplacés par des SIP.

Contrat d'entrée

• Rien ne change dans la déclaration des contrats d'entrée. Les exemples définis précédemment fonctionnent.

Contrat d'accès

- 1 / Une application comptable devra accéder aux états récapitulatifs. Son contrat d'accès aura pour paramètres :
 - service producteur = « Direction des ressources humaines » ou « Service comptable » ou « Service de gestion des déplacements ».
 - nœud : « État récapitulatif des frais de déplacement »

Licence Ouverte V2.0. 133 / 152

La déclaration du nœud est **obligatoire**, sans quoi l'application accéderait à l'ensemble des archives de la direction ou des services.

- 2 / Un SIRH doit accéder à l'ensemble des archives de la direction. Son contrat d'accès doit déclarer les éléments suivants :
 - service producteur = « Direction des ressources humaines »
- 3 / Un SIRH doit accéder à l'ensemble des archives de la direction, sauf à celle du « Service comptable ». Son contrat d'accès doit déclarer les éléments suivants :
 - service producteur = « Service de gestion des carrières » et « Service de la formation ».
- 4 / Un SIRH veut filtrer ses accès par service. Il aura autant de contrat d'accès qu'il y a de services, soit 3. Chaque contrat devra déterminer :
 - service producteur = le service concerné par le contrat.
- 5 / Un portail « Ordre de mission » doit accéder au « Dossier de stage » et aux archives du « Service de gestion des déplacements ». Son contrat d'accès comportera les paramètres suivants :
 - service producteur = « Service de la formation » et « Service de gestion des déplacements ».
 - nœud = « Dossier de stage ». Si on ne déclare pas ce nœud, le portail accédera à l'ensemble des archives du Service de la formation.

Licence Ouverte V2.0. 134 / 152

Annexe 3 : liste des permissions et privilèges

Liste des permissions qui peuvent être associées à :

- un profil de sécurité,
- un certificat personnel (à l'exception des trois permissions écrites en italiques).

Nota bene : Cette liste n'est pas forcément exhaustive.

Service	Fonctionnalité	Permission correspondante
	Importer des contextes dans le référentiel	contexts:create:json
Contextes	Lister le contenu du référentiel des contextes	contexts:read
applicatifs	Lire un contexte donné	contexts:id:read
	Effectuer une mise à jour sur un contexte	contexts:id:update
	Importer des contrats d'entrée dans le référentiel	ingestcontracts:create:json
Contrats	Lister le contenu du référentiel des contrats d'entrée	ingestcontracts:read
d'entrée	Lire un contrat d'entrée donné	ingestcontracts:id:read
	Effectuer une mise à jour sur un contrat d'entrée	ingestcontracts:id:update
	Importer des contrats d'accès dans le référentiel	accesscontracts:create:json
Contrats d'accès	Lister le contenu du référentiel des contrats d'accès	accesscontracts:read
	Lire un contrat d'accès donné	accesscontracts:id:read
	Effectuer une mise à jour sur un contrat d'accès	accesscontracts:id:update

Licence Ouverte V2.0. 135 / 152

	Importer des contrats de gestion dans le référentiel	managementcontracts:create:js on
Contrat de	Lister le contenu du référentiel des contrats de gestion	managementcontracts:read
gestion	Lire un contrat de gestion donné	managementcontracts:id:read
	Effectuer une mise à jour sur un contrat de gestion	managementcontracts:id:updat e
	Importer des profils de sécurité dans le référentiel	securityprofiles:create:json
Profils de sécurité	Lister le contenu du référentiel des profils de sécurité	securityprofiles:read
Securite	Lire un profil de sécurité donné	securityprofiles:id:read
	Effectuer une mise à jour sur un profil de sécurité	securityprofiles:id:update
	Importer le référentiel ontologique	ontologies:create:json
Ontologie	Lister le contenu du référentiel ontologique	ontologies:read
	Lire un vocabulaire	ontologies:id:read:json
Profils d'unité archivistique	Importer un ou plusieurs profils d'unité archivistique dans le référentiel	archiveunitprofiles:create:bina ry
	Ecrire un ou plusieurs profils d'unité archivistique dans le référentiel	archiveunitprofiles:create:json
	Lister le contenu du référentiel des profils d'unité archivistique	archiveunitprofiles:read
	Lire un profil d'unité archivistique donné	archiveunitprofiles:id:read:jso

Licence Ouverte V2.0.

		n
Effectuer une mise à jour sur un pro d'unité archivistique		archiveunitprofiles:id:update:j son
	Importer des profils dans le référentiel	profiles:create:binary
	Écrire un profil dans le référentiel	profiles:create:json
	Lister le contenu du référentiel des profils	profiles:read
Profils d'archivage	Importer un fichier xsd ou rng dans un profil	profiles:id:update:binaire
u arciiivage	Télécharger le fichier xsd ou rng attaché à un profil	profiles:id:read:binary
	Lire un profil donné	profiles:id:read:json
	Effectuer une mise à jour sur un profil	profiles:id:update:json
	Importer un référentiel des formats	formats:create
	Lister le contenu du référentiel des formats	formats:read
Formats	Lire un format donné	formats:id:read
	Vérifier si le référentiel des formats que l'on souhaite importer est valide	formatsfile:check
	Lister le contenu du référentiel des règles de gestion	rules:read
Règles de gestion	Vérifier si le référentiel de règles de gestion que l'on souhaite importer est valide	rulesfile:check
	Lire une règle de gestion donnée	rules:id:read

Licence Ouverte V2.0. 137 / 152

	Importer un référentiel des règles de gestion	rules:create
	Récupérer le rapport pour une opération d'import de règles de gestion	rulesreport:id:read
	Récupérer le référentiel pour une opération d'import de référentiel de règles de gestion	rulesreferential:id:read
	Vérifier si le référentiel de services agents que l'on souhaite importer est valide	agenciesfile:check
	Importer un référentiel des services agents	agencies:create
Services agents	Trouver un service agents avec son identifier	agencies:id:read
	Lister le contenu du référentiel des services agents	agencies:read
	Récupérer le référentiel pour une opération d'import de référentiel des services agents	agenciesreferential:id:read
	Récupérer l'accusé de réception pour une opération d'entrée donnée	ingests:id:archivetransfertreply :read
Entráca	Récupérer le bordereau de versement pour une opération d'entrée donnée	ingests:id:manifests:read
Entrées	Envoyer un SIP à Vitam afin qu'il en réalise l'entrée	ingests:create
	Envoyer un SIP en local à Vitam afin qu'il en réalise l'entrée	ingests:local:create
Registre des fonds	Lister le contenu du référentiel des registres des fonds	accessionregisters:read
	Lister les détails d'un registre de fonds	accessionregisters:id:accession

Licence Ouverte V2.0.

		registerdetails:read
	Lister les détails d'un registre de fonds symbolique	accessionregisterssymbolic:rea d
	Récupérer la liste des unités archivistiques	units:read
Unités archivistiques et	Récupérer la liste des unités archivistiques avec leurs règles de gestion héritées	unitsWithInheritedRules:read
objets	Lancer le processus de calcul des règles héritées à des fins de recherche	computeInheritedRules:action
	Lancer la suppression du calcul des règles héritées à des fins de recherche	computeInheritedRules:delete
	Récupérer la liste des unités archivistiques avec leurs règles de gestion héritées	unitsWithInheritedRules:read
	Récupérer la liste des groupes d'objets techniques	objects:read
	Obtenir le détail d'une unité archivistique au format JSON	units:id:read:json
	Réaliser la mise à jour d'une unité archivistique	units:id:update
	Mise à jour en masse des unités archivistiques	units:update
	Mise à jour en masse des règles de gestion des unités archivistiques	units:rules:update
	Téléchargement de rapports liés aux mises à jour de masse	distributionreport:id:read
	Reclassification d'unités archivistiques	reclassification:update

Licence Ouverte V2.0.

	Télécharger le groupe d'objets techniques de l'unité archivistique donnée	units:id:objects:read:json
	Télécharger un objet binaire	units:id:objects:read:binary
DIP	Générer le DIP à partir d'un DSL	dipexport:create
DIP	Récupérer le DIP	dipexport:id:dip:read
	Créer une opération externe	logbookoperations:create
	Lister toutes les opérations	logbookoperations:read
	Récupérer le journal de cycle de vie d'une unité archivistique	logbookunitlifecycles:id:read
Journaux	Récupérer le journal de cycle de vie d'un groupe d'objets techniques	logbookobjectslifecycles:id:re ad
	Récupérer le journal d'une opération donnée	logbookoperations:id:read
	Télécharger les journaux d'accès	storageaccesslog:read:binary
	Télécharger le logbook sécurisé attaché à une opération de sécurisation	traceability:id:read
Traçabilité	Tester l'intégrité d'un journal sécurisé	traceabilitychecks:create
	Génère un relevé de valeur probante	probativevalue:create
Audit	Lancer un audit de l'existence des objets binaires	audits:create
	Audit de traçabilité d'unités archivistiques	evidenceaudit:check

Licence Ouverte V2.0. 140 / 152

	Rectification de données suite a un audit	rectificationaudit:check
	Télécharger le rapport d'audit	batchreport:id:read
	Lance la phase d'analyse dans le cadre d'une élimination	elimination:analysis
Élimination	Lance la phase d'action dans le cadre d'une élimination	elimination:action
	Télécharger le rapport d'élimination	batchreport:id:read
	Générer le SIP à transférer à partir d'une requête DSL	transfers:create
Transfert	Récupérer le SIP transféré	transfers:id:sip:read
	Lance un acquittement de transfert	transfers:reply
	Importer un référentiel des griffons	griffins:create
Griffons	Récupérer la liste des griffons	griffins:read
	Lire un griffon donné	griffin:read
	Importer un référentiel des scénarios de préservation	preservationScenarios:create
Scénarios de préservation	Récupérer la liste des scénarios de préservation	preservationScenarios:read
	Lire un scénario de préservation donné	preservationScenarios:read
Préservation	Lance le processus de préservation	preservation:update
rieservation	Télécharger le rapport de préservation	batchreport:id:read

Licence Ouverte V2.0.

		Récupérer les informations sur une opération donnée	operations:read
		Récupérer le code HTTP d'une opération donnée	operations:id:read:status
		Récupérer le statut d'une opération donnée	operations:id:read
Gestion	des	Changer le statut d'une opération donnée	operations:id:update
opérations		Annuler une opération donnée	operations:id:delete
		Récupérer la liste des tâches des workflows	workflows:read
		Force la pause sur un type d'opération et/ou sur un tenant	forcepause:check
	Retire la pause sur un type d'opération et/ou sur un tenant	removeforcepause:check	
Index		Réindexer une collection	reindex:create
		Switch indexes	switchindex:create

Licence Ouverte V2.0. 142 / 152

Annexe 4 : fonctionnement du log des accès

Description

Le contrat d'accès permet de préciser si des logs d'accès doivent être générés. Par défaut, cette option n'est pas activée.

Le log des accès est généré lors d'un accès à l'objet binaire (fichier numérique), que ce soit par téléchargement de l'objet binaire ou export d'un DIP. Les accès à l'unité archivistique ne sont pas concernés.

Les logs de l'heure en cours peuvent être consultés sur les machines hébergeant le composant **storage** sous l'arborescence « /vitam/log/storage/access-log/ ». Chaque fichier de log est nommé « <tenant>_<date>_<id opération>.log ».

Toutes les heures, les logs sont archivés et sont alors accessibles dans des `containers` nommés ``<environnement>_<tenant>_storageaccesslog``.

Structure des logs

- "eventDateTime" : date et heure de l'accès au format AAAA-MM-JJTHH:MM:SS:[3 digits de millisecondes]
- "xRequestId": identifiant de l'opération d'export du DIP
- "applicationId" : identifiant de l'application ayant demandé l'export du DIP
- "objectIdentifier" : identifiant de l'objet binaire auquel on a accédé
- "size" : taille en octets de l'objet binaire
- "qualifier" : usage de l'objet binaire
- "version" : version de l'usage de l'objet binaire
- "contextId": identifiant du contexte utilisé pour l'accès
- "contractId" : identifiant du contrat utilisé pour l'accès
- "archivesId" : identifiant de l'unité archivistique dont dépend le groupe d'objets techniques contenant l'objet binaire auquel on a accédé

Exemple de log généré lors de l'export d'un DIP d'une unité archivistique ayant un GOT contenant un objet

{"eventDateTime":"2019-01-11T12:50:53.344",

"xRequestId": "aeeaaaaachfmo4dabyw6aliht3q74aaaaaq",

Licence Ouverte V2.0. 143 / 152

[&]quot;applicationId": "MyApplicationId-ChangeIt",

```
"objectIdentifier":"aeaaaaaaaahk2vrsabz26alhywthyoaaaaba",
"size":"11",
"qualifier":"BinaryMaster",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId":"ContratTNR",
"archivesId":"aeaqaaaaaahk2vrsabz26alhywthzbaaaaea"}
```

Exemple de logs généré lors de l'export d'un DIP de sept unités archivistiques dont quatre seulement avaient un GOT contenant un objet

```
{"eventDateTime":"2019-01-11T12:51:46.185",
"xRequestId": "aeeaaaaachfmo4dabyw6aliht36c6gaaaag",
"applicationId": "MyApplicationId-ChangeIt",
"objectIdentifier": "aeaaaaaaaherlfzabz5salhywpmhkaaaaba",
"size":"29403",
"qualifier": "BinaryMaster",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId": "ContratTNR",
"archivesId": "aeaqaaaaaherlfzabz5salhywpmhlyaaaaq"}
{"eventDateTime":"2019-01-11T12:51:46.200",
"xRequestId": "aeeaaaaachfmo4dabyw6aliht36c6qaaaaq",
"applicationId": "MyApplicationId-ChangeIt",
"objectIdentifier": "aeaaaaaaaaherlfzabz5salhywpmhkiaaaaq",
"size":"68438",
"qualifier": "Binary Master",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId": "ContratTNR",
"archivesId": "aeaqaaaaaherlfzabz5salhywpmhlyaaabq"}
{"eventDateTime":"2019-01-11T12:51:46.208",
"xRequestId": "aeeaaaaachfmo4dabyw6aliht36c6qaaaaq",
"applicationId": "MyApplicationId-ChangeIt",
"objectIdentifier": "aeaaaaaaaherlfzabz5salhywpmhjyaaaag",
"size":"29403",
```

Licence Ouverte V2.0. 144 / 152

```
"qualifier":"BinaryMaster",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId":"ContratTNR",
"archivesId":"aeaqaaaaaaherlfzabz5salhywpmhliaaaba"}

{"eventDateTime":"2019-01-11T12:51:46.221",
"xRequestId":"aeeaaaaaaachfmo4dabyw6aliht36c6qaaaaq",
"applicationId":"MyApplicationId-ChangeIt",
"objectIdentifier":"aeaaaaaaaaherlfzabz5salhywpmhjyaaabq",
"size":"29403",
"qualifier":"BinaryMaster",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId":"ContratTNR",
"archivesId":"aeagaaaaaaherlfzabz5salhywpmhlgaaaba"}
```

Exemple de logs générés lors de l'export d'une unité archivistique ayant un GOT comprenant trois objets

```
{"eventDateTime":"2019-01-11T13:22:12.686",
"xRequestId": "aeeaaaaaachfmo4dabyw6alihuj4btqaaaaq",
"applicationId": "MyApplicationId-ChangeIt",
"objectIdentifier": "aeaaaaaaaaherlfzabz5salhywnsvrqaaabq",
"size":"44266",
"qualifier": "Thumbnail",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId": "ContratTNR",
"archivesId": "aeaqaaaaaherlfzabz5salhywnsvsaaaaaq" }
{"eventDateTime":"2019-01-11T13:22:12.700",
"xRequestId": "aeeaaaaaachfmo4dabyw6alihuj4btqaaaaq",
"applicationId": "MyApplicationId-ChangeIt",
"objectIdentifier": "aeaaaaaaaherlfzabz5salhywnsvraaaaaq",
"size":"127244",
"qualifier": "Binary Master",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId": "ContratTNR",
```

Licence Ouverte V2.0. 145 / 152

"archivesId":"aeaqaaaaaherlfzabz5salhywnsvsaaaaaq"}

{"eventDateTime":"2019-01-11T13:22:12.718",

"xRequestId":"aeeaaaaaachfmo4dabyw6alihuj4btqaaaaq",

"applicationId":"MyApplicationId-ChangeIt",

"objectIdentifier":"aeaaaaaaaaherlfzabz5salhywnsvrqaaaaq",

"size":"57850",

"qualifier":"Dissemination",

"version":"1",

"contextId":"CT-000001",

"contractId":"ContratTNR",

"archivesId": "aeaqaaaaaherlfzabz5salhywnsvsaaaaaq"}

Exemple de log généré lors de l'export d'un seul des usages de la même unité archivistique que ci-dessus

```
{"eventDateTime":"2019-01-11T14:17:52.472",
"xRequestId":"aeeaaaaaachfmo4dabyw6alihvdlm5aaaaaq",
"applicationId":"MyApplicationId-ChangeIt",
"objectIdentifier":"aeaaaaaaaaherlfzabz5salhywnsvrqaaaaq",
"size":"57850",
"qualifier":"Dissemination",
"version":"1",
"contextId":"CT-000001",
"contractId":"ContratTNR",
"archivesId":"aeaqaaaaaaherlfzabz5salhywnsvsaaaaaq"}
```

Licence Ouverte V2.0. 146 / 152

Annexe 5: Messages d'erreur

Nota bene:

- les cas présentés ci-dessous n'ont pas vocation à être exhaustif.
- cette annexe étant encore en construction, des messages d'erreur lors de l'import et/ou de la mise à jour de certaines habilitations ne sont pas encore couverts.

Contexte applicatif

	Message retourné par la solution logicielle Vitam	Explication	Résolution
		Import d'un contexte	
1	{ "contextCheck" : "Import contexts error > fr.gouv.vitam.common.json.JsonSch emaValidationException: Document schema validation failed : \n{\"validateJson\": [{\"level\":\"error\",\"schema\": {\"loadingURI\":\"#\",\"pointer\":\"\" "},\"instance\": {\"pointer\":\"\"},\"domain\":\"valid ation\",\"keyword\":\"required\",\"m essage\":\"object has missing required properties ([\\\"Permissions\\\\"])\",\"required\\": [\"CreationDate\",\"EnableControl\",\"Identifier\",\"LastUpdate\",\"Name \",\"Permissions\",\"SecurityProfile\",\"Status\",\"_id\",\"_v\"],\"missing\":[\"Permissions\"]}]}" }	pas de champ « Permissions »,	
2	"outDetail": "STP_IMPORT_CONTEXT.IDENT IFIER_DUPLICATION.KO", "outMessg": "Échec de l'import du contexte applicatif : l'identifiant est déjà utilisé" "evDetData": { "Duplicate field" : "The context Contexte_de_test already exists in database" }	reprises un contexte applicatif ayant le même identifiant, sur une plate-forme où l'identifiant est géré par le front-office.	Modifier l'identifiant du second contexte applicatif.

Licence Ouverte V2.0. 147 / 152

3	"outDetail": "STP_IMPORT_CONTEXT.EMPT Y_REQUIRED_FIELD.KO", "outMessg": "Échec de l'import du contexte : au moins un des champs obligatoires n'est pas renseigné" "evDetData": { "Mandatory fields" : "The field Name is mandatory" }	Name ; • soit le contexte applicatif contient un	contexte applicatif le champ obligatoire Name ;
4	"outDetail": "STP_IMPORT_CONTEXT.EMPT Y_REQUIRED_FIELD.KO", "outMessg": "Échec de l'import du contexte : au moins un des champs obligatoires n'est pas renseigné" "evDetData": { "Mandatory fields" : "The field Identifier is mandatory" }	Identifier ; • soit le contexte applicatif contient un	contexte applicatif le champ obligatoire Identifier; • rajouter une valeur au
5	"outDetail": "STP_IMPORT_CONTEXT.EMPT Y_REQUIRED_FIELD.KO", "outMessg": "Échec de l'import du contexte : au moins un des champs obligatoires n'est pas renseigné" "evDetData": { "Mandatory fields" : "The field SecurityProfile is mandatory" }	SecurityProfile; • soit le contexte applicatif contient un	contexte applicatif le champ obligatoire SecurityProfile; • rajouter une valeur au
6	"outDetail": "STP_IMPORT_CONTEXT.EMPT Y_REQUIRED_FIELD.KO", "outMessg": "Échec de l'import du contexte : au moins un des champs obligatoires n'est pas renseigné" "evDetData": { "Mandatory fields" : "The field Permissions is mandatory" }	pas le champ obligatoire Permissions. À noter que l'élément peut être vide, mais doit obligatoirement être présent.	Rajouter dans le fichier JSON correspondant au contexte applicatif le champ obligatoire Permissions.
7	"outDetail":	Le contexte applicatif contient un	Importer sur le tenant requis le

Licence Ouverte V2.0. 148 / 152

	"STP_IMPORT_CONTEXT.UNKN OWN_VALUE.KO" "outMessg": "Échec de l'import du contexte applicatif : au moins un objet déclare une valeur inconnue" "evDetData": { "Incorrect field" : "The access contract XYZ does not exist" }	contrat d'accès non référencé dans la solution logicielle Vitam, c'est-à-dire qu'il n'existe pas sur le tenant requis.	contrat d'accès, avant de réimporter le contexte applicatif déclarant le contrat d'accès jusque-là en erreur.
8	"outDetail": "STP_IMPORT_CONTEXT.UNKN OWN_VALUE.KO" "outMessg": "Échec de l'import du contexte applicatif : au moins un objet déclare une valeur inconnue" "evDetData": { "Incorrect field" : "The ingest contract XYZ does not exist" }	contrat d'entrée non référencé	Importer sur le tenant requis le contrat d'entrée, avant de réimporter le contexte applicatif déclarant le contrat d'entrée jusque-là en erreur.
	Mise à j	our d'un contexte applicatif	
1	"outDetail": "STP_UPDATE_CONTEXT.UNKN OWN_VALUE.KO" "outMessg": "Échec du processus de mise à jour du contexte applicatif : au moins un objet déclare une valeur inconnue" "evDetData": { "Incorrect field" : "The access contract XYZ does not exist" } OU { "contextCheck" : "Invalid		Vérifier l'existence du contrat d'accès que l'on souhaite ajouter dans le contexte applicatif, ainsi que son identifiant, avant de retenter la mise à jour du contexte applicatif déclarant le contrat d'accès jusque-là en erreur.
	identifier of the access contract:XYZ" }		
2	"outDetail": "STP_UPDATE_CONTEXT.UNKN OWN_VALUE.KO" "outMessg": "Échec du processus de mise à jour du contexte applicatif : au moins un objet déclare une valeur inconnue" "evDetData": { "Incorrect field" : "The ingest contract XYZ does not exist" } OU { "contextCheck" : "Invalid identifier of the ingest contract:XYZ" }	1 1	Vérifier l'existence du contrat d'entrée que l'on souhaite ajouter dans le contexte applicatif, ainsi que son identifiant, avant de retenter la mise à jour du contexte applicatif déclarant le contrat d'entrée jusque-là en erreur.

Licence Ouverte V2.0. 149 / 152

Profil de sécurité

	Message retourné par la solution logicielle Vitam	Explication	Résolution
	Impo	ort d'un profil de sécurité	
1	outDetail": "STP_IMPORT_SECURITY_PROF ILE.KO" "outMessg": "Échec du processus d'import du profil de sécurité " "evDetData": { "errors" : "SecurityProfile service error" }	déclarer que :	<u> </u>
	Mise à	jour d'un profil de sécurité	
1	outDetail": "STP_UPDATE_SECURITY_PRO FILE.KO" "outMessg": "Échec du processus de mise à jour du profil de sécurité " "evDetData": { "errors" : "Security profile update failed > fr.gouv.vitam.common.json.JsonSch emaValidationException: Document schema validation failed : \n{\"validateJson\": [{\"level\":\"error\",\"schema\": {\"loadingURI\":\"#\",\"pointer\":\"\"},\"instance\": {\"pointer\":\"\"},\"domain\\":\"valid ation\",\"keyword\":\"additionalProp erties\",\"message\":\"object instance has properties which are not allowed by the schema: [\\"toto\\"]\",\"unwanted\": [\"toto\\"]\]",\"unwanted\": [\"toto\\"]\]]\" }		profil de sécurité que des champattendu par son modèle de

Licence Ouverte V2.0. 150 / 152

2	outDetail": "STP_UPDATE_SECURITY_PRO		Il est interdit de supprimer un
	FILE.KO"	consisté à supprimer un champ	champ obligatoire.
	"outMessg":	obligatoire (dans l'exemple, il	
	"Échec du processus de mise à jour	s'agit du champ « FullAccess » et	
	du profil de sécurité "	du champ « Permissions »).	
	"evDetData":		
	{ "errors" : "Security profile update		
	failed >		
	fr.gouv.vitam.common.json.JsonSch		
	emaValidationException: Document		
	schema validation failed :		
	\"validateJson\":		
	[{\"level\":\"error\",\"schema\":		
	{\"loadingURI\":\"#\",\"pointer\":\"\		
	"},\"instance\":		
	{\"pointer\":\"\"},\"domain\":\"valid		
	ation\",\"keyword\":\"anyOf\",\"mes		
	sage\":\"instance failed to match at		
	least one required schema among		
	2\",\"nrSchemas\":2,\"reports\":		
	{\"/anyOf/0\":		
	[{\"level\":\"error\",\"schema\":		
	${\tt \label{lem:loadingURI} ":\"\#\",\"pointer\":\"/}$		
	anyOf/0\"},\"instance\":		
	{\"pointer\":\"\"},\"domain\":\"valid		
	ation\",\"keyword\":\"required\",\"m		
	essage\":\"object has missing		
	required properties		
	([\\\"FullAccess\\\",\\\"Permissions\\\		
	"])\",\"required\":		
	[\"FullAccess\",\"Identifier\",\"Nam		
	e\",\"Permissions\",\"_id\",\"_v\"],\"		
	missing\": [\"\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		
	[\"FullAccess\",\"Permissions\"]}],\"		
	/anyOf/1\": [{\"level\":\"error\",\"schema\":		
	{\"loadingURI\":\"#\",\"pointer\":\"/		
	anyOf/1\"},\"instance\":		
	{\"pointer\":\"\"},\"domain\":\"valid		
	ation\",\"keyword\":\"required\",\"m		
	essage\":\"object has missing		
	required properties		
	([\\"FullAccess\\\"])\",\"required\":		
	[\"FullAccess\",\"Identifier\",\"Nam		
	e\",\"_id\",\"_v\"],\"missing\":		
	[\"FullAccess\"]}]}}" }		
	outDetail":		
3	"STP_UPDATE_SECURITY_PRO	La modification a porté sur un	
	FILE.KO"	élément, une permission par	
	"outMessg":	exemple, déjà présent dans le	
		1	

Licence Ouverte V2.0. 151 / 152

Programme Vitam – Gestion des habilitations – v 8.0.

	du protil do cócuritó "	profil de sécurité, et n'a en rien modifié le profil de sécurité.	
	{ "errors" : "Security profile update		
	failed > Document was not updated		
	as there is no changes" }		

Contrat d'entrée

	Message retourné par la solution logicielle Vitam	Explication	Résolution
Import d'un contrat d'entrée			
1	"outDetail": "STP_IMPORT_INGEST_CONTR ACT.IDENTIFIER_DUPLICATIO N.KO", "outMessg": "Échec de l'import du contrat d'entrée : l'identifiant est déjà utilisé" "evDetData": { "Duplicate Field" : "The contract ID1 already exists in database" }	reprises un contrat d'entrée ayant le même identifiant, sur une plate-forme où l'identifiant est géré par le front-office.	Modifier l'identifiant du second contrat d'entrée.

Licence Ouverte V2.0. 152 / 152